

**Session du  
16 novembre 2010**



# CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

## COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

Session du 16 novembre 2010

### SOMMAIRE

|  |          |
|--|----------|
| COMPOSITION DU CONSEIL RÉGIONAL .....  | I à XIII |
| APPROBATION DU COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS<br>DE LA SESSION DU 25 JUIN 2010 ..... | 2        |
| ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne .....               | 2        |
| DEBAT GÉNÉRAL .....  | 12       |

#### ***RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION***

|  |    |
|--|----|
| DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI .....                                     | 37 |
| FONDS RÉGIONAL POUR L'EMPLOI (FRE)<br>AIDE RÉGIONALE AUX FONDS PROPRES ..... | 37 |
| AVANCES REMBOURSABLES À L'ARTISANAT .....                                    | 40 |
| RURALITÉ ET AGRICULTURE .....  | 40 |
| CONTRAT SOUTIEN À L'APICULTURE .....   | 40 |

#### ***RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION***

|  |    |
|--|----|
| DEVELOPPEMENT TERRITORIAL PAR LA FORMATION ET ACTIONS TRANSVERSALES .....  | 41 |
| PACTE TERRITORIAL D'INSERTION DU CANTAL .....  | 41 |
| FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE .....   | 42 |
| SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE FORMATION :<br>ACTIONS COLLECTIVES DE FORMATION PROFESSIONNELLE<br>DESTINÉE À DES PERSONNES SANS EMPLOI (MARCHÉS PUBLICS) ..... | 42 |
| AIDE AU FONCTIONNEMENT DE L'APPRENTISSAGE<br>TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS DANS LES CFA .....   | 43 |
| APPRENTISSAGE .....  | 44 |
| AIDE AU FONCTIONNEMENT DE L'APPRENTISSAGE .....  | 44 |

|  |    |
|--|----|
| LYCEES .....                                     | 44 |
| EQUIPEMENT DES LYCEES PUBLICS .....              | 44 |
| AIDE A L'ACQUISITION DES MANUELS SCOLAIRES ..... | 45 |

### **RAPPORTS DE LA TROISIEME COMMISSION**

|  |    |
|--|----|
| DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET THERMALISME .....                               | 45 |
| DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE .....  | 45 |
| QUALIFICATION ET DEVELOPPEMENT DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES .....           | 46 |
| ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES ET POLITIQUES CONTRACTUELLES REGIONALES .....   | 48 |
| CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES « AUVERGNE + » ... | 48 |
| DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET THERMALISME .....                               | 50 |
| QUALIFICATION ET DEVELOPPEMENT DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES .....           | 50 |
| DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE .....  | 50 |

### **RAPPORT DE LA QUATRIEME COMMISSION**

|   |    |
|---|----|
| MOBILITE ET TRANSPORTS .....  | 52 |
| TRANSPORTS AERIENS  |    |
| INFORMATION SUR L'ACTIVITE DE L'AEROPORT DE CLERMONT-FERRAND/AUVERGNE ..... | 52 |

### **RAPPORTS DE LA TROISIEME COMMISSION**

|   |    |
|---|----|
| ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES ET POLITIQUES CONTRACTUELLES REGIONALES .....            | 64 |
| MODIFICATION DES REGLES DES CONTRATS « AUVERGNE + » 2 <sup>EME</sup> GENERATION ..... | 64 |
| RECONNAISSANCE DE L'ASSOCIATION DU PAYS DU GRAND SANCY EN TANT QUE PAYS .....         | 67 |
| POLITIQUE DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE .....        | 68 |
| REQUALIFICATION URBAINE   |    |
| PROMOTION DE LA MIXITE SOCIALE  |    |
| LOGEMENT DES JEUNES   |    |
| A.R.A.U.S.H.  |    |
| CREATION D'HABITAT EN MILIEU RURAL .....  | 68 |
| INFRASTRUCTURES NUMERIQUES .....  | 68 |
| AUVERDATA TERRITOIRES :   |    |
| DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET REGIONAL 201 0 .....                              | 68 |

|   |    |
|---|----|
| APPEL A PROJETS-PILOTES<br>« DEPLOIEMENT A TITRE EXPERIMENTAL DE RESEAUX DE DESSERTE<br>A TRES HAUT DEBIT HORS ZONES DENSES »<br>LANCE PAR LE COMMISSARIAT GENERAL A L'INVESTISSEMENT :<br>PROJET D'AVENANT N°3 AU PPP « AUVERGNE HAUT DEBIT »<br>ET PROJET DE « CONVENTION D'EXPERIMENTATION TRES HAUT DEBIT »<br>SUR LA COMMUNE D'ISSOIRE ..... | 70 |
|---|----|

### **RAPPORTS DE LA QUATRIEME COMMISSION**

|  |    |
|--|----|
| ENVIRONNEMENT .....  | 72 |
| POLITIQUE DE L'ENERGIE<br>ACTIONS TRANSVERSALES<br>POLITIQUE DU PATRIMOINE NATUREL<br>CPER 2007-2013 ..... | 72 |
| MOBILITE ET TRANSPORTS .....   | 73 |
| TRANSPORTS COLLECTIFS D'INTERET REGIONAL (TER) .....   | 73 |

### **RAPPORTS DE LA SIXIEME COMMISSION**

|   |    |
|---|----|
| ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION .....   | 73 |
| FONDS REGIONAL INNOVATION<br>TRANSFERT DE TECHNOLOGIES<br>S.A.T.T. ....                                 | 73 |
| FONDS EUROPEENS .....   | 75 |
| PROGRAMME OPERATIONNEL COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI .....  | 75 |
| FINANCES .....  | 75 |
| DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2011 .....  | 75 |
| SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME<br>ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT .....                     | 79 |
| TAXE INTERIEURE SUR LES PRODUITS PETROLIERS :<br>MISE EN ŒUVRE DE LA MODULATION REGIONALE EN 2010 ..... | 80 |
| REGULARISATIONS COMPTABLES .....  | 82 |
| RECETTES .....  | 82 |
| HOTEL DE REGION .....   | 83 |
| CONTENTIEUX DOMES ETANCH<br>MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD<br>REGULARISATION BUDGETAIRE .....       | 83 |
| ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 .....  | 84 |

|  |           |
|--|-----------|
| <b>VOEUX .....</b>   | <b>84</b> |
| VŒU N°1 CONCERNANT LA LUTTE DES ELEVEURS<br>DEPOSE PAR LE GROUPE FRONT DE GAUCHE .....             | 84        |
| VŒU N°2 CONCERNANT LES TRANSPORTS ET L'INTERMODALITE<br>DEPOSE PAR LE GROUPE FRONT DE GAUCHE ..... | 85        |
| VŒU N°3 CONCERNANT LA REFORME DES RETRAITES<br>DEPOSE PAR LE GROUPE FRONT DE GAUCHE .....          | 86        |

## CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

### VICE-PRÉSIDENTS élus le 26 mars 2010

|   |   |
|---|---|
| <b>Président:</b>                         | M. René SOUCHON   |
| <b>1<sup>er</sup> Vice-Président :</b>    | M. Alain BUSSIÈRE   |
| <b>2<sup>ème</sup> Vice-Présidente :</b>  | M <sup>me</sup> Arlette ARNAUD-LANDAU<br>Conseillère Municipale du Puy-en-Velay (Haute-Loire) |
| <b>3<sup>ème</sup> Vice-Président :</b>   | M. Luc BOURDUGE<br>Conseiller Municipal de Montluçon (Allier)                                 |
| <b>4<sup>ème</sup> Vice-Présidente :</b>  | M <sup>me</sup> Anna AUBOIS   |
| <b>5<sup>ème</sup> Vice-Président :</b>   | M. Christian BOUCHARDY  |
| <b>6<sup>ème</sup> Vice-Présidente :</b>  | M <sup>me</sup> Dominique BRU   |
| <b>7<sup>ème</sup> Vice-Président :</b>   | M. André CHAPAVEIRE   |
| <b>8<sup>ème</sup> Vice-Présidente :</b>  | M <sup>me</sup> Pascale SEMET<br>Adjointe au Maire de Cusset (Allier)                         |
| <b>9<sup>ème</sup> Vice-Président :</b>   | M. Jean-Michel GUERRE<br>Maire de Bellerive-sur-Allier (Allier)                               |
| <b>10<sup>ème</sup> Vice-Présidente :</b> | M <sup>me</sup> Nicole ROUAIRE  |
| <b>11<sup>ème</sup> Vice-Président :</b>  | M. Lionel ROUCAN  |
| <b>12<sup>ème</sup> Vice-Présidente :</b> | M <sup>me</sup> Marie-José CHASSIN  |
| <b>13<sup>ème</sup> Vice-Président :</b>  | M. Hamid BERKANI  |
| <b>14<sup>ème</sup> Vice-Présidente :</b> | M <sup>me</sup> Yvette MERCIER  |

## Conseil Régional d'Auvergne

### COMPOSITION DES COMMISSIONS ORGANIQUES

Formées lors de la réunion du 9 avril 2010

#### **1<sup>ère</sup> COMMISSION : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

*PRÉSIDENT :* M. Jean MALLOT  
*VICE-PRÉSIDENT :* M. Hamid BERKANI  
*SECRÉTAIRE :* MME Marie-José CHASSIN  
*MEMBRES :* M. Frédéric BONNICHON  
M. André CHASSAIGNE  
M. Daniel DUGLÉRY  
M. Alain MERCIER  
MME Agnès MOLLON  
MME Émilie VALLÉE

#### **2<sup>ème</sup> COMMISSION : FORMATION INITIALE ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

*PRÉSIDENTE :* MME Arlette ARNAUD-LANDAU  
*VICE-PRÉSIDENTE :* MME Dominique BRU  
*SECRÉTAIRE :* MME Marie-Thérèse SIKORA  
*MEMBRES :* MME Maïté BALLAIS  
MME Fatima BEZLI  
M. Yves CARROY  
MME Marie-Claude LÉGUILLON  
MME Isabelle VALENTIN-PRÉBET

**3<sup>ème</sup> COMMISSION :**  
**DÉVELOPPEMENT DURABLE. AMÉNAGEMENT SOLIDAIRE DES TERRITOIRES**

*PRÉSIDENTE :* MME Pascale SEMET  
*VICE-PRÉSIDENT :* M. André CHAPAVEIRE  
*SECRÉTAIRE :* MME Marie-Agnès PETIT  
*MEMBRES :* M. Jean-Michel GUERRE  
MME Sylvie LACHAIZE  
M. Marc MAISONNEUVE  
M. Alain MARLEIX  
M. Lionel ROUCAN  
MME Évelyne VALENTIN-VISSAC

**4<sup>ème</sup> COMMISSION :**  
**ENVIRONNEMENT, MOBILITÉ ET TRANSPORTS**

*PRÉSIDENT :* M. Pierre POMMAREL  
*VICE-PRÉSIDENT :* M. Luc BOURDUGE  
*SECRÉTAIRE :* M. Henri MALAUAUD  
*MEMBRES :* M. Michel BERGOUX  
M. Christian BOUCHARDY  
M. Éric DUBOURGNOUX  
MME Claudine LAFAYE  
MME Karine VACANT-PASCIUTO

**5<sup>ème</sup> COMMISSION :**  
**JEUNESSE, CULTURE, USAGES NUMÉRIQUES, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE**

*PRÉSIDENTE :* MME Anna AUBOIS  
*VICE-PRÉSIDENTE :* MME Nicole ROUAIRE  
*SECRÉTAIRE :* MME Marie-Michelle BAYLE  
*MEMBRES :* MME Zubeyda COSKUN  
M. Olivier HARKATI  
MME Bernadette RONDEPIERRE

**6<sup>ème</sup> COMMISSION :**  
**RECHERCHE, INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
FINANCES, EUROPE ET RELATIONS INTERNATIONALES**

*PRÉSIDENT :* M. Alain BUSSIÈRE  
*VICE-PRÉSIDENTE :* MME Yvette MERCIER  
*MEMBRES :* M. Gustave ALIROL  
M. Brice HORTEFEUX  
M. Claude MALHURET  
M. Jean-Marc MIGUET

**COMMISSION CONSULTATIVE « DÉVELOPPEMENT DURABLE »**

*PRÉSIDENT :*

M. Lionel ROUCAN

*MEMBRES :*

M. Gustave ALIROL

M. Michel BERGOUGNOUX

M. Luc BOURDUGE

M<sup>ME</sup> Zubeyda COSKUN

M. Marc MAISONNEUVE

M. Alain MERCIER

M<sup>ME</sup> Karine VACANT-PASCIUTO

## CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

### LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES

élus le 26 mars 2010

**ALIROL**  
Gustave

Groupe  
Europe Écologie

**Date, lieu de naissance :** 31 août 1948 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

**PROFESSION :** Maître de Conférences en droit privé

**ARNAUD-  
LANDAU**  
Arlette

Groupe Socialiste  
et Républicain

**Date, lieu de naissance :** 15 mars 1952 à Saint-Étienne (Loire)

**MANDAT ÉLECTORAL :** Conseillère Municipale du Puy-en-Velay (Haute-Loire)

**AUBOIS**  
Anna

Groupe Socialiste  
et Républicain

**Date, lieu de naissance :** 20 mai 1977 à Nevers (Nièvre)

**PROFESSION :** Assistante d'enseignement et de recherche

**BALLAIS**  
Maïté

Groupe  
Front de Gauche

**Date, lieu de naissance :** 1 septembre 1984 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Assistante d'éducation

**BAYLE**  
Marie-Michelle

Groupe Union  
Pour l'Auvergne

**Date, lieu de naissance :** 11 janvier 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Avocate

**MANDAT ÉLECTORAL :** Adjointe au Maire de Thiers (Puy-de-Dôme)

**BERGOUGNOUX  
Michel**

Groupe Union  
Pour l'Auvergne

**Date, lieu de naissance :** 16 février 1949 à Brioude (Haute-Loire)  
**PROFESSION :** Maître de Conférences Sciences Économiques  
**MANDAT ÉLECTORAL :** Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)

---

**BERKANI  
Hamid**

Groupe Socialiste  
et Républicain

**Date, lieu de naissance :** 11 décembre 1959 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)  
**PROFESSION :** Chef d'entreprise

---

**BEZLI  
Fatima**

Groupe  
Europe Écologie

**Date, lieu de naissance :** 5 juillet 1978 à Mascara (Algérie)  
**PROFESSION :** Interprète auprès des tribunaux

---

**BONNICHON  
Frédéric**

Groupe Union  
Pour l'Auvergne

**Date, lieu de naissance :** 14 février 1962 à Désertines (Allier)  
**PROFESSION :** Consultant  
**MANDAT ÉLECTORAL :** Maire de Châtel-Guyon (Puy-de-Dôme)

---

**BOUCHARDY  
Christian**

Groupe  
Europe Écologie

**Date, lieu de naissance :** 18 avril 1950 à La Courtine (Creuse)  
**PROFESSION :** Réalisateur

---

**BOURDUGE  
Luc**

Groupe  
Front de Gauche

**Date, lieu de naissance :** 3 août 1963 à Chamalières (Puy-de-Dôme)  
**PROFESSION :** Technicien ERDF  
**MANDAT ÉLECTORAL :** Conseiller Municipal de Montluçon (Allier)

---

**BRU**  
**Dominique**

Groupe Socialiste  
et Républicain

**Date, lieu de naissance :** 25 novembre 1955 à Riom-ès-Montagnes (Cantal)

**PROFESSION :** Éducatrice Sportive

---

**BUSSIÈRE**  
**Alain**

Groupe Socialiste  
et Républicain

**Date, lieu de naissance :** 23 mars 1963 à Montluçon (Allier)

**PROFESSION :** Enseignant

---

**CARROY**  
**Yves**

Groupe  
Front de Gauche

**Date, lieu de naissance :** 10 juin 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Chargé de Projet

---

**CHAPAVEIRE**  
**André**

Groupe Socialiste  
et Républicain

**Date, lieu de naissance :** 12 septembre 1952 à Vieille-Brioude (Haute-Loire)

**PROFESSION :** Attaché Territorial

---

**CHASSAIGNE**  
**André**

Groupe  
Front de Gauche

**Date, lieu de naissance :** 2 juillet 1950 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

**MANDAT ÉLECTORAL :** Député du Puy-de-Dôme

---

**CHASSIN**  
**Marie-José**

Groupe Socialiste  
et Républicain

**Date, lieu de naissance :** 8 mars 1957 à Dompierre-sur-Besbre (Allier)

**PROFESSION :** Attachée parlementaire

---

**COSKUN**  
Zubeyda

Groupe  
Front de Gauche

**Date, lieu de naissance :** 10 février 1967 à Banaz (Turquie)

**PROFESSION :** Conseillère sociale / Interprète

**DUBOURGNOUX**  
Éric

Groupe  
Front de Gauche

**Date, lieu de naissance :** 15 mars 1959 à Ambert (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Agent SNCF

**MANDAT ÉLECTORAL :** Maire de Saint-Gervais-sous-Meymont (Puy-de-Dôme)

**DUGLÉRY**  
Daniel

Groupe Union  
Pour l'Auvergne

**Date, lieu de naissance :** 18 octobre 1946 à Montluçon (Allier)

**MANDAT ÉLECTORAL :** Maire de Montluçon (Allier)

**GUERRE**  
Jean-Michel

Groupe Socialiste  
et Républicain

**Date, lieu de naissance :** 25 mai 1955 à Vichy (Allier)

**PROFESSION :** Organiste

**MANDAT ÉLECTORAL :** Maire de Bellerive-sur-Allier (Allier)

**HARKATI**  
Olivier

Groupe Socialiste  
et Républicain

**Date, lieu de naissance :** 7 février 1975 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

**PROFESSION :** Assistant socio-éducatif

**HORTEFEUX**  
Brice

Groupe Union  
Pour l'Auvergne

**Date, lieu de naissance :** 11 mai 1958 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine)

**PROFESSION :** Préfet

**FONCTION :** Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales  
et de l'Immigration

**LACHAIZE**  
Sylvie

Groupe Union  
Pour l'Auvergne

**Date, lieu de naissance :** 19 juillet 1963 à Aurillac (Cantal)  
**PROFESSION :** Gestionnaire d'entreprise artisanale

**LAFAYE**  
Claudine

Groupe Union  
Pour l'Auvergne

**Date, lieu de naissance :** 31 juillet 1942 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)  
**PROFESSION :** Médecin  
**MANDAT ÉLECTORAL :** Conseillère générale du Puy-de-Dôme

**LÉGUILLON**  
Marie-Claude

Groupe Socialiste  
et Républicain

**Date, lieu de naissance :** 21 mai 1957 à Montluçon (Allier)

**MAISONNEUVE**  
Marc

Groupe Socialiste  
et Républicain

**Date, lieu de naissance :** 13 juillet 1952 à Bassignac (Cantal)  
**PROFESSION :** Expert agricole et financier  
**MANDAT ÉLECTORAL :** Maire de Bassignac (Cantal)

**MALAVAUD**  
Henri

Groupe Socialiste  
et Républicain

**Date, lieu de naissance :** 16 août 1950 à Saint-Michel de Veisse (Creuse)  
**MANDAT ÉLECTORAL :** Adjoint au Maire de Désertines (Allier)

**MALHURET**  
Claude

Groupe Union  
Pour l'Auvergne

**Date, lieu de naissance :** 8 mars 1950 à Strasbourg (Bas-Rhin)  
**PROFESSION :** Médecin  
**MANDAT ÉLECTORAL :** Maire de Vichy (Allier)

**MALLOT**  
Jean

Groupe Socialiste  
et Républicain

**Date, lieu de naissance :** 20 août 1952 à Nizerolles (Allier)

**PROFESSION :** Contrôleur d'État

**MANDAT ÉLECTORAL :** Député de l'Allier

---

**MARLEIX**  
Alain

Groupe Union  
Pour l'Auvergne

**Date, lieu de naissance :** 2 janvier 1946 à Paris (XIV<sup>ème</sup>)

**MANDAT ÉLECTORAL :** Conseiller général du Cantal

---

**MERCIER**  
Alain

Groupe Union  
Pour l'Auvergne

**Date, lieu de naissance :** 4 décembre 1957 à Aydat (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Agriculteur

**MANDAT ÉLECTORAL :** Maire de Nébouzat (Puy-de-Dôme)

---

**MERCIER**  
Yvette

Groupe  
Front de Gauche

**Date, lieu de naissance :** 28 août 1949 à Marat (Puy-de-Dôme)

---

**MIGUET**  
Jean-Marc

Groupe Socialiste  
et Républicain

**Date, lieu de naissance :** 2 février 1948 à Chamalières (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Conseiller technique en action sociale

**MANDAT ÉLECTORAL :** Conseiller municipal du Cendre (Puy-de-Dôme)

---

**MOLLON**  
Agnès

Groupe  
Europe Écologie

**Date, lieu de naissance :** 25 janvier 1958 à Roanne (Loire)

**PROFESSION :** Rééducatrice RASED

**MANDAT ÉLECTORAL :** Conseillère Municipale de Riom (Puy-de-Dôme)

---

**PETIT**  
**Marie-Agnès**

Groupe Union  
Pour l'Auvergne

**Date, lieu de naissance :** 24 janvier 1962 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

**PROFESSION :** Conseillère en Développement Rural

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseillère Générale d'Allègre (Haute-Loire)  
Conseillère Municipale de Céaux d'Allègre (Haute-Loire)

---

**POMMAREL**  
**Pierre**

Groupe  
Europe Écologie

**Date, lieu de naissance :** 24 mars 1957 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

**PROFESSION :** Médecin généraliste

---

**RONDEPIERRE**  
**Bernadette**

Groupe Union  
Pour l'Auvergne

**Date, lieu de naissance :** 5 septembre 1954 à Saint-Marcellin-en-Forez (Loire)

**PROFESSION :** Enseignante

**MANDAT ÉLECTORAL :** Adjointe au Maire de Moulins (Allier)

---

**ROUAIRE**  
**Nicole**

Groupe  
Europe Écologie

**Date, lieu de naissance :** 8 août 1954 à Allanche (Cantal)

**PROFESSION :** Enseignante

---

**ROUCAN**  
**Lionel**

Groupe  
Europe Écologie

**Date, lieu de naissance :** 12 février 1963 à Valence (Drôme)

**PROFESSION :** Enseignant

---

**SEMET**  
**Pascale**

Groupe  
Front de Gauche

**Date, lieu de naissance :** 19 mars 1962 à Lapalisse (Allier)

**PROFESSION :** Aide à domicile

**MANDAT ÉLECTORAL :** Adjointe au Maire de Cusset (Allier)

---

**SIKORA**  
**Marie-Thérèse**

*Groupe Union  
Pour l'Auvergne*

**Date, lieu de naissance :** 6 mai 1946 à Saint-Hilaire de Pionsat (Puy-de-Dôme)

**MANDAT ÉLECTORAL :** Maire de Saint-Éloy-les-Mines (Puy-de-Dôme)

---

**SOUCHON**  
**René**

*Groupe Socialiste  
et Républicain*

**Date, lieu de naissance :** 12 mars 1943 à Malzieu-Ville (Lozère)

---

**VACANT-  
PASCIUTO**  
**Karine**

*Groupe Socialiste  
et Républicain*

**Date, lieu de naissance :** 16 mai 1968 à Riom (Puy-de-Dôme)

---

**VALENTIN-  
PRÉBET**  
**Isabelle**

*Groupe Union  
Pour l'Auvergne*

**Date, lieu de naissance :** 20 janvier 1962 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

**PROFESSION :** Formatrice en insertion professionnelle

---

**VALENTIN-  
VISSAC**  
**Évelyne**

*Groupe  
Front de Gauche*

**Date, lieu de naissance :** 12 janvier 1957 à Saint-Étienne (Loire)

**PROFESSION :** Cadre EDF

---

**VALLÉE**  
**Émilie**

**Date, lieu de naissance :** 23 octobre 1982 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Assistante de gestion

---



# CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE

## COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

---

**SESSION DU 16 NOVEMBRE 2010**

---

*La séance est ouverte à 9 heures 40  
sous la présidence de Monsieur René Souchon.*

*Monsieur Bussière, 1<sup>er</sup> Vice-Président, procède à l'appel des Conseillers régionaux.*

### **Sont présents :**

M. Gustave Alirol  
Mme Arlette Arnaud-Landau  
Mme Anna Aubeis  
Mme Maïté Ballais  
Mme Marie-Michelle Bayle  
M. Michel Bergognoux  
M. Hamid Berkani  
Mme Fatima Bezli  
M. Frédéric Bonnichon  
M. Christian Bouchardy  
M. Luc Bourduge  
Mme Dominique Bru  
M. Alain Bussière  
M. Yves Carroy  
M. André Chapaveire  
M. André Chassaigne  
Mme Marie-José Chassin  
Mme Zubeyda Coskun  
M. Éric Dubourgoux  
M. Daniel Dugléry  
M. Jean-Michel Guerre  
M. Olivier Harkati

M. Brice Hortefeux  
Mme Sylvie Lachaize  
Mme Marie-Claude Léguillon  
M. Marc Maisonneuve  
M. Henri Malavaud  
M. Claude Malhuret  
M. Jean Mallot  
M. Alain Mercier  
Mme Yvette Mercier  
M. Jean-Marc Miguët  
Mme Agnès Mollon  
Mme Marie-Agnès Petit  
M. Pierre Pommarel  
Mme Nicole Rouaire  
M. Lionel Roucan  
Mme Pascale Semet  
Mme Marie-Thérèse Sikora  
M. René Souchon  
Mme Karine Vacant-Pasciuto  
Mme Isabelle Valentin-Prébet  
Mme Évelyne Valentin-Vissac  
Mme Émilie Vallée

### **Sont absents ou excusés :**

Mme Claudine Lafaye  
M. Alain Marleix

Mme Bernadette Rondepierre

**M. BUSSIÈRE.**- Le quorum est atteint.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je vous remercie, Monsieur Bussière.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS DE LA SESSION DU 25 JUIN 2010

**M. LE PRÉSIDENT.**- Avez-vous des observations sur le compte-rendu intégral de la Session du 25 juin 2010 ?

Pas d'observations ? Il est adopté à l'unanimité.

*Le compte rendu intégral des débats de la Session du 25 juin 2010 est approuvé à l'unanimité.*

## ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

**M. LE PRÉSIDENT.**- Mes chers collègues, conformément à la loi, notre Assemblée se réunit aujourd'hui avec un ordre du jour léger, pour débattre des orientations budgétaires qui configureront le budget 2011, un budget que nous voterons lors de la Session des 16 et 17 décembre prochains. Vous savez que ce Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire quelques semaines avant le vote du budget.

Avant d'évoquer les questions budgétaires et nos choix stratégiques pour l'année qui arrive, je souhaiterais faire un court arrêt sur l'avenir de l'institution régionale.

La réforme territoriale a été votée par une voix de majorité au Sénat et fait l'objet d'un ultime vote à l'Assemblée nationale ce jour même. Monsieur Chassaing interviendra dans le débat cet après-midi et nous quittera rapidement. Cette réforme territoriale – il faut que ce soit clair – marque la fin des Régions autonomes et efficaces à l'horizon 2014, la fin d'une certaine vision de la décentralisation, celle qui fut portée en 1982 et 1983 et qui apporta un grand bol d'air dans la gestion de notre pays, une modernité dans la gestion des affaires publiques, avec plus de proximité, plus de responsabilité vis à vis des citoyens.

Avec cette réforme, que va-t-il se passer ? Nous allons assister, en 2014, à la mise en place d'un syndicat interdépartemental reposant sur un scrutin uninominal cantonal. La Région Auvergne sera alors gouvernée par 146 super Conseillers généraux – 146 ! Beaucoup plus que les Régions plus peuplées que nous. Je ne sais pas comment en trouver l'explication ! 146 super Conseillers généraux – la Commission mixte paritaire en a rajouté deux – qui raisonneront logiquement à l'échelle de leur canton, si la réforme se met en œuvre.

Ce sera la fin de la vision à l'échelle régionale et de tous les efforts de prospective.

Nous aurons une Région croupion, une Région « low-cost ». Cette réforme n'est que le point d'orgue d'une volonté délibérée de réduire le champ d'action des collectivités locales. Celle-ci s'est déjà traduite ces derniers mois par la suppression de l'autonomie fiscale avec l'abandon de la taxe professionnelle, ainsi que par le gel des dotations de l'État pour les trois ans qui viennent. Autrement dit, l'État utilise la double lame : dans un premier temps, il dit : « *Désormais, vos recettes dépendront exclusivement de moi, État* », et dans un deuxième temps, la deuxième lame fait son effet : « *Nous allons geler vos dotations pendant trois ans* ».

Cette réforme constitue une duperie vis-à-vis de l'opinion publique, car elle va même à l'encontre des objectifs qu'elle était censée poursuivre : celui de simplifier tout d'abord. Non seulement – contrairement à ce que croit une majorité de nos concitoyens – on ne supprime aucune strate de collectivités : les Communes, les Communautés de communes, les Conseils généraux, les Conseils régionaux demeurent, mais on crée une nouvelle entité, la Métropole ou le Pôle métropolitain en deçà d'un certain seuil de population. On passe donc du mille-feuilles au « mille et une feuilles » !

Quant aux économies recherchées, permettez-moi de vous rappeler les surcoûts qu'engendre la réforme pour la seule collectivité Conseil régional d'Auvergne :

Plus 750 000 € pour les groupes politiques, dont les dotations sont fonction du nombre d'élus et des indemnités versées. C'est la loi : on verse à chaque groupe politique un pourcentage selon le nombre d'élus et les indemnités versées.

Plus 250 000 € pour les déplacements des élus. C'est une estimation.

À quoi il faut ajouter la construction de l'hémicycle qu'il conviendra de redimensionner.

Enfin, on nous a présenté le projet de réforme comme un moyen de clarifier les compétences de chacune des collectivités territoriales. Or, le sujet est reporté à 2015 !

En réalité, la réforme territoriale du Gouvernement consiste à lotir les Régions en super cantons pour en tirer plus de bénéficiaires électoraux. Conformément au dogme libéral, le Gouvernement réinvente la spéculation électorale.

Cette évolution tourne le dos à toutes les évolutions européennes. C'est probablement le plus douloureux et le plus tragique pour l'histoire de notre pays. La France ne peut pas avoir raison contre tous les grands pays qui renforcent aujourd'hui la régionalisation alors que la France en sonne le glas. Lors du Congrès de l'ARF, deux grands Présidents de Régions italiennes – qui l'étaient jusqu'au mois d'avril –, la Présidente de la Région Piémont et le Président de la Région Toscane, sont venus nous expliquer le rôle des Régions et leur capacité normative en Italie qui n'est pourtant pas un modèle de démocratie, surtout en ce moment ! Les Régions ont une fonction législative comme dans de nombreux pays. Nous n'en étions pas là en France, mais c'est aujourd'hui la fin du peu que nous avons. Pour autant, il ne faut pas se résigner, bien au contraire.

La nouvelle loi fera l'objet de recours multiples devant le Conseil Constitutionnel, notamment parce qu'elle condamne la parité et qu'elle consacre la disparition de fait des Régions, alors que la Constitution reconnaît leur existence depuis 2003. Nous avons cinq

motifs d'inconstitutionnalité qui donneront lieu à des recours de plusieurs organisations, dont l'Association des Régions de France et probablement de plusieurs groupes politiques. Pas question de se résigner en Auvergne. Comme dans les autres Régions, nous entendons bien mener la politique pour laquelle nous avons été élus, malgré ce contexte contraignant et déprimant.

Nous avons mené depuis plusieurs mois avec l'ensemble de la majorité un travail de fond important pour faire face, au mieux, à cette nouvelle situation. À travers l'organisation de séminaires, une concertation permanente, nous avons mis en place une gouvernance qui nous permet d'avancer avec détermination et volontarisme, en maintenant le cap sur les ambitions que nous avons fixées pour l'Auvergne.

Dans un esprit de responsabilité et suivant une approche rigoureuse, nos orientations budgétaires s'articulent autour de cinq grandes priorités : la jeunesse, l'économie et l'emploi, le transport ferroviaire, la couverture Très Haut Débit du territoire, l'avenir de l'espace rural. Les fils rouges de la solidarité et du développement durable sous-tendent ces priorités.

Ces priorités doivent être poursuivies sans jamais sacrifier l'avenir au présent. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes fixés comme objectif le maintien d'une capacité de désendettement qui devra rester aux alentours de quatre ans. Cela devrait nous permettre de rembourser la dette sans difficulté excessive, tout en gardant une capacité d'investissement significative pour l'économie régionale.

À l'inverse, si nous choissions la fuite en avant de l'emprunt, que se passerait-il ? L'encours de la dette augmenterait, on assisterait alors à une hausse des frais financiers, ce qui obérerait d'autant notre capacité d'autofinancement de l'année suivante, avec au final le risque de sombrer en trois ou quatre ans – d'après l'estimation de l'ARF – dans une situation où toutes nos ressources seraient affectées au remboursement de la dette, ôtant à la Région toute capacité d'investissement.

Le fait nouveau est que nous ne disposons plus du tout de levier direct sur nos ressources. Le seul moyen qui nous permette de couvrir le financement des investissements sans augmenter l'encours de la dette est un taux d'épargne brute suffisant. Nous avons changé d'époque. Jusqu'à présent, nous avons le levier fiscal ; les Communes, les Départements l'ont encore, les Régions ne l'ont plus. Sans levier fiscal, il ne reste que l'épargne brute. Nous avons fait un retour en arrière : si dans les dernières années, nous avons été dans la situation dans laquelle nous nous trouvons en 2011, nous aurions dû réduire nos investissements d'environ 7 %.

Nous maintiendrons donc une capacité d'autofinancement significative en gardant un taux d'épargne brute de 24 % à 25 % sur la durée du mandat alors qu'il est de 27 % actuellement. Nous baisserons quand même notre taux d'épargne brute. Je rappelle que l'épargne brute correspond à la différence entre la recette et les dépenses courantes plus le remboursement de la dette. Avec ces choix, nous pourrions ainsi assurer les investissements de demain et poursuivre nos efforts, notamment en direction des lycées et des voies ferroviaires, pour ne parler que des gros investissements.

J'ajoute que, conformément à la loi Grenelle II, nous avons la possibilité d'affecter la modulation supplémentaire de TIPP à la régénération et à la modernisation des voies

ferrées pour lesquelles nous intervenons pour le compte de l'État dans le cadre du Plan Rail. Je rappelle qu'il ne s'agit pas d'une compétence régionale. Ce produit pouvant être estimé à 15 M€ ou 16 M€, cela pourrait limiter le recours à l'emprunt uniquement pour le financement du Plan Rail.

Les recettes sont estimées en baisse par rapport à 2010 – entre 640 M€ et 645 M€. Nous ne connaissons pas exactement la somme, car une variable n'est pas maîtrisée : le remboursement par l'Union européenne des fonds dont nous sommes autorité de gestion. La Région fait l'avance des fonds européens FEDER et de ceux pour lesquels elle est autorité de gestion pour l'Europe. Celle-ci nous paie de façon imprévisible, ce qui explique que nous ne connaissions jamais la recette de façon précise au moment du budget primitif et que nous fassions des régularisations en fin d'année en fonction de ce que l'Union européenne nous aura reversé. Peu de personnes, même parmi nous, savent que la Région fait l'avance de fonds pour l'Union européenne.

Sur le fonctionnement, il faut savoir que la marge de manœuvre est extrêmement réduite. Impossible en effet de supprimer des postes dans les lycées comme le suggère le Président de la République et comme le fait l'État pour l'ensemble de la fonction publique. Je rappelle que les postes dans les lycées concernent la restauration, l'entretien des lycées. Il n'est pas question pour nous de négliger l'entretien des lycées ni de renoncer au bon fonctionnement de la restauration des élèves. Pour autant, nous nous sommes attachés, avec méthode, à réduire de 2 % nos dépenses de fonctionnement 2011.

En ce qui concerne l'investissement, nous proposons de passer de 220 M€ – rythme de croisière des dernières années – à 200 M€ pour l'année 2011, soit une réduction de l'ordre de 17 M€. Évidemment, cela nous obligera à des choix difficiles et à des recentrages sur nos compétences. Ces réductions n'affectent pas pour l'instant les compétences propres de la Région, en tout cas pas de façon essentielle.

En dépit de ce qui nous était demandé par la minorité ici présente et par l'État, nous avons déjà fait savoir à l'État que nous ne financerions pas les routes nationales. Rappelez-vous nos débats. Compte tenu de ce qui nous arrive, nous pouvons nous féliciter chaleureusement de ne pas avoir cédé à ces sirènes parce que mes collègues – seules six Régions avaient décidé d'aller sur ce terrain – sont en train de ne pas honorer leurs engagements car ils ne peuvent pas le faire. Nous avons répondu non pour les routes nationales. Nous étudierons le moment venu de quelle manière nous pouvons amender le Contrat de Projets État-Région. Je l'ai déjà dit, mais le Préfet n'est pas pressé pour l'instant d'ouvrir la révision, même si la fin de l'année 2010 approche. Quand nous avons signé le Contrat de Projets État-Région, il comportait une clause de revoyure en 2010. Or, celle-ci se termine dans un mois et demi et le Préfet n'a toujours pas réouvert le dossier. Nous le solliciterons plus fermement avant le 31 décembre.

La réduction des dépenses d'investissement aura également des répercussions relativement marginales sur quelques programmes qui ne seront pas remis en cause.

En aucun cas, nous ne reviendrons sur nos engagements électoraux parce que les Auvergnats nous ont élus sur un programme. Nous commençons à l'exécuter et nous continuerons à le faire. C'est pourquoi nous entendons mobiliser, rassembler et porter nos efforts sur cinq axes majeurs : la jeunesse – grande cause régionale –, l'emploi, le numérique, le monde rural et le transport ferroviaire.

Pour la jeunesse, le mouvement est engagé. Nous avons multiplié les lieux et les temps de concertation – je remercie Madame Aubois. Dix-sept réunions ont été prévues aux quatre coins de la région, nous avons lancé une web radio, sollicité une présence très forte sur Internet, et je puis vous dire que la dynamique participative prend de l'essor. Ce qui nous importe est moins le quantitatif que le qualitatif, c'est-à-dire ce que l'on nous apporte en termes de problématiques et d'éventuelles solutions.

D'ores et déjà, nous avons suscité chez tous nos interlocuteurs des interrogations et des réflexions. Dix réunions sur les dix-sept ont déjà eu lieu, dont deux thématiques consacrées au logement et à la citoyenneté. L'objectif d'échange et de partage d'expérience est réussi puisque toutes celles et tous ceux qui œuvrent en faveur de la jeunesse – les collectivités territoriales, le monde associatif – participent à ces rencontres et élaborent de ce qui sera au printemps le Pack Jeune Adulte.

D'ores et déjà, une quarantaine de propositions apparaissent dans les domaines des transports, du logement, de la santé. Les émissions de la web radio suscitent chez les jeunes un intérêt marqué et ils ont été nombreux à s'exprimer au cours des six émissions déjà réalisées. Enfin, le site Internet du « 16-30 » (16 ans - 30 ans) – nom choisi pour l'occasion – connaît une fréquentation croissante. À la fin de la semaine dernière, près de 300 questionnaires ont été remplis en ligne et le site a accueilli plus de 5 000 visiteurs depuis son lancement, dont près de 2 000 *via* Facebook. Toutes ces suggestions vont alimenter le livre blanc que nous vous présenterons en mars, ce qui nous permettra de proposer un premier train de mesures concrètes lors de la Session d'avril 2011.

À cela, il conviendra d'ajouter ce que feront les nombreux partenaires institutionnels ou associatifs, car la Région n'a pas vocation à s'emparer seule de la question de l'autonomie de la jeunesse. Notre rôle est d'impulser, d'animer et de fédérer.

Autre démarche participative que nous venons de lancer sur un sujet tout aussi crucial et fortement lié à la question de la jeunesse, celui de l'emploi et plus particulièrement celui des nouveaux emplois et des nouveaux services. Là encore, nous nous apprêtons à mobiliser fortement dès le début de l'année 2011 les acteurs institutionnels et économiques, mais également tous les Auvergnates et les Auvergnats qui le souhaitent pour investiguer les secteurs économiques, leur évolution en fonction des spécificités des territoires et participer ainsi à l'émergence de nouveaux emplois et de nouveaux services.

L'objectif est d'aboutir à une vision très précise de ces nouveaux emplois et ainsi de définir, par bassin d'emplois, les actions concrètes que nous engagerons tout au long de la mandature pour favoriser leur émergence et une nouvelle dynamique pour l'Auvergne. Nous avons reçu hier soir, avec Monsieur Berkani et quelques-uns de mes collaborateurs, un cadre de Michelin venu nous présenter la prévision des créations d'emplois dans l'entreprise. Il ne m'appartient pas de livrer les éléments qui nous ont été communiqués. Ce qui est très important, c'est que cela correspond exactement à ce que nous sommes en train de faire. Michelin va proposer des recrutements de haut niveau liés à ses investissements sur la recherche et le développement dans les trois prochaines années. Ils viennent vers nous, dans une démarche très positive, en nous annonçant leur gestion prévisionnelle et en demandant comment la Région peut contribuer à les aider à mettre en place les formations adéquates ou à recruter la main d'œuvre dont ils auront besoin. J'ai

proposé, comme nous l'avons fait pour Aubert & Duval aux Ancizes, un partenariat pour travailler sur ce qui est au cœur de notre compétence : le personnel, sa formation et le recrutement. Nous sommes dans la bonne anticipation.

La cellule de veille économique, qui s'est réunie mercredi dernier, a d'ailleurs fait écho très favorablement à cette vision à la fois très prospective et très opérationnelle ; ce qui laisse augurer, je crois, d'un travail très fructueux. Il le faudra car nos ambitions sont fortes.

Nous avons fait le choix d'un calendrier très serré puisque nous comptons faire des propositions dès la Session de juin 2011, en même temps que nous soumettrons à l'Assemblée le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations – obligation qui nous est faite par la loi.

Autre grand chantier qui nous mobilisera fortement toutes et tous en 2011 et dans les années à venir, un chantier dont les liens avec les nouveaux emplois sont évidents, celui du Très Haut Débit. Sur ce sujet, je n'aurai de cesse de marteler le message suivant : le Très Haut Débit est aujourd'hui le levier de développement le plus important que nous ayons connu depuis des décennies pour notre région. Le seul véritable outil pour redonner à tous les territoires, urbains et ruraux, des chances de développement. Or, malgré les plans européens, les plans nationaux, nos réussites sur l'accès au Haut Débit, l'opinion publique n'est pas suffisamment sensibilisée aux changements majeurs que nous pouvons espérer, tout comme elle ne mesure pas le risque de fracture territoriale terrifiante dont nous pourrions être victimes en Auvergne si nous n'y prêtons garde.

Le chantier est colossal. Il est colossal parce qu'il nécessitera des moyens financiers importants, mais aussi parce qu'il exigera une véritable révolution des mentalités. Le temps n'est plus pour nos collectivités à la construction de « cathédrales », quelle que soit la forme qu'elles puissent recouvrir. Nous devons tisser les liens avec le monde entier. N'importe quel lieu de notre territoire doit pouvoir être demain en relation avec n'importe quel endroit du monde. Cela passe par la construction, à la place du réseau téléphonique fil de cuivre, d'un réseau fibre optique. C'est ce point qui n'a pas été perçu jusqu'à présent et qu'il faut marteler avec force. Nous avons mis 25 ans à construire un réseau téléphonique fil de cuivre ; nous sommes face à la nécessité de construire un réseau fibre optique qui prendra le relais. Voilà l'enjeu, c'est un bouleversement technologique et les montants financiers en jeu sont considérables.

Le raccordement de l'ensemble des foyers français en Très Haut Débit, c'est-à-dire le remplacement du réseau de fil téléphonique en cuivre par de la fibre optique s'élèverait à 35 Md€. Pour l'Auvergne, si nous voulions le faire immédiatement, 1,5 Md€ serait nécessaire. Or, les intentions de déploiement exprimées par les opérateurs privés pour les 15 années à venir concernent au mieux 30 % de la population auvergnate, celle qui est située dans les zones les plus denses. Pour les autres, point de salut en dehors des interventions des collectivités. Nous touchons là une nouvelle fois aux limites du marché. Le sacro-saint marché ne va que là où il y a des profits, c'est d'ailleurs son fondement. Il n'y a pas de profit à faire en matière de couverture numérique lorsque la population est peu dense. Cela repose donc sur les épaules des collectivités. Dans ce contexte, l'action publique doit s'organiser, jouer la carte du collectif pour peser, car l'Auvergne a un très beau coup à jouer si elle sait anticiper. D'abord parce que nous avons réussi le pari du Haut Débit, ensuite parce que nous avons déjà entamé notre action collective avec les

quatre Départements, six agglomérations et l'État. Malgré nos différends de plus en plus fréquents avec les représentants de l'État, j'ai proposé au Préfet de Région de coprésider le Comité de pilotage Très Haut Débit ; il a accepté. Nous travaillons pour l'instant de concert et en harmonie sur ce dossier. Reste maintenant à trouver les moyens financiers ainsi que le bon modèle économique.

Notre Région a pris de l'avance avec le Haut Débit. Elle doit transformer l'essai et accentuer cette avance avec le Très Haut Débit en évitant à la fracture numérique – donc à la fracture territoriale – de se creuser. Et nous avançons ! Lors de la dernière Session, je vous avais informés de notre participation à l'appel à projets de l'État concernant des expérimentations menées conjointement par les opérateurs et les collectivités locales. Je sais de façon officieuse – j'aurais aimé le savoir de façon officielle aujourd'hui – que notre dossier a été retenu et nous allons donc procéder au test grandeur nature de notre modèle sur le bassin d'Issoire, une zone de moyenne densité de population qui n'intéresse pas le marché mais où l'alliance de notre collectivité régionale, de ses partenaires et des partenaires privés (Orange, SFR, Bouygues, Free) doit nous permettre de démontrer ce qu'il convient de faire pour l'ensemble des zones à faible densité de population. Autrement dit, nous sommes choisis pour être un laboratoire pour l'avenir.

Quatrième pilier sur lequel reposera l'action régionale en 2011 : le monde rural. Un monde rural très menacé et pourtant si vital pour notre région. Dans un contexte difficile bien connu de tous, d'aucuns s'interrogent sur la définition du modèle agricole que nous souhaitons voir se développer dans notre région.

L'agriculture est à la base de l'économie du monde rural. Non seulement l'agriculture produit des biens alimentaires de qualité, mais son rôle en matière de préservation de l'environnement est fondamental. Sans agriculture, il n'est pas possible de tirer le meilleur parti du potentiel de l'Auvergne en matière touristique par exemple. Or, l'agriculture est à nouveau à un tournant de son histoire avec la réforme de la PAC à partir de 2013. Aujourd'hui, les productions animales qui caractérisent une grande partie de l'agriculture auvergnate sont menacées. Nous avons vécu la crise du lait, la crise ovine, la crise porcine. Nous sommes en pleine crise du troupeau spécialisé viande. Les solutions doivent venir de l'Europe pour l'essentiel et de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Dans l'immédiat, nos agriculteurs producteurs de lait ou de viande sont en difficultés. Pourquoi ? On focalise beaucoup sur les grandes surfaces, elles ont leur responsabilité mais c'est l'arbre qui cache la forêt. C'est surtout la conséquence d'une concurrence exacerbée entre producteurs et pays qui en est responsable. La guerre entre grandes surfaces et producteurs n'est que l'arbre qui cache la forêt. Plus globalement, l'agriculture hyper productiviste – le modèle de ces trente dernières années – conduit les agriculteurs des zones défavorisées de montagne à la faillite. On ne peut pas produire le litre de lait au même prix en Haute-Loire, dans le Cantal, l'Allier ou le Puy-de-Dôme, que dans les grandes exploitations de l'Allemagne. Ce modèle d'agriculture, pour les productions animales, ne convient pas à nos zones défavorisées auvergnates. Il faut donc orienter nos agriculteurs vers un autre modèle.

Le Conseil Économique Social et Environnemental Régional me demande quel est ce modèle. Je l'ai expliqué souvent mais parce que je constate aujourd'hui un plus grand intérêt, une plus grande écoute, parce que l'on nous questionne, je rappellerai quelques principes.

La politique agricole se définit à Bruxelles et c'est la PAC qui la porte. C'est demain 17 novembre que le Commissaire Ciolos fera ses propositions pour l'après 2013. Ceux qui me critiquent régulièrement constateront que sur de nombreux points, les propositions que j'ai formulées à l'Association des Régions de France et au Comité des Régions européennes sont en accord avec les propositions du Commissaire. Il n'y a pas une agriculture, mais une multitude d'agricultures avec des besoins différents et des intérêts parfois très opposés. Il faut en finir avec cette illusion d'une agriculture, « une » et d'agriculteurs dont les intérêts sont identiques du nord au sud, de l'est à l'ouest. La PAC d'après 2013 devra tenir compte de ces réalités et relever les défis de l'alimentation, des ressources naturelles et de l'équilibre des territoires.

On s'achemine – j'en suis ravi – vers des aides à l'hectare, modulées suivant les productions, suivant les bonnes pratiques environnementales, suivant les territoires, et cette PAC, plus juste et plus équitable, devra prendre en compte l'emploi, si essentiel en zone rurale. Voilà ce que vous trouverez demain dans le rapport du Commissaire.

Que restera-t-il des bonnes idées de ce Commissaire fin 2011 ? C'est une autre question. Après les débats au Parlement, on peut nourrir des craintes tant l'Europe est dominée par les libéraux qui ne jurent que par le marché et la concurrence. À lire le rapport remis récemment par Philippe Rouault – ex député de la majorité – à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, il y a de quoi frémir.

Je cite : « *L'effet de taille reste déterminant* », « *Le rendement laitier en France est le plus faible des grands pays producteurs européens* », « *Restaurer un prix compétitif du lait implique d'agir tant sur la taille des entreprises laitières que sur la taille et les performances techniques des exploitations* ». Avec de tels principes basés d'abord sur l'agrandissement des exploitations, il ne restera pas beaucoup de producteurs de lait en Auvergne !

Le rôle de la Région, de façon simple et synthétique, est d'aider le plus grand nombre de nos agriculteurs à se mettre hors du marché concurrentiel européen et mondial. Nous devons favoriser tous les signes de qualité : le bio bien entendu, qui est un symbole de ces productions de qualité pour lequel le consommateur a de fortes demandes. J'ai lu dans *La Montagne* ce matin que le Conseil Général du Puy-de-Dôme faisait du bio une priorité, tant mieux ! Nous devons soutenir également l'utilisation du label montagne ; favoriser les circuits courts ; accélérer la relocalisation des productions par la commande publique – je rappelle à ce titre qu'une étude est en cours et je souhaite que l'on puisse aboutir rapidement – ; favoriser l'autonomie énergétique ; soutenir l'installation des jeunes, favoriser la diversification et notamment l'agrotourisme pour lequel nous avons un retard considérable en France et encore plus en Auvergne. Cela fait donc partie des priorités que j'ai demandées à Monsieur Chapaveire et à Monsieur Pinard, Directeur du Comité Régional de Développement Touristique, de travailler dans le cadre du futur Schéma régional de développement touristique. Nous avons un bon écho des mouvements agricoles et notamment des Chambres d'agriculture sur ce sujet.

Le modèle d'agriculture que nous souhaitons pour l'Auvergne est celui qui produit de la qualité, qui respecte l'environnement et en tire le meilleur parti, qui prend une place majeure dans la vie des territoires, un modèle qui soit un marqueur fort de l'Auvergne, Nouveau Monde que nous sommes en train de construire.

Enfin, je souhaiterais prendre quelques minutes pour évoquer un sujet qui mérite quelques mises au point : celui de la ligne grande vitesse Paris/Orléans/Clermont-Ferrand/Lyon qui, au train où vont les choses, pourrait ne plus s'appeler que Paris/Orléans/Lyon ! L'État s'est encore une fois illustré à travers la voix du Préfet de Région dans un exercice de mauvaise foi caractérisée en portant l'anathème sur le Conseil régional d'Auvergne, au prétexte que nous ne participerons pas au financement du débat public.

Permettez-moi de rétablir la vérité à ce propos. Ce n'est pas l'Auvergne, mais les cinq Régions concernées, Île-de-France, Centre, Bourgogne, Rhône-Alpes, Auvergne, qui ont refusé de financer le débat public parce que ce type de débat, rendu obligatoire par la loi, est du seul ressort de l'État. Il y a une quinzaine de débats publics en France en ce moment. Il y en a un en Auvergne sur la route Centre-Europe-Atlantique pour lequel on n'a pas demandé un centime aux collectivités, de la même façon qu'il ne leur a rien été demandé pour le débat public sur la ligne à grande vitesse Poitiers/Limoges.

Laisser croire que le refus des Régions est le fruit d'une volonté de freiner le projet en dit long sur le degré de mauvaise foi du représentant du Gouvernement en région.

Permettez-moi de vous rappeler, mes chers collègues, que le Conseil régional a participé au financement des pré-études opérationnelles et que nous sommes prêts à financer les études qui suivront dans la mesure de nos moyens, et bien entendu, les réalisations s'il nous reste trois sous. Seulement voilà, l'État tente de faire porter le chapeau de ses carences aux collectivités locales, et comble de la perversité, le Préfet décide unilatéralement d'utiliser 1,5 M€ de fonds européens relevant de la Convention Massif Central – donc de la politique de la montagne –, alors que les cocontractants que sont les Régions Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Limousin ne sont pas concernées directement par le projet de ligne à grande vitesse et que ce dernier risque de passer à côté de la zone de montagne du Massif Central. Cette volonté préfectorale a valu une réaction très vive des Présidents respectifs des Régions. Le regretté Georges Frêche, quelques jours avant son décès, avait envoyé une lettre très ferme au Préfet de Région qui n'en a tenu aucun compte. Les cinq Présidents de Région concernés par le Massif Central ont adressé une lettre au Préfet de Région pour lui demander d'arrêter : la politique Massif Central est une politique de montagne. Il y a 160 M€ dont 60 M€ de l'État, 60 M€ des Régions et 40 M€ du FEDER destinés à financer de la plus-value pour la montagne. Et ce sont ces crédits européens que le Préfet veut utiliser pour financer le débat public sur la ligne à grande vitesse !

Nous avons, entre Régions, choisi une attitude responsable et confié l'instruction de ce dossier à la Région Limousin – pilote en matière de transport dans le cadre de notre gouvernance collective –, tout en décidant de saisir le Premier Ministre qui est Président du Conseil National de la Montagne – qui ne s'est pas réuni depuis deux ans. Nous l'interrogerons pour savoir si les crédits réservés à la montagne doivent financer un débat public pour un train qui ne passera peut-être pas en montagne et qui laisse de côté quatre Régions qui ne sont pas concernées. Le Président du Limousin – et je le ferai également – consultera la Commission Européenne pour savoir s'il est normal d'utiliser des crédits européens pour financer cela. J'ajoute que c'est une spécificité française.

Nous sommes en droit de nous poser aujourd'hui un certain nombre de questions. Quand on sait que la ligne Paris/Orléans/Clermont/Lyon est chiffrée à 14 Md€ environ et que l'État a du mal à trouver 1,5 M€ pour boucler le financement du débat public, nous avons de quoi nous interroger pour la suite !

Dans cette affaire, l'État cherche un bouc émissaire pour annoncer le retard du débat public – dont on fera porter la responsabilité aux Régions, comme on leur fait porter la responsabilité d'un retard éventuel ou d'une réalisation insuffisamment rapide sur les routes nationales, car l'État se trouve dans l'incapacité de financer le projet dans les délais qu'il s'est fixés.

Autre point qui doit nous alerter en Auvergne et qui est lié : ce sont les déclarations du directeur Grands projets et prospective de la SNCF, le 23 octobre dernier à Nevers, en présence du Secrétaire général aux affaires régionales d'Auvergne qui ne l'a pas démenti. Il a en effet annoncé d'une part qu'il n'existait qu'un seul tracé possible : Paris/Orléans/Nevers/Macon/Lyon, et d'autre part, que la ligne permettrait une vitesse de 360 km/h, ce qui exclut les lignes avec ballast. Nous courons donc le risque de nous voir imposer une ligne qui passerait à 135 km au nord de Clermont, et qui, au mieux, effleurerait les frontières de notre région, condamnant ainsi toute amélioration du temps de parcours entre Clermont-Ferrand et Lyon.

Il est donc urgent, mes chers collègues, de se mobiliser en faveur d'un tracé le plus au sud et le plus à l'ouest possible, qui permettrait d'irriguer à la fois Clermont, Montluçon, Moulins et Vichy. J'ai donc l'intention de prendre une initiative très forte dès le début de l'année – ce sera le 25 février – afin d'organiser un lobbying rassemblant les élus, les représentants du monde économique et plus largement l'opinion publique. Au jour d'aujourd'hui, l'association TGV Grand Centre Auvergne n'est plus en capacité de porter seule ce message, prisonnière qu'elle est de ses adhérents, notamment Bourges et Nevers, dont les intérêts sont opposés à ceux de l'Auvergne. Les élus de Nevers ont clairement annoncé que si le tracé ne passait pas par Nevers, ils ne financeraient rien.

Les Auvergnats doivent se prendre en charge et défendre bec et ongles un tracé favorable à l'Auvergne, un vrai tracé de dynamisation du territoire.

Voilà, mes chers collègues, les grandes lignes de notre action pour 2011 et les moyens que nous entendons mettre en œuvre, compte tenu du poids des contraintes dont nous faisons l'objet.

Nous avons besoin d'agir pour notre jeunesse, de faire émerger de nouveaux emplois, de gagner le pari du Très Haut Débit, d'obtenir un tracé TGV en Auvergne et de donner toutes ses chances au monde rural. Nous poursuivons donc le mouvement en faveur d'une Auvergne plus juste, plus solidaire, avec force et détermination. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - La parole est à Monsieur Dugléry.

## DEBAT GENERAL

**M. DUGLÉRY.** - Monsieur le Président, chers collègues, la France, comme beaucoup d'autres pays, vit sous l'effet de la crise et des difficultés qui devraient naturellement mobiliser la solidarité nationale et susciter le consensus sur des réformes aussi urgentes que nécessaires. Hélas, cette intelligence du comportement qui prévaut chez nos voisins ne trouve pas sa place dans notre pays, car les jeux politiques de l'opposition s'affranchissent de l'intérêt général.

Les excès de l'Association des Régions de France (ARF) qui depuis des mois s'érige en contre-pouvoir systémique viennent de provoquer l'implosion de cette association dont la vocation était normalement de servir d'abord et avant tout la cohésion nationale et la promotion de nos territoires en Europe. C'est dommage mais c'était devenu inévitable, tant il est vrai, comme l'écrivait Boileau, que : « *Le mal qu'on dit d'autrui ne produit que du mal* ». En l'occurrence, le mal c'est la destruction, faute d'objectivité, de cet outil républicain dont la vocation originelle a été trahie. Cette posture nationale de l'opposition se décline bien évidemment ici en Auvergne alors que le premier rôle de notre Assemblée est de servir les intérêts de nos communes, de nos départements et des Auvergnats.

Ainsi, Monsieur le Président, vous manipulez le Débat sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2011 pour prendre la posture de victime d'un État n'ayant pour seul objectif que d'asphyxier les collectivités territoriales et singulièrement l'Auvergne. À vous lire, ce serait la seule obsession du Gouvernement. La réforme territoriale, la réforme de la taxe professionnelle, le gel des dotations, etc. ne viseraient qu'à mettre au pas des Régions rebelles.

À l'opposé de cet État pervers, les Présidents de Région seraient, selon vous, les seuls défenseurs de l'intérêt général. Si vous étiez un peintre, Monsieur le Président, gageons que vous n'utiliseriez sans nuances que deux teintes : le blanc et le noir. Pourtant, Pierre Soulages nous a montré que même le noir pouvait offrir une multitude de reflets.

La réforme territoriale tout d'abord, ce n'est pas « le recul de la démocratie » ou « une recentralisation », comme vous le proclamez. Au contraire, chaque Conseiller territorial qui siègera ici dans quatre ans représentera environ 9 500 Auvergnats, alors qu'aujourd'hui, nous en représentons, chacun, près de 30 000. Nos concitoyens seront mieux représentés, nous serons plus légitimes. Je vois là un renforcement de la démocratie.

Cela suffit Monsieur Mallot !

**Mme PETIT.** - Nous n'avons pas fait de commentaire, Monsieur le Président, quand vous vous exprimiez !

**M. DUGLÉRY.** - Nous avons su nous tenir. Essayez de vous tenir convenablement.

Cette réforme, en créant un Conseiller territorial qui siègera à la fois au sein du Conseil général et du Conseil régional, permettra, enfin, une plus grande synergie entre ces deux collectivités et un meilleur travail en commun, préférables à la politique du pré-

carré ou de la « bunkérisation » de chacune sur ses compétences. En remettant de l'ordre dans les compétences, elle supprimera les doublons qui créent la confusion et entraînent des dépenses inutiles.

Nous avons la chance de connaître, quatre ans à l'avance, la nouvelle organisation territoriale. Nous vous invitons, dès à présent, à étudier avec nos collègues des quatre Départements quel pourrait être le périmètre de nos actions respectives à l'horizon 2014. Pourquoi le Conseil régional d'Auvergne ne serait-il pas à l'initiative, dès 2011, d'une Session annuelle commune de l'ensemble des Conseillers régionaux et des Conseillers généraux des quatre Départements qui nous permettrait de débattre ensemble des évolutions à apporter à nos politiques ? C'est une proposition concrète que nous vous soumettons. Elle honorerait la Région qui, en dépassant les polémiques et les clivages politiques, montrerait son attachement à préparer le mieux possible le passage vers la nouvelle organisation territoriale.

Cette réflexion, nous devons l'engager dès à présent, non seulement sur les priorités et les synergies à développer dans chacune des collectivités, mais aussi sur le cadre dans lequel le Conseil régional effectuera sa mission.

Vous savez, Monsieur le Président, que nous sommes favorables, pour plus d'efficacité et d'économies, au regroupement des services régionaux au sein d'un même lieu. Le débat sur la création d'un hémicycle pouvant accueillir 146 Conseillers territoriaux, qui alourdirait la facture de l'Hôtel de Région, est un faux débat. Soit on le réalise au sein de l'Hôtel de Région avec une large ouverture sur l'extérieur – c'est la formule que nous avons retenue pour la cité administrative de Montluçon et vous ne manquez pas de profiter de cet hémicycle, c'est une très bonne chose –, soit on cherche à l'extérieur dans la mutualisation et le partenariat, le moyen de disposer d'un hémicycle partageable entre plusieurs collectivités ou institutions et ainsi générer des économies.

Par exemple, dans le cadre de la rénovation de la Cité scolaire Blaise Pascal, ne serait-il pas possible d'adapter la salle de conférences pour qu'elle puisse accueillir aussi bien les réunions organisées par le lycée, nos Sessions, voire d'autres événements extérieurs ? Voilà une piste de rationalisation de nos dépenses et d'économies que je soumets également à votre réflexion.

S'agissant de l'élaboration du budget 2011, vous ne manquez pas, bien évidemment, de dénoncer le gel des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales. Vous précisez que notre collectivité sera contrainte de limiter ses investissements et de diminuer ses dépenses de fonctionnement gonflées artificiellement par l'Acte II d'une décentralisation manquée – ce sont vos propos – et un désengagement de l'État. Vous n'oubliez rien, le noir est sans nuance, le sectarisme du tableau est complet ! Tellement complet qu'il rappelle la formule de Simone de Beauvoir qui écrivait : « *Autour de moi, on réprouvait le mensonge, mais on fuyait soigneusement la vérité* ». La vérité, Monsieur le Président, c'est que le déficit de la France est passé de 3,4 % du PIB en 2008 à 7,9 % en 2009. La vérité, c'est que les recettes de l'État ont fondu de 54 Md€ sous l'effet de la crise.

Mais la vérité, c'est aussi que malgré ce cadre budgétaire, l'État a renforcé son soutien aux collectivités territoriales en faisant des efforts considérables :

- en majorant de 1,2 % l'enveloppe allouée aux collectivités territoriales en 2010,
- en remboursant de manière anticipée le fonds de compensation de TVA, pour un montant de 3,8 Md€ en 2009,
- en accélérant les interventions de l'ANRU qui portent sur 42,6 Md€ de travaux programmés sur les cinq prochaines années – dire que la commande publique va s'essouffler avec un tel apport, c'est difficile...,
- en organisant au bénéfice des Régions une cagnotte non négligeable de 1,2 Md€ grâce à l'évolution de la CVAE au cours des quatre prochaines années (soit 19 984 405 € pour la Région Auvergne).

En fait, la stabilisation des dotations s'inscrit dans un défi collectif du redressement des finances publiques dont dépend notre indépendance économique et cet impératif républicain impacte infiniment moins les collectivités territoriales que l'État.

Au reste, vous reconnaissez la nécessité d'agir, puisque vous semblez rejoindre la Cour des Comptes qui préconise le gel du point d'indice pour les fonctionnaires jusqu'en 2013, alors que le Gouvernement limite la mesure à 2011. Les fonctionnaires des trois fonctions publiques apprécieront.

En somme, pour vous, tout le monde doit être concerné par la solidarité nationale sauf les Régions ! Cette posture excessive porte préjudice à la noblesse de la politique. Boileau écrivait avec humour « *Aimez-vous la muscade ? On en a mis partout* ». La muscade de l'Association des Régions Françaises, désormais, c'est l'excès, mais sans humour. Vous en avez mis partout pour contrer le Gouvernement. Il n'est pas certain que cette muscade, Monsieur le Président, soit appréciée par nos concitoyens.

Vous devriez, avant de stigmatiser par l'excès et en boucle l'action du Gouvernement, vous inspirer de la célèbre formule « *On peut mentir à une personne tout le temps, à tout le monde une fois, mais on ne peut mentir à tout le monde tout le temps* ». À titre d'exemple, vos déclarations incessantes sur les pertes de recettes pour les collectivités territoriales liées à la réforme de la taxe professionnelle sont parfaitement fausses. Il est établi que l'État compense à l'euro près la perte de produit de taxe professionnelle. Mieux, cette compensation est calculée à partir des bases de l'année 2007, lorsque la conjoncture économique était la plus dynamique. François Mitterrand avait rêvé la suppression de « l'impôt imbécile », selon ses propres termes ; Nicolas Sarkozy l'a fait en assurant les recettes des collectivités territoriales et en créant le premier fonds de péréquation horizontal. Mauvaise muscade, Monsieur le Président !

De la même manière, depuis des mois, vous alarmez les clubs sportifs, les associations culturelles, quant à l'impossibilité future de la Région de les subventionner en raison de la réforme des collectivités territoriales. Or, l'article 35 de la réforme des collectivités territoriales prévoit que la règle du non-cumul des subventions de la Région et du Département ne sera pas applicable aux secteurs du tourisme, de la culture et du

sport. Nous pourrions donc, comme par le passé, et contrairement à vos allégations, aider nos clubs et associations culturelles. Mauvaise muscade, Monsieur le Président !

Enfin, vos propos incessants sur les transferts de compétences non compensés sont balayés par la Commission Consultative sur l'Évaluation des Charges (CCEC) qui affirme « *le strict respect des principes de compensation* ». Je voudrais, pour couper court à toute polémique sur la sincérité de cette Commission, rappeler à notre assemblée que la CCEC est présidée par Thierry Carcenac, Député socialiste et Président du Conseil Général du Tarn. Le même Monsieur Carcenac ajoute que le Gouvernement a effectué « *un effort supplémentaire de 157,7 M€ par rapport au droit de compensation théorique* ». Au regard de tels arguments, l'excès de muscade décrédibilise votre cuisine budgétaire, Monsieur le Président, d'autant que vous êtes même obligé de reconnaître que vos prévisions alarmistes du début d'année pour les cartes grises et la TIPP se révèlent fausses, puisque vous devez admettre aujourd'hui des augmentations de recettes de 2,4 % et 6,4 %.

J'ajouterai, concernant la réforme de la fiscalité locale, que je trouve particulièrement surprenant votre commentaire regrettant l'absence de liens entre la Région et les ménages, du fait de la spécialisation de l'impôt qui retire le bénéfice des taxes foncières aux Régions. Ce commentaire est surprenant de la part d'un élu qui a soutenu la suppression unilatérale et autoritaire de la part régionale de la taxe d'habitation par le Gouvernement Jospin en 2000. Le lien entre les ménages et la Région, ce sont vos amis qui l'ont supprimé, à moins que vous ne considériez les ménages propriétaires comme les seuls dignes d'être en relation avec notre collectivité. Cette suppression, ajoutée aux deux autres décidées par le Gouvernement Jospin – les droits de mutation et la part salariale de la taxe professionnelle –, je n'ai pas le souvenir que vous l'ayez combattue. Elle avait pourtant fait perdre à l'Auvergne un tiers de ses recettes fiscales. On sent bien en fait dans vos arguties que votre véritable regret est de ne plus pouvoir lever l'impôt ou plutôt de ne plus pouvoir l'augmenter comme vous l'avez fait précédemment avec 71 % d'augmentation en un mandat.

Notre pays connaît une crise sans précédent. Grâce aux efforts du Gouvernement, nous avons pu éviter d'entrer dans une récession durable. Toutefois, la croissance est fragile. Notre dette est une épée de Damoclès qui menace notre économie et nos capacités de solidarité nationale. Face à ces incertitudes, tout doit être fait pour conforter l'activité économique et limiter la dépense publique. C'est l'objectif des différentes réformes engagées par l'État. Les collectivités territoriales ne doivent pas être absentes du combat de la croissance et de l'emploi. C'est pourquoi nous souhaitons que la Région revienne à une gestion exemplaire pour préparer l'avenir. À ce titre, nous veillerons à ce que le budget 2011 et les suivants respectent trois grands principes budgétaires :

- réduire les dépenses de fonctionnement par la maîtrise de la masse salariale et le réajustement des dépenses de fonctionnement et de communication au strict nécessaire,
- donner la priorité à l'investissement,
- limiter le recours à l'emprunt afin d'arrêter de faire peser sur les générations futures les conséquences des politiques menées aujourd'hui.

C'est à l'aune de ces principes que nous pourrions juger vos budgets. Les premières indications que vous nous avez communiquées pour ce DOB nous laissent, hélas, présager que nous serons loin de les respecter en 2011.

Nous devons également constituer un véritable budget anti-crise au service de l'emploi. En cette période de crise, le soutien à l'économie doit être au cœur des priorités régionales. Nous souhaitons des actions fortes en direction de nos agriculteurs – vous en avez parlé – et des entreprises fragilisées par la crise ou au contraire qui souhaitent se développer. Nous devons avoir des dispositifs souples et réactifs, capables de répondre rapidement et efficacement à la pluralité des situations dans lesquelles peuvent se trouver les entreprises ou les agriculteurs.

Nous réaffirmons notre demande que l'artisanat et le commerce de proximité continuent d'être aidés significativement par des crédits régionaux. La réflexion engagée au sein de la Commission Développement économique nous semble pertinente, Monsieur Mallot, et nous ne manquerons pas d'y apporter, sans arrière pensée, notre contribution.

**M. MALLOT.**- Il faut continuer !

**M. DUGLÉRY.**- Vous aussi, continuez !

Nous souhaitons également que notre action en faveur de la formation professionnelle soit directement en lien avec les besoins de l'économie régionale, en réorientant nos crédits vers des formations pour lesquelles existe aujourd'hui une forte inadéquation entre l'offre et la demande, notamment dans les secteurs du bâtiment ou des emplois verts, mais dans d'autres également.

Pour nous, l'emploi est la véritable grande cause régionale qui doit se traduire concrètement dans le budget que vous nous présenterez en décembre prochain.

Enfin, puisque vous avez engagé la réflexion sur le Pack Jeune que vous souhaitez mettre en place, permettez-moi d'apporter une première contribution au débat. Il y a déjà un an qu'ont été prises des initiatives en faveur de la jeunesse, qui ont permis notamment la mise en place du RSA ou du service civique, auxquelles la Région Auvergne pourrait apporter un soutien significatif pour les développer sur nos territoires. Pour conforter cette politique impulsée par le Président de la République, nous vous proposons de mettre en place un Pacte État/Région pour la Jeunesse. Face aux défis que représentent la formation et l'emploi des jeunes, nous estimons que le rôle premier des Régions consiste à s'engager, aux côtés de l'État, sur des dispositifs qui ont fait la preuve de leur efficacité.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il faudrait arriver à la conclusion, vous avez dépassé votre temps de parole, Monsieur Dugléry.

**M. DUGLÉRY.**- Je n'ai pas fini, Monsieur le Président.

**M. MALLOT.**- On peut le laisser parler, c'est bien !

**M. DUGLÉRY.**- Oui, laissez-moi parler ! Merci, Monsieur Mallot.

Nous souhaitons la création d'un service public national de l'orientation en partenariat avec les Régions. Nous demandons également de doubler le nombre de places en alternance ainsi que la création d'internats d'excellence.

Il nous semble important d'accorder une attention particulière aux élèves des Bac professionnels qui souhaitent poursuivre des études supérieures ou aux titulaires de BTS ou DUT visant des diplômes d'ingénieurs.

Nous serons attentifs aux dispositions prises en faveur de la jeunesse car il n'est pas convenable de proclamer *urbi et orbi* qu'elle est votre priorité et de constater, dans le même temps, qu'en 2010, des crédits de paiement de 600 000 € se transforment en 2 225 € consommés pour le calcul d'un « quotient bonheur ». On peut se poser la question : mépris ou imposture ?

Il n'est pas convenable, non plus, que les étudiants infirmiers extérieurs à Clermont-Ferrand soient pénalisés dans leur scolarité parce que le système de visioconférence installé par la Région, qui retransmet les cours à partir de l'IFSI de Clermont Ferrand, est défaillant depuis de nombreuses semaines.

Il ne faut pas se satisfaire de déclarations d'intentions en direction des jeunes mais promouvoir une politique authentique en leur direction et faire en sorte que les effets d'annonce soient suivis d'effets.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.**- La parole est à Madame Mollon.

**Mme MOLLON.**- Monsieur le Président, chers collègues, le sujet a occupé les rédactions tout l'été, et tout le week-end, la presse a brui d'informations plus ou moins étayées, plus ou moins contradictoires, plus ou moins fiables, sur la composition du nouveau Gouvernement. Maintenant que nous la connaissons, je peux bien vous l'avouer : c'était une opération désespérée de Nicolas Sarkozy pour empêcher la médiatisation du rassemblement des écologistes qui se sont unis samedi à Lyon, et ont créé Europe Écologie Les Verts dans l'enthousiasme. Mais ce remaniement ne changera rien, puisque c'est l'omni-Président qui fait la pluie et le beau temps – et surtout la tempête d'ailleurs. N'importe quel ministre fait l'affaire, il faudrait juste qu'il révèle à Sarkozy que la France va mal.

Cela ne changera rien à la régression des droits humains : la surveillance de la presse, la remise en cause du droit à l'avortement, la suppression de postes de fonctionnaires (1 600 à Pôle Emploi).

Cela ne changera rien et on continuera à recevoir les dictateurs : après Kadhafi, des accords avec la Chine. À chaque fois, on nous présente de simples engagements comme des contrats et plusieurs années après, aucun vrai contrat n'est conclu. De qui se moque-t-on ?

Cela ne changera rien au rapport Bockel qui revient sur le tapis avec le retour de la proposition de dépistage de la délinquance chez les enfants de trois ans ou le renforcement des possibilités de suspension des allocations familiales.

Le remaniement n'y change rien : le Gouvernement – et le pays – sont déjà essouffés et notre région en fait les frais.

La Décision Modificative n° 2 annonce la couleur avec une réduction de 22 M€ de dépenses : le budget 2010 subira, en fin de compte, une forte baisse par rapport à ce qui avait été voté en décembre 2009. Il s'agit de préserver la capacité d'emprunt futur, puisque l'emprunt est un des derniers leviers qui nous restent.

Comme le Débat d'Orientations Budgétaires le souligne, nous n'avons plus la maîtrise de notre budget. C'est assez efficace comme méthode, même s'il est totalement pervers de prétendre vouloir la décentralisation et en même temps lui porter des coups mortels : nul besoin pour l'État de réduire nos compétences, il lui suffit de nous enlever les recettes ! Nous n'allons pas prétendre pouvoir tenir intégralement nos engagements avec des ressources sérieusement amputées, c'est impossible.

L'État gèle ses dotations pour 3 ans ; concrètement, il les diminue, car il faut tenir compte de l'inflation et des augmentations dues à la montée en grade des agents.

Les ressources propres qu'il nous attribue – Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP) – sont des colosses aux pieds d'argile : en effet, la CVAE est assise sur la croissance des entreprises, donc le Produit Intérieur Brut. Petit rappel concernant le PIB : tout ce qui se monnaie induit son augmentation, aussi bien la production de pneus ou de médicaments que le passage d'une tempête qui va conduire à la réparation des bâtiments, la reconstruction des voies de communication ou du réseau de transport de l'électricité, par exemple. Donc, des productions souhaitables ou regrettables, car personne n'a envie d'avoir un accident pour relancer l'activité des ambulanciers et des garagistes !

De plus, le PIB et la croissance ne prennent pas en compte les ressources naturelles, car comment comptabiliser les biens communs que sont la pureté de l'air et la ressource en eau ? Et d'ailleurs, le PIB s'en fiche, car si l'air et l'eau sont pollués, cela relance l'activité des pharmaciens et des croque-morts, donc la croissance... Pour les écologistes, cet indicateur n'a aucun sens.

Passons, le vrai problème est ailleurs : comme nous l'avons vu en 2009, la croissance est à la merci de la moindre crise, et nous pensons comme vous, Monsieur le Président, que la crise est structurelle et que nous devons modifier notre conception du développement économique. Quant à la TIPP, vous nous dites qu'on peut craindre un tassement de notre recette si le cours du pétrole s'inscrit durablement dans une tendance haussière. Je vous le confirme, Monsieur le Président, il est inéluctable que le cours du pétrole s'inscrive dans une tendance haussière. Et donc que notre ressource se dégrade.

Nous n'avons quasiment plus aucune marge fiscale, et vous nous proposez de maintenir à 40 € par cheval la taxe sur la carte grise. Nous le regrettons. Les Régions ont raté l'occasion de s'entendre pour uniformiser à travers la France le montant de cette taxe, ce qui aurait mis fin au dumping fiscal que font certaines pour attirer les loueurs de voiture. Cela ne leur servira plus à rien, puisqu'il n'y a plus de taxe professionnelle ! Et le surplus ainsi collecté aurait pu être mutualisé pour investir sur les relations ferroviaires inter-régionales par exemple.

Toutefois, les données financières objectives montrent que nos fondamentaux sont bons. L'endettement n'est pas insupportable au point de justifier un gros désinvestissement : notre stock de dettes est en dessous du fonctionnement d'une année courante et surtout, l'épargne est forte et la durée de désendettement est faible – moins de 4 ans –, bien inférieure à la durée de vie des équipements que nous finançons (lycées, TER...).

Diminuer nos dépenses en 2011 semble inéluctable et nous sommes d'accord sur la priorité quand vous nous dites que l'urgence, c'est aussi faire de l'Auvergne une éco-région. Une éco-région concilie la réduction de l'empreinte écologique de son économie et l'amélioration de la qualité de vie pour tous. Et quand je dis qualité de vie, je dis d'abord emploi et revenu, mais je dis aussi santé, diminution de la précarité, des discriminations, de la souffrance au travail, des temps de trajets, augmentation du temps libre et culture qui est source d'épanouissement personnel et d'emplois durables.

Ces orientations se traduiront à travers les programmes « Nouveaux emplois, nouveaux services », et « Auvergne, Nouveau Monde ». Ils visent tous deux à la transformation écologique de la société. Il faudra y mettre le budget et la volonté politique nécessaires pour que ces deux outils ne se limitent pas à de la communication et répondent aux espérances qu'ils peuvent susciter.

La diminution des dépenses se devra d'épargner les lycées dont la rénovation, voire la restructuration, sont prioritaires pour notre jeunesse, grande cause régionale.

Cependant, Monsieur le Président, ce serait une erreur de désinvestir au delà de 2011. Nous en convenons avec le CESR, devenu Conseil Économique Social et Environnemental Régional (CESER). Ce serait un mauvais choix pour l'économie.

Les Régions investissent 10 Md€, ce qui a une forte répercussion sur l'économie et l'emploi, vitale pour certains secteurs – je pense aux travaux publics. Si toutes les Régions diminuent d'un quart leur investissement, c'est 2,5 Md€ d'investissement en moins pour l'économie locale, l'emploi, les projets des collectivités locales, etc.

Ce serait un mauvais choix pour répondre aux provocations de la droite.

Face à la crise, alors que l'État diminue fortement ses dépenses, les collectivités locales ont une responsabilité pour investir, montrer une autre voie. Avant de diminuer les dépenses, évaluons-les ! Ne faisons pas en Régions ce que nous reprochons à la droite de faire au Gouvernement. Donc, l'urgence n'est pas de se désendetter, mais d'utiliser l'argent public pour agir contre les crises. Cela irait à contresens des choix majoritaires précédents face à la crise.

Car nous approuvons toujours vos propos de la Session de décembre 2009 : « *Dans ce contexte difficile, nous disiez-vous, (...) il nous faut faire face à la crise et ses répercussions économiques et sociales de plus en plus lourdes. C'est dans cette période qu'il nous faut investir et investir encore plus pour équiper l'Auvergne en infrastructures scolaires, universitaires, ferroviaires (...)* ». « *Le projet de budget se veut donc réactif, offensif, résolument tourné vers l'avenir et l'emploi* ».

Le désendettement ne doit pas devenir une obsession, et le contribuable peut parfaitement le comprendre, car le contribuable, c'est aussi le citoyen qui réclame des services publics, c'est aussi le travailleur qui attend qu'on agisse contre la crise. Et que valent de bons indicateurs si c'est pour ne pas intervenir alors que les citoyens nous le demandent ? L'argent public doit servir au bien public et au service public.

L'écologie politique a été régulièrement caricaturée : nous serions des dépensiers irresponsables, accros des taxes, mais être écologistes, c'est au contraire utiliser au mieux les ressources, les répartir justement, les investir utilement. C'est faire l'examen systématique des dépenses pour s'assurer de leur utilité sociale et environnementale. C'est soutenir la conversion écologique de notre société : la chasse au gaspillage énergétique, la transformation industrielle, l'investissement social (formation, éducation, solidarité...).

Monsieur le Président, vous vous félicitez, aujourd'hui, de n'avoir pas cédé sur les routes nationales, et nous nous en félicitons avec vous, puisque c'était une exigence du groupe Vert dans le précédent mandat. Cela prouve que la caricature des écologistes est nulle et non avenue, et que les choix écologistes, ni fuite en avant, ni immobilisme, ont toujours été ceux de gestionnaires responsables.

Alors, nous pourrions réduire certaines dépenses, recentrer nos choix politiques. Si l'on en croit la Cour des Comptes, les aides économiques des collectivités territoriales sont peu efficaces. Puisque le Gouvernement a fait un beau cadeau aux grosses entreprises en leur supprimant la taxe professionnelle, ciblons nos aides sur les secteurs qui bénéficieront moins des allègements de taxe professionnelle (petites entreprises, tiers secteur...).

Nous pourrions aussi recentrer nos choix de gestion : favorisons les investissements qui diminuent les coûts de fonctionnement, comme les travaux d'isolation des lycées qui généreront des économies de fonctionnement ultérieures. C'est un choix rationnel, avec un bon taux de retour sur investissement, car nous sommes certains que les coûts environnementaux et énergétiques auront une progression très forte à l'avenir.

Généralisons l'éco-conditionnalité et les avances remboursables, et ajoutons le prêt à taux zéro qui coûte 6 à 8 fois moins qu'une subvention et qui est très efficace, notamment sur l'énergie, alors que l'éco-prêt de l'État exclut les ménages faibles, puisqu'il impose un plancher de dépenses de 10 000 €.

Je ne crains pas le plagiat, Monsieur le Président, c'est pourquoi je finirai ce discours par vos propres mots : « *C'est aujourd'hui que commence demain* ». C'est bien l'état d'esprit du groupe Europe Écologie Les Verts.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - La parole est à Madame Valentin-Vissac.

**Mme VALENTIN-VISSAC.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, permettez-moi de débiter mon intervention par une citation de Montesquieu : « *La plupart des mépris ne valent que des mépris* ». Oui, ce gouvernement, aujourd'hui remanié, dirige notre pays avec un très grand mépris et avec une arrogance inouïe. Il lui aura fallu moins de six mois

pour imposer de force une réforme du système de retraite injuste, inégalitaire, profondément anti-sociale et en fin de compte inefficace.

Aucune concertation n'aura eu lieu pour cette réforme précipitée édictée par le MEDEF. Nicolas Sarkozy, en Robin des Bois des grandes fortunes, continue d'accomplir le vieux rêve patronal de démonter les solidarités. Beaucoup de mensonges auront été avancés pour justifier cette réforme et la faire passer comme inéluctable. Le peuple ne s'y est pas trompé. 71 % des Français rejettent la loi votée à la hâte par un Parlement aux ordres des marchés financiers. Les mobilisations fantastiques des salariés du privé, du public, des jeunes lycéens et des étudiants, démontrent à quel point la détermination et la colère sont grandes.

Pourtant, Nicolas Sarkozy et François Fillon, avec un remaniement qui s'apparente plutôt à une grande mascarade géante, ont fait un nouveau bras d'honneur au peuple de France. Ce gouvernement méprise la souffrance des familles et des jeunes de plus en plus nombreux à ne plus pouvoir boucler leurs fins de mois. Comment peut-on vivre en Auvergne avec un seul revenu de 1 000 € par mois pour une famille de quatre personnes ? Comment imaginer que cette même famille ne puisse consacrer que 250 € à son alimentation alors que dans le même temps, Nicolas Sarkozy et ses amis se gavent dans de grands restaurants parisiens ?

Le dernier rapport du Secours Catholique dresse des chiffres consternants sur l'évolution de la pauvreté. Ses permanences ont accueilli plus de 1,48 million de personnes en situation de pauvreté, soit 80 000 de plus que l'année précédente. Parmi elles, de plus en plus de jeunes de moins de 25 ans poussent les portes des locaux du Secours Catholique, représentant 11 % du public aidé. Permettez-moi de citer et féliciter Daniel Ruiz pour son édito du 10 novembre dans le quotidien La Montagne qui rétablit un certain nombre de vérités. Ainsi écrit-il : *« La pauvreté ne peut pas recevoir de traitement uniforme, seul l'emploi et les justes rémunérations peuvent la faire reculer tout en conservant l'indispensable solidarité nationale pour lutter contre les exclusions et aider à la réinsertion. La redistribution des profits et le partage de la valeur ajoutée finiront par revenir en force dans le débat social ».*

Pour sortir de cette crise unique, nous ne passerons pas à côté du débat sur la répartition des richesses et la mise en œuvre d'une véritable politique de l'emploi et des salaires, mais le Gouvernement préfère foncer tête baissée dans une politique de super austérité en demandant toujours plus de sacrifices aux plus modestes et aux classes moyennes. Le budget de 2011 de l'État va surtout répondre aux attentes des agences de notation. Avec 20 % de crédits en moins, les politiques du travail et de l'emploi vont connaître des coupes sombres qui feront très mal aux familles, aux chômeurs et aux jeunes. Les 30 000 suppressions de fonctionnaires vont venir une nouvelle fois amoindrir la force publique, alors que, face à la montée du chômage, il y aurait tant besoin d'investissements dans l'emploi et dans le développement du service public. C'est un budget de classe contre le monde du travail que s'apprête à voter l'UMP. Un budget de mépris de l'intérêt général et une volonté arrogante de toujours faire plus de cadeaux aux véritables assistés que sont les bénéficiaires du bouclier fiscal, les familles Bettencourt, Mulliez, Pinault et consœurs.

Pour faire partager et porter cette politique de rigueur, le Gouvernement continue et amplifie cette année sa politique d'étouffement et d'asphyxie des collectivités territoriales.

Avec sa réforme, la démocratie va s'éloigner de plus en plus des citoyens. En supprimant la taxe professionnelle et en gelant ses dotations, l'État met le couteau sous la gorge des élus locaux pour qu'ils revoient leur politique d'investissement et d'emploi à la baisse.

Comment pouvez-vous, Monsieur le Président du groupe UPA, Monsieur Ducléry, affirmer qu'il y a une compensation de l'État à l'euro près, alors que vous-même, dans votre agglomération, la semaine dernière, avez annoncé une hausse se situant entre 50 € et 90 € des taxes d'habitation et foncière pour venir compenser une perte des recettes dues à la réforme de la TP...

**M. DUCLÉRY.**- Vous n'avez pas compris.

**Mme VALENTIN-VISSAC.**- Comme l'annonce la presse locale dans votre département ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- S'il vous plaît !

**Mme VALENTIN-VISSAC.**- « *Les foyers paieront à la place des entreprises* », je cite.

Nous regrettons ici qu'il n'existe pas plus de coordination de la contestation des collectivités pour dénoncer plus fortement le racket organisé par l'État. Nous déplorons que l'ARF ne puisse pas jouer un rôle plus grand pour faire converger l'ensemble des Régions détenues par la gauche. Imaginons ce que représenterait comme rapport de force le vote de budgets en déséquilibre dans les 22 Régions et l'ensemble des collectivités territoriales pour élever un front contre la politique du Gouvernement !

Avec une baisse de près de 20 M€ du budget régional, il va falloir s'expliquer auprès des Auvergnates et des Auvergnats sur le sens de ces coupes budgétaires imposées unilatéralement par l'État. Nous ne ferons pas l'économie de ce débat, pour construire le rapport de force avec les populations de nos territoires sans attendre une hypothétique victoire de la gauche en 2012.

Afin d'être prêts, nous renouvelons notre proposition, à défaut d'avoir un budget en déséquilibre, de présenter aux citoyens un budget régional alternatif, tel qu'il pourrait être si nous ne subissions pas le gel des dotations, la privation de la TP et de tout autre denier fiscal. Il nous faut démontrer, chiffres à l'appui, que les directives gouvernementales sont profondément injustes, détruisant l'originalité de nos territoires et de nos services publics. Nous ne pouvons pas nous passer de cette démarche pour expliquer la coupe de 5 M€ proposée dans le budget éducation et de 8 M€ dans celui des transports, ainsi que 2,5 M€ de moins sur la formation professionnelle.

L'augmentation de la TIPP devant rapporter 16 M€ paraît bien injuste et contradictoire au développement d'une offre de transport moderne pour la région. Elle est injuste car elle va toucher l'ensemble des automobilistes à qui il est déjà demandé trop d'efforts. Nous sommes également révoltés par le racket organisé par la SNCF via les hausses inadmissibles et injustifiables du coût de la convention TER.

Concernant l'ensemble des investissements, il y a besoin de se recentrer sur nos priorités et les compétences de la Région. Ainsi, est-il vraiment nécessaire et urgent de mettre autant d'argent dans le schéma du Très Haut Débit, alors que les besoins des

Auvergnats sont sans doute ailleurs, dans la formation professionnelle, les transports ou l'éducation ? Il en va de même sur les aides au développement économique. Nous saluons les avancées concernant les aides des TPE-PME, notamment avec l'augmentation des crédits du Fonds Régional pour l'Emploi que nous voterons aujourd'hui. Néanmoins, certaines aides, comme les aides exceptionnelles, le Fonds Régional d'Ancrage des Entreprises, nous semblent inadaptées.

Enfin, concernant la jeunesse, nous partageons et saluons la démarche engagée pour la construction du Pack Jeune. Alors que la crise touche en premier lieu les jeunes, il paraissait urgent d'en faire une priorité régionale. La précarité, le chômage, les peurs des lendemains, les difficultés à finir les fins de mois, font de plus en plus partie de leur quotidien. Autant dire que l'autonomie de la jeunesse est en net recul, recul accentué par la situation économique. Dans ce contexte, la Région peut évidemment apporter des réponses et aider les jeunes Auvergnats à faire face. Nous approuvons et saluons l'ensemble du travail entrepris par nos services et les élus dans le cadre des Assises territoriales. Nous sommes certains que les échanges, les débats de ces Assises, les dispositifs mis en place, comme le web radio, viendront enrichir le Pack Jeune que la Région mettra en place.

C'est dans cet esprit que le groupe Front de Gauche a également décidé de consulter les jeunes, leurs organisations associatives, politiques, syndicales, pour co-élaborer des propositions collectives venant enrichir les dispositifs.

Dans la continuité de la dynamique de collaboration du Pack Citoyen, initié lors des dernières élections régionales de mars 2010, nous souhaitons poursuivre et faire vivre une démocratie active en faisant intervenir directement les jeunes eux-mêmes dans les décisions concernant leur avenir. Dans le contexte d'une crise qui fait de plus en plus de ravages, il y a plus que jamais besoin d'une démocratie réinventée donnant directement la parole aux populations et la possibilité d'intervenir pour construire ensemble l'avenir. Notre conception de la démocratie est à l'opposé de celle proposée par Nicolas Sarkozy qui préfère confisquer la parole pour mieux passer en force. Plus que jamais, nous avons besoin de multiplier des lieux d'échanges et d'élaboration de nos politiques publiques pour que l'ensemble de nos concitoyens soient des acteurs à part entière de leur vie et de leur quotidien.

**M. LE PRÉSIDENT.** - La parole est à Monsieur Mallot.

**M. MALLOT.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, ouvrir un débat d'orientations budgétaires dans la nouvelle organisation institutionnelle imposée par les Gouvernements Sarkozy - Fillon relèvera désormais, chaque année, de la prouesse.

Jugeons-en :

- la Région n'a désormais plus d'autonomie financière, bien que ce principe soit inscrit dans la Constitution depuis mars 2003,
- la Région ne peut plus lever le moindre impôt direct, conséquence de la décision du Gouvernement de supprimer la taxe professionnelle,

- la Région perd la reconnaissance de ses handicaps en se voyant confisquer toute dotation de péréquation,
- la Région se voit condamnée par ce gouvernement à augmenter chaque année les dépenses contraintes liées aux transferts massifs de compétences non compensés par l'État, à l'instar des 1 500 agents des lycées, des formations sanitaires et sociales, de l'AFPA, des plateformes aéroportuaires....,
- la Région se voit condamnée par ce gouvernement à ne dépendre que des seules dotations de l'État, dont les montants sont rationnés et le plus souvent si incertains qu'il faut les ajuster en fin d'exercice ; ce sera le cas aujourd'hui lorsque nous examinerons la Décision Modificative n°2 du budget de cette année 2010,
- la Région se voit condamnée par ce gouvernement à subir, au moins pendant trois ans, un gel des dotations de l'État dans un contexte de hausse des dépenses contraintes,
- la Région se voit condamnée par ce gouvernement à n'utiliser comme seule variable d'ajustement de son budget que le recours à l'emprunt, dont on sait combien celui-ci doit rester maîtrisé pour ne pas hypothéquer l'avenir,
- la Région se voit donc condamnée par ce gouvernement à réduire ses investissements, alors qu'elle est la collectivité la plus dynamique en la matière et qu'elle génère une activité considérable pour les entreprises régionales.

Mes chers collègues, je le dis clairement : cette mise sous tutelle des collectivités – à commencer par les Régions – est intolérable.

Elle est intolérable car elle est contraire à l'intérêt général.

Elle est intolérable car elle tourne le dos à la décentralisation.

Elle veut nous ramener quarante ans en arrière, au bon vieux temps de l'Établissement Public Régional, avec une Assemblée muselée, sans pouvoirs, soumise au contrôle a priori du Préfet, composée d'élus départementaux réunis pour l'occasion.

Voilà où veut nous conduire ce gouvernement, dont la stratégie politique consiste à supprimer tout ce qui s'apparente à un pouvoir distinct du sien.

Voilà aussi qui annonce les dégâts à venir de la future réforme territoriale annoncée pourtant « très économe de deniers publics ». Celle-ci s'avèrera en fait un gouffre pour les futures assemblées régionales.

Pour l'Auvergne, le nombre d'élus régionaux passera de 47 à 146 : 35 dans l'Allier, 21 dans le Cantal, 27 dans la Haute-Loire et 63 dans le Puy-de-Dôme. De quoi évaluer d'ores et déjà le surcoût : 13 200 € par Conseiller pour le seul agrandissement de l'hémicycle, 750 000 € par an de plus pour le fonctionnement des groupes politiques, 2,5 M€ par an d'indemnités supplémentaires.

On voit bien que cette prétendue réforme poursuit un tout autre but : faire de la Région la simple addition de quatre départements où chacun viendra défendre les intérêts de son clocher, sans projet régional. Le mille-feuilles que l'on prétendait simplifier sera donc complexifié. On ajoute une strate, la métropole, et le grand perdant, au bout du compte – contrairement aux affirmations de Monsieur Michel Mercier – sera le monde rural !

Mais le but réel du Gouvernement sera atteint : exercer un contrôle total sur les collectivités, car nous vivons bien dans la société du contrôle : celui des collectivités, celui des individus, celui des élus, celui des représentants syndicaux, celui de la justice, celui des journalistes, etc.

Où s'arrêtera donc cette frénésie de main mise du Gouvernement et de l'UMP sur tout ce que notre pays contient de forces vives, de sources d'initiatives, de relais d'informations objectives qui garantissent le bon fonctionnement de la démocratie ?

Alors, malgré les coups durs qui s'abattent pour nous empêcher d'agir, devons-nous pour autant renoncer à préparer l'avenir de la nouvelle Auvergne ?

Le groupe Socialiste et Républicain que je préside ne renonce pas.

Nous approuvons le contenu du rapport du Président qui, malgré l'épreuve, décrète l'urgence.

L'urgence pour notre jeunesse proclamée « grande cause régionale ». Jeunesse pour laquelle nous honorerons notre engagement de la placer sur les chemins de l'autonomie en matière de logement, d'études, de mobilité et de santé. Les rencontres que nous organisons dans tous les départements, dans le cadre des Assises de la Jeunesse, fédèrent, on le voit bien, un grand nombre d'acteurs jusque là dispersés. Et ces rencontres s'avèrent extrêmement riches, comme le sont d'ailleurs les rendez-vous web radio au cours desquels s'expriment directement les jeunes.

L'urgence aussi pour l'emploi, en faveur duquel nous ne faillirons pas dans notre quête d'identification des emplois nouveaux, particulièrement dans le domaine environnemental, mais aussi dans l'aide à domicile pour laquelle nous connaissons l'immensité des besoins, même si nous sommes conscients cependant de la difficulté à solvabiliser la demande.

L'urgence au moment où la courbe du chômage repart à la hausse, en France comme en Auvergne (près de 1 % d'augmentation en septembre), affectant plus particulièrement les jeunes, les femmes et les seniors. Le passage de Monsieur Wauquiez à ce ministère – où il succédait à Monsieur Hortefeux, je le rappelle – s'achèvera sur un bilan des plus calamiteux.

**M. GUERRE.**- Excellent !

**M. MALLOT.**- L'urgence encore dans l'accueil d'une population nouvelle, active et porteuse de projets, d'initiatives, d'une énergie susceptible de redynamiser les territoires les plus reculés de l'Auvergne. Nos résultats, bien qu'encore insuffisants, sont là. L'évaluation de l'impact économique des nouvelles populations arrivées entre 2001 et

2006 vient de nous être transmis par l'ARDTA. Il en ressort que ceux-ci ont contribué à créer ou maintenir en 2006 environ 2,3 % de l'emploi total des territoires où ils s'installent. C'est un début encourageant.

L'urgence pour la recherche, tant il est vrai que l'innovation est bien le vecteur par lequel se concrétisent la création de richesses, puis la création d'emplois. Notre arsenal d'interventions a désormais un spectre large dont l'efficacité sera améliorée par l'ouverture aux clusters du Fonds Régional pour l'Innovation.

L'urgence pour la construction d'un nouveau modèle agricole, en phase avec les attentes de la société et porteur d'une juste rémunération des agriculteurs.

L'urgence, enfin, pour faire de l'Auvergne ce que l'on présente aujourd'hui sous le vocable d'éco-région, vocable qui résume à la fois une ambition, une solidarité, un état d'esprit tournés vers la qualité de vie des hommes et des territoires.

Les meilleurs experts du marketing territorial suggèrent l'organisation de notre politique régionale autour d'une ambition, d'un slogan, d'une marque partagée par tous les acteurs économiques, touristiques, universitaires et culturels : « Auvergne, Nouveau Monde ».

Cette aventure nous semble particulièrement audacieuse et exaltante. Elle rappelle l'ambitieux slogan du Maire de Montpellier, il y a plus de trente ans : « *Montpellier la surdouée* », lorsqu'il voulut donner à sa ville l'essor d'une grande métropole régionale. Tout ceci a plutôt bien réussi à cette ville, comme à la Région Languedoc-Roussillon tout entière.

Nous avons justement affirmé, lors de notre dernier rendez-vous avec les électeurs en mars 2010, que l'Auvergne serait grande et qu'elle serait juste. Notre ambition est aujourd'hui intacte. Bien que l'Auvergne ne soit pas une priorité des gouvernements actuels, nous maintiendrons le cap. Nous remplirons nos engagements, même si nous savons bien qu'il ne faudra compter que sur nous-mêmes.

Les documents qui nous sont remis aujourd'hui attestent de cette volonté.

Volonté pour innover dans le domaine de l'emploi et de la formation, volonté d'aider à la conquête, par les jeunes, de leur autonomie, volonté de réussir les programmes du Très Haut Débit Numérique, volonté de constituer une véritable éco-région, volonté d'achever la rénovation de tous nos lycées, etc.

Nous voulons réussir dans tous les domaines qui relèvent de notre responsabilité directe selon la loi. Nous serions en droit d'attendre en retour que les autres institutions fassent de même, ce qui, malheureusement, est loin d'être le cas.

Prenons un exemple : celui des routes nationales dont la responsabilité relève, comme vous le savez, de l'État. Que dire de ses attermolements, de ses volte-face, de ses annonces contradictoires, de ses décisions sans cesse repoussées, pour la RN 88 en Haute-Loire par exemple, pour la RN 122 dans le Cantal ?

Pis encore, exemples que je connais encore mieux pour être un élu de ce département, que dire de la RN 7 ou de la Route Centre-Europe-Atlantique qui traversent le département de l'Allier ?

Nous en sommes toujours aux vagues annonces, au « saucissonnage lent » sur la RN 7, aux réponses imprécises de l'État dans le débat public sur la mise à deux fois deux voies de la RCEA, à l'arrêt du contournement Nord de Vichy dans le prolongement de la liaison de cette agglomération à l'autoroute A 71. Cette indécision, ces annonces contradictoires, ces tentatives pour faire porter par d'autres la responsabilité des retards ont quelque chose d'indécent, car, pendant que le Gouvernement n'assume pas ses propres responsabilités, on meurt toujours sur ces routes qui, comme vous le savez, sont particulièrement accidentogènes.

Sur un autre sujet, mais qui relève toujours du domaine du transport, que dire des glissements du discours de ce gouvernement vers une option TGV Paris/Nevers/Mâcon qui condamnerait l'Auvergne, sa métropole régionale et Montluçon, à tirer un trait définitif sur l'espoir d'une liaison grande vitesse avec Paris ? Voilà pourtant un sujet sur lequel nous devrions tous nous accorder, sur tous les bancs politiques, que ce soit à la Région, dans nos villes, dans nos départements.

Convenons-en, nous ne pouvons aller à la bataille du tracé, essentiel pour l'Auvergne, en étant timorés, résignés, affaiblis par des divisions que ne comprendraient pas nos concitoyens. L'heure est au contraire au rassemblement de toutes les forces, de toutes les énergies pour faire entendre la voix de l'Auvergne, afin de peser sur un choix qui risque bien, sans cette cohésion d'ensemble, de se faire en catimini dans d'obscurs bureaux parisiens.

Le tracé Paris/Orléans/Clermont/Lyon a non seulement la faveur de notre Assemblée, il a l'assentiment de toute la population de l'Auvergne, de tous ses acteurs économiques, touristiques, universitaires, culturels... qui agissent malheureusement aujourd'hui en ordre dispersé ou attendent que soient lancées de nouvelles initiatives pour faire entendre la détermination de l'Auvergne et des Auvergnats.

Je le dis clairement : la Région a pour vocation de fédérer cet ensemble, de booster toutes ces énergies, de prendre le drapeau de cette cause juste qu'est le désenclavement ferroviaire grande vitesse de l'Auvergne, et au-delà, du Massif Central.

C'est pourquoi je vous invite, Monsieur le Président, à poursuivre avec toute l'énergie qui vous caractérise, à trouver les soutiens de cette bataille décisive pour l'Auvergne que nous menons depuis longtemps, mais qui entre désormais dans une phase cruciale. Je sais que vous mettez déjà de l'ardeur à la tâche, que vous avez convaincu des Régions comme Rhône-Alpes, Centre et Île-de-France qui accèdent désormais cette option, que les départements concernés, nombreux, attendent d'emboîter notre pas, et avec eux les populations de leurs territoires.

Jamais, depuis la bataille de la croisée autoroutière en Auvergne, le combat pour l'aménagement du territoire n'a suscité autant d'attentes, autant d'espoir, autant de détermination. L'impatience est grande. La motivation aussi.

Le TGV pour l'Auvergne doit enfin devenir réalité ! Tout tracé alternatif serait considéré comme une trahison, un abandon définitif de l'Auvergne par le Gouvernement, par Réseau Ferré de France et par la SNCF !

Autre sujet d'importance qui mérite attention et mobilisation de notre Assemblée, toujours dans le domaine des transports : le repositionnement de l'aéroport de Clermont-Ferrand. Le rapport qui nous est présenté, résultat de la mission d'étude du Cabinet BIPE, éclairera sans nul doute les décisions du Comité Syndical. Le développement et l'assise de la compétitivité du pôle de maintenance passent, nous le savons tous, par notre capacité à former les hommes, les jeunes plus particulièrement, sur des métiers pointus sur lesquels existent des tensions susceptibles de freiner le développement des entreprises.

Nous nous sommes déjà largement attelés à cette tâche que l'évidence nous amènera à confirmer dans les années à venir, tant l'éducation et la formation professionnelle continue constituent pour nous des responsabilités prioritaires. Reste que le problème majeur posé à cette infrastructure aérienne régionale réside toujours dans la baisse continue de la fréquentation depuis 2002. Nous dépassions alors, je le rappelle, le million de passagers transportés, dont la moitié en transit via le hub, et nous avons constaté moins de 400 000 voyageurs pour l'année 2009.

Cette érosion a de multiples causes, évoquées dans le rapport, principalement liées aux recherches de rentabilité par les opérateurs. C'est une situation désastreuse que nous a léguée l'État par ce transfert de la plateforme aéroportuaire, dans l'acte II de la Décentralisation. Une de plus me direz-vous !

Plusieurs pistes permettent cependant d'espérer un avenir pour cet aéroport. Par exemple, son repositionnement sur l'accueil d'un flux touristique, dès lors qu'une véritable stratégie territoriale, touristique notamment – mais ce n'est pas la seule – différenciera l'Auvergne d'autres destinations. C'est en ce point que ce repositionnement rejoint l'ambition portée par la marque « Auvergne, Nouveau Monde » que j'évoquais au début de mon intervention. À l'évidence, l'aéroport de Clermont-Ferrand s'inscrit dans cette perspective d'une Auvergne ouverte, accueillante, dynamique, active... où les valeurs liées à la qualité de vie prédominent.

J'en viens à présent à une appréciation d'ensemble des rapports de la Décision Modificative et du Débat d'Orientations Budgétaires. Je constate, comme d'ailleurs le Conseil Économique Social et Environnemental Régional, puisque c'est désormais son appellation – le CESER – que notre budget 2010 voté à 663,71 M€ se conclura à 665,15 M€. 0,2 % d'ajustement sur deux décisions modificatives, soit une somme inférieure à 1,5 M€.

Avouez que l'étroitesse de ce réajustement traduit combien, malgré les difficultés et les incertitudes, nous avons vu juste dans nos prévisions de début d'exercice. J'y reconnais la clairvoyance de notre majorité, la rigueur de la gestion et de la programmation de notre exécutif, mais j'y distingue, aussi, l'application mise par nos services à garantir la consommation de nos lignes budgétaires et le sérieux de la préparation de nos budgets, en recettes comme en dépenses.

Je souhaite que puisse perdurer cette manière de faire et j'engage les services de l'État à produire suffisamment en amont, et dans la clarté, les bases de ses dotations annuelles, alors que nous entendons çà et là diverses collectivités qui repousseront au mois d'avril 2011 l'examen de leur budget, tant celui-ci comporte d'incertitudes en matière de recettes provenant de l'État. Je pense, notamment, au Conseil Général du Puy-de-Dôme dont le Président vient d'annoncer ce report.

Quant au rapport du Débat d'Orientations Budgétaires, il vient nous rappeler combien il est important de maîtriser les grands équilibres du budget, en cadrant son volume entre 640 et 645 millions d'euros.

À propos des équilibres budgétaires, je me souviens des échanges que nous avons eus avec le Président Giscard d'Estaing qui, à la fin des années 1990, finançait à crédit ses grands investissements et ne se donnait pas les moyens de rembourser les emprunts correspondants, parce qu'il ne voulait pas augmenter les impôts. Eh bien, nous avons hérité de ses emprunts, donc de ses dettes, en 2004.

Désormais, la seule véritable variable d'ajustement, c'est l'emprunt et nous ne voulons pas faire comme l'État qui laisse filer le déficit de son budget et qui, contrairement à ses affirmations, prépare de nouveaux déficits pour la protection sociale, non sans avoir transféré la dette sociale passée et à venir – c'est une innovation – aux générations futures jusqu'en 2025 !

Nous avons une politique budgétaire responsable et rigoureuse. Alors, certes, ce budget 2011 sera en baisse par rapport à 2010, mais nous vous demandons, Monsieur le Président, de faire en sorte qu'il présente toutes les garanties du respect des engagements que nous avons pris devant les électeurs.

À commencer par les lycées et la formation professionnelle continue pour laquelle je tiens à rappeler en quoi notre action s'avère positive. Pour ne prendre que l'exemple des formations sanitaires et sociales, je rappellerai que nous avons rendu concrète la gratuité des formations de niveau V, comme la revalorisation des bourses des aides soignantes et autres étudiantes des carrières sanitaires et sociales.

L'aménagement du territoire, avec nos contrats « Auvergne + », devra se trouver lui aussi conforté en 2011, comme d'ailleurs l'ensemble des programmes relevant de nos actions touristiques, culturelles ou encore sportives.

La Région tient bon la barre. Elle tient ses engagements. Elle confirme son respect de la parole donnée.

Permettez-moi, avant de conclure, d'évoquer l'inquiétude que nous partageons tous quant au devenir de la profession agricole en général, et des éleveurs en particulier. Coincés entre l'hyperconcentration du marché de l'abattage et du conditionnement d'une part et les exigences financières des grands distributeurs d'autre part, nos éleveurs se trouvent acculés et privés d'une juste rémunération de leur travail. Leur désespérance est telle qu'elle les oblige à se mobiliser, par exemple en bloquant l'accès aux grandes centrales d'abattage. Malheureusement, les éleveurs ne sont compris, ni même véritablement entendus, par le Gouvernement. Le ministre, reconduit pourtant dans ses

fonctions, se perd en déclarations de bonnes intentions, alors qu'il faudrait agir effectivement.

Agir sur le marché. Agir auprès de nos partenaires de l'Union Européenne. Agir sur les distributeurs. Agir sur les intermédiaires, etc. Rien de cela n'est fait par le Gouvernement. Les mesures que le ministre a annoncées sont insuffisantes. Cela démontre en réalité sa totale adhésion au jeu du seul marché. Alors que les éleveurs, unanimes, estiment nécessaire une augmentation de 60 centimes d'euros le kilo sur pied, le dernier accord s'est conclu à seulement 5 centimes. Il est donc évident que le problème demeure entier et qu'il ressurgira dans les prochaines semaines, tant les effets désastreux produits par la spéculation sur les céréales et matières premières ont un impact sur le prix de revient.

Devant cette situation, je crois qu'il faut rappeler que ce sont les libéraux, très largement majoritaires en Europe, qui, avec l'appui du Gouvernement français actuel, souhaitent livrer définitivement l'agriculture au marché, sans régulation ni intervention de compensations de handicaps. La contractualisation prévue par la loi dite de modernisation agricole n'est d'ailleurs que la mise en musique du libéralisme. C'est dire si l'agriculture française, singulièrement celle de montagne, risque de connaître un avenir particulièrement dramatique. Les manifestations actuelles ne sont probablement que les prémices des réactions qu'engendrera l'application libérale de la PAC 2013.

C'est pourquoi je tiens à rappeler une nouvelle fois notre position vis à vis de la mise en application de la Politique Agricole Commune en 2013. Celle-ci :

- doit demeurer une politique commune,
- doit assurer l'indépendance et la sécurité alimentaire des Européens,
- doit assurer une stabilité des revenus des agriculteurs,
- doit bénéficier à l'ensemble des productions, favoriser le changement des pratiques agricoles, privilégier l'emploi et l'occupation du territoire,
- doit privilégier les systèmes de production les plus respectueux de l'environnement et des ressources naturelles,
- doit adapter ses dispositifs au niveau régional pour prendre en compte les disparités géographiques et les spécificités territoriales (c'est la « régionalisation de la PAC),
- doit être dotée d'un budget à la hauteur des enjeux et des défis à relever.

Concernant le Conseil régional – dont le budget annuel agricole se compte en millions, alors que celui de l'Europe et celui de l'État se comptent en milliards d'euros –, il continuera d'agir selon ses moyens et avec les priorités que je souhaite rappeler :

- orienter notre agriculture auvergnate vers des productions de très haute qualité et à très forte valeur ajoutée,

- renforcer notre politique de labellisation et d'encouragement des productions AOC (Saint-Pourçain, Saint-Nectaire, Cantal, Charolais, Salers, par exemple),
- diversifier les sources de revenus des agriculteurs (tourisme, circuits courts, vente directe, implication dans la marque « Auvergne, Nouveau Monde »),
- mettre le paquet sur l'agriculture biologique et créer des nouveaux modes d'échanges entre le monde agricole, la société et les consommateurs que nous sommes.

Monsieur le Président, mes chers collègues, permettez-moi de commenter en conclusion la composition présentée hier soir, après plusieurs mois d'un feuilleton frisant parfois le grotesque, de l'équipe de campagne électorale du futur candidat Nicolas Sarkozy, autrement dit du nouveau Gouvernement.

Ce pourrait être l'occasion de faire le bilan des quatre ministres auvergnats dont on faisait grand cas il y a trois ans. Monsieur Hortefeux, grand expulseur de Roms et concentré, comme son mentor, depuis plus de huit ans sur la lutte contre la délinquance – c'est dire son efficacité ! Monsieur Wauquiez, Ministre de l'emploi et recordman du chômage. Madame Amara, que ses collègues n'ont jamais vraiment acceptée et qui part en les maudissant tous. Et Monsieur Marleix, dont aucun commentateur n'a prononcé le nom au cours de la semaine écoulée.

Nous voici donc revenus au bon vieux temps du RPR : fin de l'ouverture, fin de l'espace réservé au Centre, fin de la représentation de la diversité. Nous voilà face à une machine censée produire de l'électeur positif, à dix-huit mois de la seule échéance qui intéresse l'actuel locataire de l'Élysée.

Nous l'avons compris, la France et les problèmes des Français importent peu. Seul compte ce gouvernement qui poursuivra la même politique et constituera le bras armé d'une stratégie de maintien au pouvoir de Monsieur Sarkozy.

Je doute que la France et l'Auvergne aient beaucoup à y gagner.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci aux orateurs. J'apporterai quelques éléments de réponses rapides, car j'ai été prolixe dans mon rapport introductif.

Nous avons entendu de nombreuses citations. Entre Boileau et Montesquieu, je préfère le second, je tiens à vous le dire.

Je souhaiterais répondre à Monsieur Dugléry, au sujet de l'ARF qui aurait imploré. Monsieur Richert en est parti il y a quinze jours. Nous avons d'autant moins compris son départ qu'il venait d'accepter une vice-présidence que nous négocions avec lui depuis un certain temps. Nous avons même prévu de modifier les statuts de l'ARF pour lui confier cette vice-présidence. Nous avons découvert dans Le Figaro qu'il quittait l'ARF avec deux autres présidents que nous n'avons jamais vus, celui de Guyane et celui de la Réunion. On ne peut pas dire que l'ARF les ait insultés, on ne les a jamais vus ! J'ai appris dimanche soir que Monsieur Richert était entré au Gouvernement, ceci explique cela : il

accepte une vice-présidence puis entre au Gouvernement et dit pis que pendre de l'ARF. Voilà la réalité.

**M. BUSSIÈRE.**- Vous serez entre vous !

**M. LE PRÉSIDENT.**- Vous suggérez, Monsieur Ducléry, l'organisation de réunions communes avec les Conseils généraux. Pour votre information, nous le faisons tous les trois mois.

**M. DUCLÉRY.**- Entre présidents.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Non pas avec l'ensemble des Conseils généraux mais d'exécutif à exécutif, de président à président. La prochaine réunion aura lieu en Haute-Loire le 20 décembre 2010. Il a été plus difficile de trouver des dates de réunion en début d'année par manque de disponibilité. C'est en général le Cantal qui pose difficulté. Le 20 décembre, le Président du Conseil général du Cantal sera présent. Nous nous réunissons régulièrement. Nous avons décidé ensemble de mettre en place des groupes de travail, nos administrations y travaillent en recherchant toutes les synergies possibles. Vous nous proposez des choses que nous faisons déjà. Organiser des réunions plénières ensemble n'aurait pas d'intérêt, si ce n'est pour se disputer les affectations de crédits.

Plus globalement, que la France et les pays développés soient en crise, qu'il y ait eu un transfert de richesses des pays développés vers les pays en voie de développement, bien entendu. Si vous étiez venu au Congrès de l'ARF, vous auriez été au fait de ce transfert de richesses important. La perte de richesse des pays développés au bénéfice des pays en voie de développement est de l'ordre de 6 % à 7 %. Cela nous ramène à la nécessité d'une gouvernance mondiale, car aussi longtemps que les conditions de la production et de la concurrence seront aussi inégales qu'elles le sont aujourd'hui, nous perdrons de la richesse au profit de ces pays en voie de développement, la Chine en tête. Quand on paie les travailleurs comme ils le font, voilà ce qui arrive. Cela durera sans doute un certain temps malheureusement.

Quand on voit l'échec du G20 – parce qu'il faut toujours penser nos problèmes à l'échelle locale mais aussi mondiale – l'échec du G20 est celui de la construction d'une gouvernance mondiale. Quand on sait que l'on n'en est même pas à une gouvernance politique de l'Europe, on sait que cela prendra un peu de temps.

S'il y a affaiblissement des richesses de la France, il est normal que le Gouvernement prenne des mesures. Personne ne le conteste, mais ces mesures prises par le Gouvernement ne passent pas parce qu'elles sont basées sur l'injustice. Les Français ne sont pas allergiques à la réforme, ils le sont à l'injustice. Or, tout n'est qu'injustice, le symbole en étant le pacte fiscal et les sommes remboursées aux quelques milliers de contribuables protégés par le bouclier fiscal. Comment voulez-vous expliquer aux Français qu'ils doivent se serrer un peu plus la ceinture alors qu'il suffit de sortir pour voir la misère partout ? La misère est partout – même chez des fonctionnaires de catégorie C qui ont des petits salaires, dès la moindre difficulté familiale. Comment voulez-vous que l'on fasse accepter au peuple de France des efforts qui portent toujours sur eux, alors qu'à côté on ne sait pas comment dépenser l'argent ? Voilà le problème.

Notre collectivité n'est pas opposée à participer à un effort, mais les collectivités ne sont pas responsables du déficit public qui porte pour moins de 10 % sur l'ensemble des collectivités et pour plus de 90 % sur la politique de l'État. Nous couper les ressources, comme c'est le cas, est indécent et contre-productif, parce que ces mêmes collectivités réalisent plus de 70 % de l'investissement public. Réduire leurs ressources revient à réduire l'investissement public. On me demande d'investir, mais toutes les collectivités – Régions, Départements – réduisent leurs investissements. Pas une n'échappe à la règle parce que quand les recettes diminuent, il faut freiner les investissements comme le font les Conseils généraux depuis deux ans. Je vous invite à consulter la capacité d'intervention du Conseil général du Cantal, vous verrez qu'elle est réduite à sa plus simple expression ; il n'a quasiment plus de capacité d'investir. En Haute-Loire, le Président Roche s'en plaint depuis très longtemps. Tous sont soumis à des difficultés importantes. Je ne sais pas comment nous pourrions y échapper, mais la façon dont on nous traite est injuste.

La réforme territoriale aurait, pour Monsieur Dugléry, de grandes vertus, et favoriserait la démocratie. Je n'y reviens pas, c'est le contraire qui se passera car la démocratie passe aussi par la parité qui est mise à mal.

L'article 35 de la loi permet en effet d'intervenir en faveur des clubs sportifs, de la culture. Effectivement, on peut intervenir mais quand on n'a plus d'argent, il est difficile de le faire !

Ne protestez pas, même les Conseils généraux de vos amis réduisent leurs interventions parce qu'ils ne disposent plus des moyens pour cela. Nous sommes obligés, nous-mêmes, de suivre.

Je vous en prie Monsieur Bergougnoux, soyez respectueux de la présidence. Vous avez, depuis quelque temps, pris l'habitude de m'interrompre, ce qui m'étonne parce que vous êtes un homme courtois.

**M. BERGOUGNOUX.**- Mais quand vos amis nous interrompent, cela ne vous gêne pas !

**M. LE PRÉSIDENT.**- Si ! Je fais respecter tous les orateurs dans cette enceinte !

**M. BERGOUGNOUX.**- Vous n'êtes pas intervenu quand c'était Monsieur Mallot qui nous interrompait.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Si vous cherchez l'incident habituel, dites-le tout de suite, sinon je vous prie de bien vouloir m'écouter encore quelques instants.

Quant à la fameuse cagnotte que nous aurions, nous avons découvert par la bouche de Madame Péresse qu'une cagnotte existait à l'ARF. Nous avons cherché d'où elle pouvait venir puisque nous ne la connaissons pas. Personne, même au Ministère de l'Intérieur n'est en mesure de nous dire aujourd'hui quelle sera la contribution à la valeur ajoutée que nous recevrons pour le mois de janvier pour remplacer la taxe professionnelle. Personne n'est capable de le dire !

Le chiffre annoncé est issu du rapport Durieux qui n'est pas la loi de finances mais un rapport parmi d'autres. Tous les chiffres qu'il comporte ont été écrits à une époque où

les règles étaient différentes. Je vous dis avec honnêteté que personne, même au Ministère de l'Intérieur, n'est aujourd'hui en capacité de nous indiquer la somme que nous recevrons.

D'après vos chiffres, nous devons recevoir 19 M€ dans les quatre prochaines années. L'augmentation que vous évoquez là – et qui reste à démontrer – représenterait quoi qu'il en soit la moitié de la péréquation que nous avons perdue. Voilà la réalité. Nous avons moins de ressources, on peut tourner les chiffres comme on veut ! Pourquoi baisserions-nous nos dépenses si nous avons plus de ressources ?

Monsieur Dugléry, calmez-vous et occupez-vous des orientations budgétaires de votre commune, cela fera du bien à tout le monde !

Oui ou non, respectez-vous dans cette enceinte les principes de base de la démocratie, c'est-à-dire un président qui essaie de vous répondre du mieux qu'il le peut et en toute objectivité à des remarques ?

Si le Ministre de l'Intérieur n'avait pas quitté cette enceinte, il pourrait confirmer qu'aujourd'hui personne n'est en mesure de dire ce que sera la dotation de cette région ou d'une autre, en matière de contributions à la valeur ajoutée. Les premiers informés seront les députés puisqu'ils recevront l'information dans le cadre de la loi de finances. Cela prendra encore du temps.

Ce rappel de la perte de la péréquation est un élément important. Nous avons tout perdu en 2009, nous avons récupéré 6 M€ en 2010 à titre exceptionnel, et nous reperdons ces 6 M€ en 2011. Il ne s'agit pas d'une hausse, selon moi, mais d'une baisse.

Nous aurions sous-estimé la recette de cartes grises, de la TIPP. Nous l'avons très légèrement sous-estimée puisque nous faisons plus 1,72 % par rapport à septembre 2009 pour les cartes grises – ce qui est peu –, et nous constatons moins 0,16 % par rapport à septembre 2009 sur la TIPP modulée, soit moins que ce que nous avons prévu. Notre prévision était prudente. Nous nous sommes peu trompés.

Des propositions nous sont faites ; nous sommes attentifs à ces propositions qui ne sont pas forcément mauvaises parce qu'elles sont formulées par la minorité. J'ai noté que vous nous proposiez surtout de soutenir l'État, ce qui était pour moi une grande nouveauté. Que les collectivités territoriales soient appelées quasi quotidiennement à soutenir l'État pose un problème. Nous étions plutôt habitués à l'inverse, à un État qui soutenait les collectivités.

Vous nous dites qu'il faut doubler les places en alternance ; pour cela, il faudrait qu'il y ait des employeurs. La crise économique est arrivée. De nombreux efforts sont faits par la Région au titre de l'apprentissage pour les contrats d'alternance qui dépendent de l'État et non de la Région. Nous avons 12 000 places en apprentissage mais elles ne sont pas remplies, ce n'est pas de la faute de la Région. La première condition pour aller en apprentissage est d'être motivé, la seconde est de trouver un maître d'apprentissage. Les employeurs ne sont pas au rendez-vous et la motivation n'existe pas chez les jeunes sur certaines sections.

Vous proposez – on ne peut que vous approuver – un grand service public régional de l'information et de l'orientation, mais demandez au Ministre de l'Intérieur – quand il reviendra la prochaine fois, au mois de décembre – de mettre en place un service public régional de l'information et de l'orientation. Tout le monde sera d'accord dans cette enceinte, parce que le problème, c'est que le service public de l'information et de l'orientation est mis à mal, comme tous les services publics, et que le Gouvernement et ses représentants régionaux n'ont qu'une vision quantitative de l'orientation. Ce qui compte à leurs yeux, c'est de mettre des milliers de personnes dans des cases. On se fiche de la motivation au plus haut niveau de l'État. Je ne cesse de le dire au Préfet de Région : « *Monsieur le Préfet, si vous voulez que l'on réussisse, il faut commencer par faire correctement de l'orientation* ». L'orientation étant mon premier métier, je prétends avoir quelques connaissances en la matière. On n'oriente pas les personnes en fonction des places disponibles, mais d'abord en fonction de leur motivation qui peut se préparer. L'orientation est un travail de psychologue. Quand il y en a de moins en moins, on ne peut pas faire de plus en plus de bonnes orientations ! On pratique l'orientation par la méthode des essais et des erreurs. L'ARF – dont vous avez dit tant de mal – réclame un service public régional d'information et d'orientation. Si vous pouviez le faire naître, nous en serions des partenaires zélés.

Je reviens sur un point sur lequel vous avez fait œuvre de démagogie en disant que la Région devrait faire fonctionner correctement la visioconférence dans les instituts d'infirmiers. Nous n'étions pas obligés d'installer la visioconférence et nous l'avons fait. Toutes les écoles d'infirmières ont été dotées de visioconférence par la Région Auvergne. Cela dysfonctionne, je suis le premier à le regretter, mais la Région n'a pas de service capable de régler le problème. Nous cherchons depuis des semaines l'origine de ce problème et je sais depuis quelques minutes qu'il vient de l'intégrateur. Vous ne pouvez pas, Monsieur Ducléry, reprocher au Président de la Région, ou à un élu, quel qu'il soit, le dysfonctionnement d'un appareil de visioconférence s'il est dû à un intégrateur qui a pignon sur rue, qui est coté en bourse et qui ne parvient pas à le faire fonctionner. De nombreux autres problèmes se posent avec les environnements numériques de travail.

Ceci étant, d'après ce que vous nous avez dit, les conditions pour que vous votiez le budget les 16 et 17 décembre prochains sont remplies. Vous avez demandé la réduction des dépenses de fonctionnement : elles seront réduites de 2 %. Priorité à l'investissement et limitation du recours à l'emprunt, c'est ce que nous vous avons proposé puisque le taux de désendettement de quatre ans est fixé comme limite et le taux d'épargne brute est à 25 %. C'est indiqué dans les rapports dont vous disposez. Si vous ne le votez pas, c'est que vous avez des arrière-pensées. Nous verrons cela le moment venu.

À Madame Mollon – qui le sait –, je répondrai que nous ne sommes pas dans une situation de désendettement, le stock de la dette de la Région va encore croître. Le problème est qu'il doit croître le moins possible. Comme je l'ai dit dans mon introduction, nous avons changé d'époque parce que nous avons changé les paramètres des conditions d'élaboration du budget. Auparavant, nous pouvions augmenter l'impôt, alors que, ne le votant plus, nous ne pouvons plus l'augmenter. Il n'y a pas de miracle, la seule marge pour gagner des capacités d'intervention en fonctionnement, c'est d'avoir un endettement modéré. Nous avons travaillé cela le mieux possible. Il nous faut une épargne brute qui ne baisse pas au-dessous de 24 % ou 25 %. Je vous l'ai dit, l'épargne brute, ce sont les recettes moins les dépenses courantes, moins le remboursement de la dette. Nous avons un stock de dettes de 508 M€ et nous payons 20 M€ d'intérêts chaque

année qui pèsent sur le fonctionnement. Si l'on passe de 20 M€ d'intérêts à 25 M€, cela signifie que 5 M€ ne seront plus disponibles chaque année pour du fonctionnement. Or, la plupart des demandes formulées aujourd'hui, notamment par rapport au soutien à l'emploi, au soutien à la jeunesse, à celui du développement durable et de l'éco-région, sont des dépenses de fonctionnement. J'attends le responsable qui nous démontrera qu'augmenter l'emprunt ne nous conduit pas à la catastrophe dans trois ou quatre ans. Certains sont dans cette situation.

Aujourd'hui, la position de la Région est raisonnable, mais nous avons un an de plus de durée de désendettement que la Région Rhône-Alpes. Si j'étais Président de la Région Rhône-Alpes, je pourrais laisser filer un peu l'emprunt, mais je suis Président d'une Région dont le niveau d'emprunt est jugé suffisant en termes de bonne gestion d'emprunt. Je n'entends pas proposer, sauf paramètre nouveau, d'aller au-delà, sinon c'est sur le fonctionnement qu'il faudra agir en 2011.

Le travail que nous avons réalisé, moins 2 % de fonctionnement cette année, nous essaierons de le poursuivre de façon linéaire en fonctionnement dans les prochaines années. Je ne sais pas si nous pourrions intégrer l'inflation. Sur les paramètres actuels, nous pourrions intégrer une croissance de fonctionnement de 1 % à 1,5 %, sans plus, mais si nous empruntons plus, nous ne pourrions pas le faire.

À Madame Valentin-Vissac, je répondrai que, comme elle, je souhaite que nous ayons la capacité à porter un discours et une action politique plus unitaires à l'échelle de nos collectivités en France. L'idée de voter les budgets en déséquilibre est une idée qui fait partie du débat. On ne peut pas le faire seul dans une région comme celle-ci. En revanche, l'action collective devrait permettre d'envisager cette hypothèse qui est en débat mais n'est pas tranchée.

J'avais prévu de vous communiquer quelques éléments chiffrés qui témoignent que la Région Auvergne investit plus que la moyenne : nous sommes deuxième en France en dépenses d'investissement hors dette, sur la base du compte administratif 2008 – je n'ai pas encore celui de 2009. Les dépenses d'investissement de la Région Auvergne sont de 178 € par habitant. La première Région est la Haute-Normandie. Pour vous citer une région comparable à l'Auvergne, la Champagne-Ardenne n'est qu'à 100 € par habitant quand nous investissons 178 € par habitant. Nous sommes à 262 € par habitant en dépenses de fonctionnement.

Aujourd'hui, le niveau d'investissement de la Région est supérieur de plus d'un tiers au niveau d'investissement moyen des Régions. Dans l'enseignement – priorité des priorités –, nous investissons 19,8 % de plus que la moyenne, la moyenne en France, sur les bases de 2008, est ainsi de 46 M€, alors que nous sommes à 65,8 M€.

Nous sommes également très au-dessus en matière d'actions économiques : 7,3 % au-dessus de la moyenne des régions en matière d'investissement dans le secteur économique.

Je pourrais aussi citer d'autres éléments à Monsieur Ducléry sur l'apprentissage. La Région Auvergne se situe au quatrième niveau en France de dépenses par apprenti. Nous sommes à 4 727 € par apprenti. On ne peut pas dire que l'on ne fait pas d'efforts en la matière.

Nous sommes cinquième en France en matière d'aménagement du territoire.

Regardons aussi de temps en temps ce qui est positif et que nous faisons mieux que d'autres. La réalité reste un niveau de vie très faible, un fonctionnement aussi contraint que possible, ce qui nous laisse une plus grande capacité que d'autres pour investir dans des secteurs porteurs pour l'avenir.

Je vous invite maintenant à prendre les rapports de la Première Commission.

**M. DUGLÉRY.**- Monsieur le Président ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Non, Monsieur Dugléry, vous n'avez pas la parole. Vous vous êtes exprimé et vous avez même dépassé de trois minutes votre temps de parole.

**M. DUGLÉRY.**- On ne peut pas s'exprimer !

**M. LE PRÉSIDENT.**- Vous vous êtes déjà exprimé.

*Le Président René Souchon quitte la salle d'Assemblée.*

*La séance est présidée par Monsieur Alain Bussière.*

|   |
|---|
| <p>RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION<br/>présidée par Monsieur Jean MALLOT</p> |
|---|

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

FONDS RÉGIONAL POUR L'EMPLOI (FRE)  
AIDE RÉGIONALE AUX FONDS PROPRES

*Rapport n° 1, page 1, présenté par Monsieur Hamid Berkani*

**M. BERKANI.**- Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport concerne le Fonds régional de garantie Auvergne qui permet de compléter le Fonds de garantie national OSÉO. Ce type de garantie est un véritable succès pour les entreprises, puisque de 2,5 M€ en 2006, ce fonds a été porté à 4,7 M€ en 2010. Il a permis à 430 entreprises de bénéficier de ce dispositif depuis l'origine, et de lever près de 60 M€ de prêts bancaires. Devant ce succès, nous vous proposons d'abonder une nouvelle fois ce fonds à hauteur de 0,5 M€.

La deuxième partie du rapport concerne la mise en place du Fonds régional de garantie en faveur de l'artisanat. La convention que nous vous proposons permettra à

l'ensemble des entreprises auvergnates, petites et grandes, de bénéficier de ce concours bancaire.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci Monsieur Berkani. Y a-t-il des interventions ?

**M. DUBOURGNOUX.**- Je regrette le brouhaha qui règne dans l'Assemblée à l'écoute d'un rapport aussi important. Quand nous avons des critiques à formuler, nous le faisons, mais nous sommes particulièrement satisfaits d'un tel rapport. C'est la démonstration que la bagarre politique menée dans cette Assemblée – comme ailleurs – pour essayer tant bien que mal de mobiliser des crédits bancaires pour développer l'économie, se traduit par des effets concrets. Je remercie le Vice-Président Berkani qui a souligné – à juste titre – l'évolution du Fonds OSÉO qui avait été mis en place par son prédécesseur, ainsi que le doublement des crédits en l'espace de quatre ans. Nous avons assisté à la montée en puissance de ce dispositif et de sa capacité à capter du crédit bancaire pour développer l'économie et l'emploi.

C'est une grande satisfaction pour nous, d'autant que cela fait des émules. L'étendre à l'artisanat est une bonne initiative, *via* SOCAMA et SIAGI, avec 0,25 M€ pour chacun de ces fonds. C'est la volonté clairement affichée qu'un nouvel élan du développement régional passe par la mobilisation du crédit. 113 entreprises en 2009, soit une augmentation de 50 %, ont bénéficié du FRE ; c'est un chiffre énorme. Les 0,5 M€ qu'il nous est demandé de voter sur le FRE mobiliseront 7,5 M€ de crédits bancaires. Ce n'est pas anodin.

Le Conseil régional reste à un niveau modeste par rapport aux crédits bancaires mais ces crédits sont importants pour le développement économique et ont aussi valeur d'exemple. On mobilise ce crédit pour le territoire, pour la jeunesse et pour valoriser les atouts de l'économie auvergnate. C'est du concret, cela permet de prendre un peu de hauteur et de donner un crédit politique, contrairement à ceux qui pérorent régulièrement sur la nécessité de moraliser le capitalisme et qui s'en tiennent à des discours qui ne sont jamais suivis d'actes. Chacun comprendra à qui j'adresse ces félicitations !

Pour nous, il est très positif de pouvoir frapper dans le magot là où il est, c'est-à-dire dans les 5 Md€ de dépôts disponibles sur les encours de crédits. Ce sont des sommes colossales. Que l'on aille en chercher pour développer le territoire auvergnat, c'est une bonne chose. Le groupe Front de Gauche s'en félicite.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci Monsieur Dubourgnoix pour ce soutien appuyé.

**Mme BAYLE.**- Je suis heureuse, après les propos aussi alarmistes que nous avons entendus tout à l'heure, de voir que tout ne va pas si mal. La situation n'est pas aussi misérable que cela. Je suis heureuse de l'intervention de Monsieur Dubourgnoix. C'est un exemple concret pour montrer qu'en France, tout n'est pas aussi alarmiste que certains veulent bien le dire.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci pour ce deuxième soutien !

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Monsieur Bonnichon, rapidement.

**M. BONNICHON.**- Je veux soutenir, bien évidemment, le dossier de Monsieur Berkani et annoncer que notre groupe le votera. Je voudrais rafraîchir la mémoire de Monsieur Dubourgnoix en lui disant que ce fonds a été créé il y a vingt ans par deux Vice-Présidents originaires de la Haute-Loire, Jean Salque et Jean Proriol. Cela s'appelait à l'époque le Fonds de garantie CEPME. Un autre fonds de garantie s'appelait le Fonds de garantie SODECCO. À l'époque, OSÉO n'existait pas, mais ces fonds existaient. C'est un bon dossier.

**M. DUBOURGNOUX.**- Le taux de garantie a été nettement rehaussé depuis sa création, en 2006. Cela explique l'importance de la mobilisation du crédit bancaire aujourd'hui alors que ce n'était pas le cas auparavant, même si le dispositif existait.

**M. BERGOUGNOUX.**- Je voudrais dire à Monsieur Dubourgnoix qu'il est naturel que les choses évoluent.

*Retour du Président René Souchon dans la salle d'Assemblée.*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Ne vous laissez pas interrompre, Monsieur Bergougnoix.

**M. BERGOUGNOUX.**- Je suis heureux que vous observiez que votre Président de groupe interrompt les autres sans arrêt.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Pas sans arrêt !

**M. BERGOUGNOUX.**- C'est agaçant et c'est la raison de la vivacité de mon intervention. Je vous ai écoutés ce matin, vous et tout le monde, je ne suis pas intervenu et Monsieur Mallot a le don de m'excéder.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Allons au fait.

**M. BERGOUGNOUX.**- Je voudrais dire à Monsieur Dubourgnoix que sur le fond, nous nous réjouissons que la Région permette cet effet de levier. Il s'agit de créer de la valeur ajoutée, de la richesse. Si vous le permettez, Monsieur le Président, ce qui m'a fait réagir à votre propos tout à l'heure est lié à cela. Au-delà des polémiques partisans, quel est aujourd'hui le véritable enjeu dans un pays comme le nôtre ? C'est le problème du partage de la valeur ajoutée. Nous sommes d'accord sur le fond.

**M. LE PRÉSIDENT.**- De la richesse.

**M. BERGOUGNOUX.**- Oui, de la richesse nette. Que montrent les statistiques de l'INSEE ? Je ne les invente pas. Elles montrent une profonde transformation du partage de la richesse depuis le début des années soixante-dix. La part du revenu salarial net – le produit du travail – en dehors des revenus du capital, des placements, des prestations sociales, est restée étonnamment stable quels qu'aient été les gouvernements, alors que la part des revenus tirés de la réallocation des richesses et la part des revenus financiers tirés du patrimoine ont augmenté.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Tout à fait d'accord.

**M. BERGOUGNOUX.**- Cela dépasse très largement les confrontations politiciennes. Si l'on se jette l'anathème à tour de rôle, on ne résoudra pas les problèmes. Il faudra bien que la France comprenne qu'elle n'est pas seule dans le monde, vous l'avez dit tout à l'heure. Il y a l'intelligence du savoir-faire mais il ne faut pas que l'on s'épuise dans des querelles vaines. Voilà la vérité. Il faut que sur un certain nombre de points jugés importants, on arrête de se quereller sinon on ne s'en sortira pas. Voilà la raison pour laquelle j'ai réagi.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur Berkani.

**M. BERKANI.**- Pour conclure sur ce projet qui fait l'unanimité – et je m'en réjouis, Monsieur Ducléry disait tout à l'heure, avec justesse, que les entreprises ont été fragilisées par la crise. Deux aspects sont nouveaux dans ce dispositif. D'abord, il complète des dispositifs existants et aujourd'hui l'ensemble des entreprises auvergnates pourront bénéficier de ces garanties. Ensuite, le fait qu'il soit géré par les Chambres de Métiers permettra aux artisans qui n'avaient pas la possibilité de se tourner vers leur banque de s'adresser à la Chambre de Métiers.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous passons au vote de ce rapport. Des avis contraires ? Des abstentions ?

*Le rapport n°1 est adopté à l'unanimité.*

## AVANCES REMBOURSABLES À L'ARTISANAT

*Rapport n°2, page 31, présenté par Monsieur Hamid Berkani*

**M. BERKANI.**- Il s'agit d'une transformation d'avance remboursable en subvention à hauteur de 14 000 €.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous passons au vote de ce rapport. Des avis contraires ? Des abstentions ?

*Le rapport n°2 est adopté à l'unanimité.*

## RURALITÉ ET AGRICULTURE

### CONTRAT SOUTIEN À L'APICULTURE

*Rapport n°3, page 33, présenté par Madame Marie-Jo sé Chassin*

**Mme CHASSIN.**- Il s'agit du remboursement d'une partie d'une aide du FEOGA, perçue par la Région Auvergne. En effet, la Région Auvergne soutient l'apiculture en finançant des actions réalisées par l'Association de Développement de l'Apiculture en Auvergne et a donc bénéficié en 2004 de fonds européens FEOGA. Il s'avère qu'un contrôle effectué en 2007 a permis de détecter une anomalie. On demande donc à la

Région de reverser une somme de 1 234,50 € au titre du FEOGA et l'Association de Développement de l'Apiculture en Auvergne (ADAA) s'engage à rembourser la Région.

Je vous propose de reverser la somme de 1 234,50 € à FranceAgriMer et d'accepter de demander le remboursement de la somme identique à l'Association de Développement de l'Apiculture en Auvergne.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous passons au vote de ce rapport. Des avis contraires ? Des abstentions ?

*Le rapport n°3 est adopté à l'unanimité.*

|   |
|---|
| <p>RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION<br/>présidée par Madame Arlette ARNAUD-LANDAU</p> |
|---|

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL PAR LA FORMATION  
ET ACTIONS TRANSVERSALES

PACTE TERRITORIAL D'INSERTION DU CANTAL

*Rapport n°4, page 35, présenté par Madame Arlette Arnaud-Landau*

**Mme ARNAUD-LANDAU.**- Le document qui est présenté est la preuve de la coopération existant entre nos différentes collectivités. Il s'agit du projet du Pacte Territorial d'Insertion du Cantal, pour lequel la Région est concernée en matière de formation professionnelle et également en matière d'économie au titre de l'économie sociale et solidaire.

Plusieurs réunions techniques se sont tenues, comme nous l'avons fait dans le Département de l'Allier. Nous avons voulu nous impliquer sur les parcours de détermination de projets professionnels avec la prise en charge de la rémunération pour les stagiaires. Les bénéficiaires du RSA pourront entrer dans des actions de formations qualifiantes financées par la Région sur des secteurs prioritaires porteurs d'emplois.

Concernant les économies sociales et solidaires, nous continuerons notre soutien à différentes structures du Cantal, comme nous le faisons avec des actions expérimentales, notamment avec l'AGEFOS-PME pour des formations en faveur de salariés qui sont dans des chantiers d'insertion, et également avec le Département du Cantal pour des personnes en contrat aidé, qui sont hors structure d'insertion, du moment qu'il y a un engagement sérieux de leur employeur.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous passons au vote de ce rapport. Des avis contraires ? Des abstentions ?

*Le rapport n°4 est adopté à l'unanimité.*

## FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE

### SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE FORMATION : ACTIONS COLLECTIVES DE FORMATION PROFESSIONNELLE DESTINÉE À DES PERSONNES SANS EMPLOI (MARCHÉS PUBLICS)

*Rapport n°5, page 53, présenté par Madame Arlette Arnaud-Landau*

**Mme ARNAUD-LANDAU.**- J'espère que vous avez tous lu ce rapport et que vous avez pu prendre connaissance du bilan de la commande des actions collectives de formation financées par la Région en 2009.

Les résultats en consommation d'heures s'élèvent à 82 %, ce qui représente une bonne performance. Les variations sont importantes selon les secteurs : elles s'étalent de 89 % pour les transports ou la logistique, à 68 % dans l'industrie par exemple. Cela signifie que l'on ne peut pas envoyer les personnes là où elles ne veulent pas aller. C'est aussi une réponse à la discussion qui a eu lieu tout à l'heure. En période normale, les métiers de l'industrie sont peu attractifs mais la crise a entraîné une nouvelle diminution.

Les résultats en insertion professionnelle font état d'un taux d'emploi moyen de 62 %. Ce calcul est effectué trois mois après la sortie de stage, en fonction des secteurs d'emplois, du niveau de formation des stagiaires et de leur expérience professionnelle. L'emploi des seniors reste bas dans notre région. L'âge, le sexe et la présence d'un handicap influent dans l'insertion professionnelle.

À partir de 2010, les accords-cadres, les marchés subséquents seront effectués en réponse aux besoins des territoires exprimés par les représentants du monde économique. Cela signifie que la réponse de la Région est adaptée aux informations qui nous arrivent du monde économique de l'Auvergne. Les résultats connus de 2009 ainsi que les points d'étape de 2010 nous permettent de définir les orientations pour notre commande de formation collective en 2011 avec davantage d'actions qualifiantes et d'immersion en entreprise. On note une attente particulière dans les marchés sur l'égalité des droits entre les hommes et les femmes et pour les porteurs de handicap. Malgré l'absence de reprise de l'emploi sur des métiers visés par notre commande, il est important de la maintenir pour répondre au turn-over sur l'ensemble des secteurs. Il est important également d'anticiper sur les métiers qui connaîtront une reprise dans les prochains mois. Un travail sera fait pour la détermination des projets les plus porteurs d'emplois, d'où l'importance de la démarche qui a été enclenchée par la Région pour les nouveaux emplois et les nouveaux services.

L'estimation des besoins s'élève à plus 20 M€, c'est pourquoi je vous propose d'inscrire 12 M€ en autorisations d'engagement au titre de ce programme.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous passons au vote de ce rapport. Des avis contraires ? Des abstentions ?

*Le rapport n°5 est adopté à l'unanimité.*

**AIDE AU FONCTIONNEMENT DE L'APPRENTISSAGE  
TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS DANS LES CFA**

*Rapport n°6, page 62, présenté par Madame Arlette Arnaud-Landau*

**Mme ARNAUD-LANDAU.**- Le COM Apprentissage a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2010. Nous avons appris que nous disposerions de la même somme pour 2010 que le montant du COM Apprentissage de 2009. Je vous rappelle que les crédits du COM Apprentissage relèvent de la collecte du FNDMA.

Des partenaires ont travaillé avec la Région depuis de nombreuses années pour améliorer l'image de l'apprentissage. S'il est vrai qu'un contrat d'apprentissage se fait entre un employeur et un jeune, notre action est de diminuer les ruptures d'apprentissage. Nous avons réussi à baisser le taux des ruptures et à améliorer la qualité en cassant l'image de l'apprentissage qui correspondait à l'échec scolaire. Nous avons ouvert des sections après le bac ; nous avons amélioré le niveau ; l'apprentissage peut aller jusqu'au niveau 2. Nous avons longuement travaillé ces dernières années pour obtenir une image positive.

En Commission permanente de juillet 2010, vous avez voté des actions pour 3 M€. Comme nous avons eu confirmation des crédits l'été dernier, un Comité de pilotage s'est réuni la semaine passée, et nous avons inscrit tous les projets complémentaires pour les différents partenaires.

Le projet d'avenant du COM Apprentissage qui vous est proposé n'est pas exactement celui que le Président signera car nous sommes en négociation avec l'État, mais c'est à la marge.

Les opérations d'investissement n'ayant pas été engagées pour certains CFA, je vous propose de transférer 1 M€ des crédits d'investissement sur les crédits de fonctionnement et de prévoir 1,5 M€ en autorisations de programme pour pouvoir engager des projets de restructuration dans différents CFA.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des observations ?

Nous passons au vote de ce rapport. Des avis contraires ? Des abstentions ?

*Le rapport n°6 est adopté à l'unanimité.*

## APPRENTISSAGE

### AIDE AU FONCTIONNEMENT DE L'APPRENTISSAGE

*Rapport n°7, page 73, présenté par Madame Arlette Arnaud-Landau*

**Mme ARNAUD-LANDAU.**- Deux projets de formation sont proposés par l'ITSRA par voie d'apprentissage. Cet apprentissage est financé par le Fonds d'assurance formation de la branche professionnelle, et la Région intervient comme elle le fait pour tous les apprentis ; nous participons à leurs frais de transport.

Il s'agit de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer une convention de fonctionnement avec l'ITSRA pour 2010 – 2012.

Des conventions quinquennales avec les différents CFA arriveront à expiration en 2012. Elles seront bien entendu modifiées par avenant, pour tenir compte des évolutions des référentiels des formations. Vous avez celui du brevet de technicien supérieur « ébénisterie », avec une augmentation du nombre annuel d'heures, ce qui influe sur la subvention de fonctionnement à l'apprenti qui passe de 2 940 € à 4 201 €. La durée du BPJEPS « animation sociale » augmente également, ce qui entraîne une augmentation de la subvention de fonctionnement par apprenti. Vous trouverez aussi les avenants pour le financement des actions « qualité » inférieures à 30 000 € qui sont financées par la Région Auvergne.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des observations ?

Nous passons au vote de ce rapport. Des avis contraires ? Des abstentions ?

*Le rapport n°7 est adopté à l'unanimité.*

## LYCÉES

### ÉQUIPEMENT DES LYCÉES PUBLICS

*Rapport n°8, page 101, présenté par Madame Dominique Bru*

**Mme BRU.**- Il convient dans ce rapport d'affecter des crédits supplémentaires pour répondre aux besoins d'équipements informatiques liés soit à la mise en œuvre des environnements numériques de travail dans les lycées, soit à l'évolution des référentiels pédagogiques.

Comme le demande le CESER, je tiens à disposition de tous la liste des lycées qui sont en cours de câblage ou qui font des demandes concernant les environnements numériques de travail.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des observations ?

Nous passons au vote de ce rapport. Des avis contraires ? Des abstentions ?

*Le rapport n°8 est adopté à l'unanimité.*

## AIDE À L'ACQUISITION DES MANUELS SCOLAIRES

*Rapport n°9, page 103, présenté par Madame Dominique Bru*

**Mme BRU.**- Il s'agit d'inscrire des crédits supplémentaires pour faire face à la mesure urgente que nous avons votée lors de la Session des 27 et 28 septembre derniers, à savoir le chèque supplémentaire de 60 € pour les élèves des classes de première qui ne peuvent pas revendre leurs livres.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des observations ?

Nous passons au vote de ce rapport. Des avis contraires ? Des abstentions ?

*Le rapport n°9 est adopté à l'unanimité.*

|  |
|--|
| <p>RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION<br/>présidée par Madame Pascale SEMET</p> |
|--|

## DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET THERMALISME

### DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

*Rapport n°14, page 163, présenté par Monsieur André Chapaveire*

**M. CHAPAVEIRE.**- Nous avons retenu 16 villages qui prétendent être classés « Plus Beaux Villages de France » dont le village de Lavoûte-Chilhac. Nous avons modifié le projet pour y rajouter Saint-Cirgues, qu'un pont sur l'Allier sépare de Lavoûte-Chilhac.

Aujourd'hui, la communauté de communes nous demande d'être maître d'ouvrage de cette opération. Dans le dernier paragraphe de la page 164, il est mentionné : « *Afin d'assurer une parfaite lisibilité des travaux effectués pour le compte de la commune de Lavoûte-Chilhac et de garantir que la subvention régionale sera bien destinée à soutenir ces aménagements, la communauté de communes de Ribeyre-Chaliergue-Margeride a informé notre Région qu'un budget spécifique avait été créé et serait dédié à cette opération* ». En fait, la M 14 ne permet pas cette possibilité. C'est donc une ligne spécifique qui sera inscrite au budget.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Pas pour nous.

**M. CHAPAVEIRE.** - Tout à fait, pour la communauté de communes.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Y a-t-il des observations ?

Nous passons au vote de ce rapport. Des avis contraires ? Des abstentions ?

*Le rapport n°14 est adopté à l'unanimité.*

## QUALIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

*Rapport n°15, page 165, présenté par Monsieur André Chapaveire*

**M. CHAPAVEIRE.** - Il s'agit de la commune de Saint-Nectaire et de son village de vacances pour l'association Temps Jeunes. Cette association a bénéficié de trois tranches de subventions : une première pour un montant de 150 000 €, une deuxième de 150 000 € et une troisième de 136 800 €. Nous ne subventionnons habituellement que trois tranches mais l'association a un problème avec la chaudière. Elle nous a sollicités pour une subvention supplémentaire de 16 800 €. L'UPA s'est abstenue.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Qui souhaite intervenir ? Madame Petit.

**Mme PETIT.** - Monsieur le Président, ce rapport va au-delà de ce que vous nous proposez habituellement dans vos programmes. Dans le programme Nattitude concernant les centres d'accueil pour enfants et jeunes, le dispositif est très clair. Il permet d'accompagner un projet phasé sur trois tranches avec un taux d'intervention en subventions à hauteur de 30 %, moyennant une dépense subventionnable minimum de 45 000 € et maximum de 500 000 € hors taxes.

Dans ce projet, la première et la deuxième tranches sont inscrites et déjà réalisées, la troisième tranche a été inscrite mais n'est pas encore réalisée. Le dossier devrait s'arrêter là. En nous proposant aujourd'hui une quatrième tranche, vous faites « sauter deux verrous » par rapport au dispositif qui existe actuellement. Le premier, parce que l'on va au-delà d'une troisième tranche, et le second en déplaçant la subvention.

Monsieur Mallot, soyez attentif, sinon je risque de dire que ce type de dossier, c'est du clientélisme. Il faudrait peut-être que les Auvergnats le sachent !

**M. LE PRÉSIDENT.** - Madame Petit !

**Mme PETIT.** - Point trop n'en faut pour nous faire sortir de nos gonds, comme vous le disiez ce matin !

**M. LE PRÉSIDENT.** - « Clientélisme » n'est pas un qualificatif adapté à notre façon de travailler. Si tel était le cas, Monsieur Ducléry aurait moins qu'il a à Montluçon !

**M. DUCLÉRY.** - Bel aveu !

**M. LE PRÉSIDENT.**- J'ai dit : « *Si l'on faisait* ». Je ne peux pas accepter le terme de clientélisme, Madame Petit, je vous demande de le retirer.

**Mme PETIT.**- Je retire ce terme de clientélisme, puisque vous me le demandez.

Permettez-moi de vous demander d'avoir l'honnêteté de nous dire qu'il s'agit d'une aide exceptionnelle au lieu de nous proposer une quatrième tranche dans ce projet. Vous comprendrez pourquoi le groupe de l'Union Pour l'Auvergne s'abstiendra sur ce rapport tel qu'il nous est présenté, et nous vous demandons d'inscrire au budget prochain, pour le dispositif Centre d'accueil pour enfants et jeunes et maisons d'enfants, dans le cadre de l'hébergement Nattitude, la possibilité d'une quatrième tranche et donc ainsi de déplaçonner la subvention.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je suis interrogatif. Monsieur Chapaveire va vous répondre et ensuite je vous proposerai une solution.

**M. CHAPAVEIRE.**- Le maximum dont aurait pu bénéficier cette association s'élève à 450 000 € sur trois tranches. Le problème est qu'elle n'a obtenu que 136 800 € sur la troisième tranche. Si l'association s'était aperçue, au moment où elle a monté ce dossier, qu'il y avait un problème avec la chaudière, elle l'aurait incluse et le montant de la subvention aurait atteint les 453 600 €, soit un dépassement de 3 600 €.

Si Madame Petit veut que nous pénalisions cette association, nous leur verserons 13 800 € et nous entrerons ainsi dans le dispositif.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Cela me paraît être une bonne suggestion pour ne pas déroger.

**Mme PETIT.**- Monsieur le Président, mes propos et ceux du groupe n'étaient pas destinés à ne pas aider un tel projet. Ne vous méprenez pas sur mes propos.

**M. LE PRÉSIDENT.**- J'ai compris.

**Mme PETIT.**- Il n'empêche que le document précise que lors de la Commission permanente du 19 octobre 2009, nous avons attribué une subvention de 150 000 € pour cette troisième tranche.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Apparemment, elle n'a pas été consommée. La formule proposée par Monsieur Chapaveire me paraît bonne puisqu'elle répond positivement à vos arguments. Il ne faut pas que ce soit une mesure exceptionnelle car nous ne travaillons pas comme cela.

D'après l'administration, les calculs sont exacts.

**M. CHAPAVEIRE.**- C'est dans le rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je vous demande de revoir votre vote, puisque nous vous proposons de ne pas dépasser le plafond.

**Mme PETIT.**- Cela nous demande une réflexion.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous pouvons reporter le vote en début d'après-midi si vous souhaitez vous concerter.

**Mme PETIT.**- Je propose que nous reportions ce vote en début d'après-midi.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous reverrons le rapport n°15 en début d'après -midi.

Nous avons le temps de revenir au dossier n°10.

ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES  
ET POLITIQUES CONTRACTUELLES RÉGIONALES

CONTRAT RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DES TERRITOIRES « AUVERGNE + »

*Rapport n°10, page 105, présenté par Monsieur Jean -Michel Guerre*

**M. GUERRE.**- Il s'agit d'une inscription supplémentaire à hauteur de 2,5 M€ en autorisations de programme, pour nous permettre de respecter nos engagements vis-à-vis des collectivités territoriales dans le cadre des Contrats « Auvergne + ». Article 37 sans difficulté.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je vous rappelle qu'il n'y a pas d'article 37 en Session.

**M. GUERRE.**- C'est exact. Ce projet a été voté et adopté en commission.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des observations ?

Nous passons au vote de ce rapport. Des avis contraires ? Des abstentions ?

*Le rapport n°10 est adopté à l'unanimité.*

Nous reprendrons nos travaux à 14 heures.

*La séance est suspendue à 12 heures 22.*

*La séance est ouverte à 14 heures 01  
sous la présidence de Monsieur René Souchon.*

*Monsieur Bussière, 1<sup>er</sup> Vice-Président, procède à l'appel des Conseillers régionaux.*

**Sont présents :**

M. Gustave Alirol  
Mme Arlette Arnaud-Landau  
Mme Anna Auboïs  
Mme Maïté Ballais  
Mme Marie-Michelle Bayle  
M. Michel Bergougnoux  
M. Hamid Berkani  
Mme Fatima Bezli  
M. Frédéric Bonnichon  
M. Christian Bouchardy  
M. Luc Bourduge  
Mme Dominique Bru  
M. Alain Bussière  
M. Yves Carroy  
M. André Chapaveire  
Mme Marie-José Chassin  
Mme Zubeyda Coskun  
M. Éric Dubourgoux  
M. Daniel Dugléry  
M. Jean-Michel Guerre  
M. Olivier Harkati  
Mme Sylvie Lachaize

Mme Claudine Lafaye  
Mme Marie-Claude Léguillon  
M. Marc Maisonneuve  
M. Henri Malavaud  
M. Claude Malhuret  
M. Jean Mallot  
M. Alain Mercier  
Mme Yvette Mercier  
M. Jean-Marc Miguët  
Mme Agnès Mollon  
Mme Marie-Agnès Petit  
M. Pierre Pommarel  
Mme Nicole Rouaire  
M. Lionel Roucan  
Mme Pascale Semet  
Mme Marie-Thérèse Sikora  
M. René Souchon  
Mme Karine Vacant-Pasciuto  
Mme Isabelle Valentin-Prébet  
Mme Évelyne Valentin-Vissac  
Mme Émilie Vallée

**Sont absents ou excusés :**

M. André Chassaigne  
M. Brice Hortefeux

M. Alain Marleix  
Mme Bernadette Rondepierre

**M. LE PRÉSIDENT.**- Le quorum étant atteint, je vous propose de procéder au vote du rapport n° 15 que nous avons laissé en instance .

Madame Petit, vous souhaitez intervenir sur ce rapport.

RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION  
présidée par Madame Pascale SEMET

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET THERMALISME

QUALIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

*Rapport n°15, page 165, présenté par Monsieur André Chapaveire*

**Mme PETIT.**- Étant donné que la tranche 1 n'a pas atteint le plafond des 150 000 €, nous pourrions aller jusqu'à ce plafond, ce qui représenterait un montant de l'aide de 13 200 € au lieu de 16 800 € comme proposé dans le document. Nous acceptons cette proposition et voterons ce rapport.

Néanmoins, je réitère ma demande – nous nous en sommes entretenus avec le Vice-Président Chapaveire – que ce dispositif Centre d'accueil pour jeunes et maisons d'enfants puisse avoir une quatrième tranche, donc déplafonnée, ou que les porteurs de projet puissent proposer un avenant dans les cas où les tranches ne seraient pas à hauteur des 150 000 €.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je préfère la seconde solution. Je vous donne mon accord sur la seconde solution.

Nous passons au vote de ce rapport. Des avis contraires ? Des abstentions ?

*Le rapport n°15 est adopté à l'unanimité.*

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

*Rapport complémentaire n°30 présenté par Monsieur André Chapaveire*

**M. CHAPAVEIRE.**- Monsieur le Président, chers collègues, lors de la Session des 27 et 28 septembre derniers, notre Assemblée a adopté la mise en place d'une plate-forme de marques intitulée « Auvergne, Nouveau Monde ». Nous avons décidé, ce même jour, d'en confier la mise en place au CRDTA dès cet automne, avec un certain nombre d'actions engagées, dont le dépôt de la marque « Auvergne, Nouveau Monde », la préparation des statuts, la création de la future structure, la préparation d'éléments d'information relatifs à la marque, la conception des outils, la réalisation de guides de marques.

Il vous est proposé, aujourd'hui, de confier au Comité Régional du Tourisme la réalisation de ces missions, d'adopter la convention qui est annexée à ce rapport et d'inscrire 150 000 € en crédits de paiement à cette DM2.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur Chapaveire. Y a-t-il des interventions ?

**Mme LACHAIZE.**- Monsieur le Président, nul n'ignore qu'en 1492, le navire amiral *Santa-Maria*, ainsi que deux caravelles, la *Nina* et la *Pinta*, cherchaient à rejoindre les Indes par l'Ouest pour découvrir un Nouveau Monde, l'Amérique. On y trouva des plantes nouvelles, de l'or, et plus tard, du pétrole. Nul ne pensait alors qu'une partie de ce nouveau continent deviendrait la première puissance mondiale.

Si c'est ce destin que vous envisagez pour l'Auvergne, Monsieur le Président, nous ne pouvons qu'applaudir, mais il ne suffit pas de proclamer que l'Auvergne, c'est nouveau ou différent pour que notre région, nos quatre départements, deviennent un nouvel eldorado. Notre développement ne peut se satisfaire de paroles, il a besoin d'actes. Nous avons besoin que nos entreprises soient soutenues, que nos agriculteurs soient respectés, que nos territoires soient désenclavés par l'air, le fer et la route.

Le Nouveau Monde, c'est l'esprit d'entreprise, c'est cet esprit qu'il faut créer, libérer et accompagner. Vous nous proposez la création d'une nouvelle structure qui s'empilera sur celles existantes. Vous proposez plus de lourdeurs, moins de lisibilité là où il faudrait plus de réactivité et plus de simplicité. Nous ne vous suivrons pas dans cette démarche coûteuse et hasardeuse et nous nous abstiendrons.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il arrive de se tromper sur l'avenir, c'est ce que vous êtes en train de faire. Tant pis pour vous, cela ne me gêne pas.

Je fais référence à la longue entrevue que j'ai eue hier avec Michelin. Quand « Auvergne, Nouveau Monde » sera assumée par Michelin, vous aurez l'air malin d'avoir refusé ce type d'évolution.

**Mme LACHAIZE.**- Quand vous dites sur votre blog que le Président de la République, Monsieur Sarkozy, a été inspiré lors du G20 par votre Nouveau Monde, je me permets de sourire, si vous me le permettez !

**M. LE PRÉSIDENT.**- « Auvergne, Nouveau Monde » est une marque déposée ou en cours de déposition. Elle appartient à l'Auvergne et à personne d'autre.

Les 150 000 € ne sont pas des crédits supplémentaires, ce sont des crédits redéployés du budget Communication, comme vous sembliez le souhaiter.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Le rapport est mis aux voix.

*Le rapport n°30 est adopté : abstention du groupe Union Pour l'Auvergne.*

Je vous remercie. Monsieur Chapaveire est envoyé en mission par le Président pour se coordonner avec les quatre autres Départements.

Monsieur Bourdige introduira rapidement le rapport de l'aéroport.

RAPPORT DE LA QUATRIÈME COMMISSION  
présidée par Monsieur Pierre POMMAREL

MOBILITÉ ET TRANSPORTS

TRANSPORTS AÉRIENS  
INFORMATION SUR L'ACTIVITÉ DE L'AÉROPORT  
DE CLERMONT-FERRAND/AUVERGNE

*Rapport n°19, page 180, présenté par Monsieur Luc Bourduge*

**M. BOURDUGE.**- Le rapport sur l'aéroport de Clermont-Ferrand va être commenté par Madame Barlet.

Je commencerai par un diagnostic. Les récentes évolutions du trafic de l'aéroport ont conduit le Syndicat mixte de l'aéroport à engager une réflexion pour envisager toutes les opportunités de développement sur cette plate-forme aéroportuaire. Cette étude a été menée par le Cabinet BIPE dans le courant du premier semestre 2010.

Le Comité de pilotage rassemblait les élus du Comité syndical, les Chambres consulaires, les entreprises utilisatrices, la CGPME, PME-PMI, ainsi que les acteurs du tourisme.

**Mme BARLET.**- Il est apparu que les atouts de l'aéroport de Clermont-Ferrand provenaient surtout de l'importance du trafic aérien pour affaires. Aujourd'hui, 75 % des utilisateurs voyagent pour affaires en basse saison et 44 % en haute saison, contre une moyenne de 41 % en basse saison dans les autres aéroports. Le trafic est atypique par rapport aux autres aéroports.

Le trafic est orienté vers trois destinations majeures : Paris/Charles de Gaulle, Amsterdam, Lyon. Ces trois liaisons représentent 42 % du trafic cumulé fin octobre 2010. Si on ajoute Orly, qui peut aussi être un hub pour certaines destinations, on arrive à 76 % du trafic. Les deux liaisons sur Charles de Gaulle et Orly représentent aujourd'hui 68 % du trafic de l'aéroport.

Le trafic export loisirs s'est développé rapidement grâce aux gestionnaires. Il représente aujourd'hui 7 % du trafic avec 113 dates de vols charters, contre 4 % et 53 dates en 2009. L'année prochaine, ce sera 200 dates de départs pour les vols charters. La filière aéronautique est aussi en pleine croissance. Elle génère à elle seule 80 % des retombées économiques de l'aéroport.

L'objectif est de pérenniser les liaisons existantes. Aujourd'hui, le socle correspond à 380 000 kpx par an, il faut le préserver ; ce sont les liaisons sur Paris, Nice, Nantes, Lyon pour la province, et Amsterdam pour l'international. Capter un flux plus significatif de

touristes serait un élément important pour la création d'une liaison à bas coût, pour compléter la diversification des activités de l'aéroport et être moins dépendant de la compagnie nationale qui est très présente.

Il faut accorder une part relative au développement des activités extra-aériennes que sont le développement de la plate-forme et les activités aéronautiques.

Le Cabinet BIPE a proposé trois actions majeures pour repositionner la plate-forme aéroportuaire. Il s'agit surtout de positionner régionalement l'aéroport de Clermont-Ferrand et de répondre aux attentes des usagers auvergnats. Trois actions principales sont proposées :

- Créer une ou deux lignes à bas coût pour assurer ce positionnement.
- Faire émerger une demande pour l'aviation d'affaires qui réponde aux besoins du tissu économique.
- Accompagner – comme nous le faisons depuis longtemps –, le développement du pôle aéronautique.

Autres points structurants de cette stratégie pour assurer le positionnement régional de l'aéroport : la mise en place d'un outil de coopération régional stratégique et technique qui se nommera le Conseil de Développement Aéroportuaire, ainsi que d'autres actions complémentaires en fonction de divers objectifs qui sont : le développement de l'infrastructure, le Conseil de Développement Aéroportuaire d'un point de vue interrégional et la création d'outils d'observation et d'anticipation.

- La création d'une ou deux lignes à bas coûts : l'objectif de ces lignes est de capter un nouveau flux de touristes import, en priorité en provenance du nord de l'Europe, et aussi de capter un flux de touristes d'Auvergne, car de nombreuses personnes de la région vont sur d'autres aéroports (Lyon et Saint-Étienne). Il s'agit de les ramener à Clermont-Ferrand. Cela permettrait aussi de rendre l'aéroport moins dépendant de la compagnie aérienne nationale.

Pour favoriser les conditions de réussite, il faut créer une vraie démarche de partenariat avec la filière touristique. Une ligne import venant du nord de l'Europe ne peut fonctionner que s'il y a un important flux de touristes à l'import. L'export ne suffira pas à rendre la ligne viable et durable. Il faut absolument travailler sur le développement touristique à l'import. Nous avons ouvert un bureau dans les locaux de l'aéroport qui permettra la vente de billets et de packages touristiques importants. Vulcania fait partie d'un package, mais d'autres packages se vendent plus et pour des durées plus longues. La création d'une taxe de séjour communautaire autour de Clermont-Ferrand permettrait de financer ces actions de promotions touristiques à l'étranger.

Des questions se posent sur le choix de la compagnie. Deux modèles se présentent sur des types low-cost : les petites compagnies de type Flybe, Easyjet, BA CityFlyer, qui ont un trafic modéré et amèneront entre 8 000 et 10 000 kpax par an mais qui ont la volonté de s'implanter durablement sur les sites où elles s'installent, ou la compagnie Ryanair avec un plus gros trafic escompté (entre 17 000 et 20 000 kpax) sans qu'aucune négociation ne soit possible, autant sur le choix des destinations – ils imposent leurs choix

import et export – que sur la durée d'existence des lignes. On ne sait pas pour combien de temps Ryanair restera sur l'aéroport sur lequel il s'implante. Une alternative à cette compagnie pourrait être Transavia, filiale du groupe Air France KLM ; nous resterions sur la même stratégie.

La mise en place de ces lignes est prévue à partir du printemps prochain. Notre gestionnaire nous proposera, lors du prochain Comité de suivi qui aura lieu le 18 novembre prochain, toutes les pistes de développement envisageables et toutes les compagnies qui peuvent répondre à ce souhait.

Il faudra consulter les financeurs potentiels pour les actions de promotions touristiques à l'étranger. Cela dépendra du programme qui sera proposé.

- Faire émerger une demande pour l'aviation d'affaires. Douze lignes de province ont été supprimées depuis 2008. Les attentes en matière de déplacement pour les entreprises ne sont plus satisfaites. Aujourd'hui, les voyages d'affaires représentent 1,5 % du trafic de l'aéroport mais ce chiffre est en croissance. Il y a une vraie demande. L'idée est de pouvoir recenser tous les besoins. Les personnes responsables des transports dans toutes les grandes entreprises de la région (Travel manager) sont en train de se regrouper. La CGPME a aussi lancé une démarche pour recenser tous les besoins des PME-PMI. Nous réfléchissons à l'élaboration de l'offre de service et au prix qui pourrait être proposé. Il y a un rapprochement avec des compagnies aériennes de ce secteur – sachant que le délégataire Vinci travaille avec Netjets sur Grenoble et Chambéry –, mais nous étudierons toutes les propositions des autres compagnies. Nous devons ensuite organiser des journées de promotion pour présenter l'offre aux entreprises en fonction de leurs besoins, organiser et former le personnel ; c'est un autre service puisque l'on n'enregistre pas les passagers sur le même lieu. Il faudra faire de la promotion au niveau des médias régionaux pour que tout le monde puisse utiliser ces avions. Aujourd'hui, un déplacement en vol affaires, sur des petits avions de cinq à dix places, peut coûter le même prix qu'un billet normal s'il est partagé en faisant, par exemple, du co-avionage.

Nous devrions avoir un projet concernant la mise en place d'un délégataire dans le courant du mois de décembre. Ce sera le premier dossier du Conseil de Développement Aéroportuaire. Des travaux de rénovation et d'agrandissement pour l'accueil de l'aviation d'affaires sont en cours ; ils seront terminés d'ici la fin de l'année. L'idée est de pouvoir mettre en place ce service au printemps 2011 pour toutes les entreprises.

- Accompagner le développement du pôle aéronautique et redéfinir une politique foncière compétitive et attractive. Quatre problématiques majeures ont été décelées pendant l'étude :

- la formation d'un bassin de compétences, la nécessité de former des personnels qualifiés pour l'aéronautique et proches des entreprises de l'aéronautique,

- une dépendance forte du pôle avec deux acteurs majeurs que sont l'AIA et Regional Maintenance : c'est 78 % des emplois sur le pôle qui comprend environ 2 500 personnes sur l'aéroport,

- une absence de certaines activités de maintenance nécessaires pour avoir une offre complète de service pour tous les aéronefs,
- une politique foncière qui est liée à l'activité de l'aéroport : ce sont des baux emphytéotiques. Il faut savoir si nous sommes attractifs par rapport à d'autres plates-formes aéroportuaires françaises.

Les objectifs sont :

- renforcer la compétitivité du pôle de maintenance et son attractivité en développant un pôle de formation qui s'appellera Aéria et qui devrait ouvrir pour la rentrée 2012 dans les locaux libérés par Regional,
- développer les activités de maintenance manquantes : il manque une cabine de peinture, ce qui empêche la réparation totale des aéronefs, et un motoriste mais dans une moindre mesure,
- essayer de comparer notre offre à celle des autres plates-formes au niveau prix, propositions et offres de location ainsi que le prix du mètre carré par zone d'activité,
- réfléchir aux activités qu'il est possible de développer pour développer la zone Sud.

Pour réussir, il faut renforcer la dynamique de tous les acteurs autour de la plate-forme. Ce sera le deuxième dossier du Conseil de Développement Aéroportuaire.

La manifestation Aéroliance a permis, les 13 et 14 octobre derniers, la présence de plus de 1 000 entreprises et la tenue de 6 000 rendez-vous d'affaires sur ce secteur d'activité.

Outil de coopération régional stratégique et technique, le Conseil de Développement Aéroportuaire permettra de regrouper tous les acteurs concernés autour d'une même action pour avoir une meilleure infrastructure et répondre à tous les besoins.

Avoir une meilleure connaissance de tous les besoins des entreprises évitera des lignes inadaptées. Nous construirons une offre aérienne et extra-aérienne bien concertée grâce à toutes les personnes qui peuvent participer à ce Conseil de Développement Aéroportuaire. Les objectifs sont une meilleure connaissance des besoins et la mise en place d'une gouvernance participative au niveau régional définissant toutes les orientations stratégiques et surtout assurer le succès des liaisons développées. Cette mise en place est prévue en janvier 2010.

D'autres actions se mettront en place pour développer l'infrastructure. Il faut savoir qu'il existe depuis juillet 2010 une cellule stratégique qui regroupe le Syndicat mixte délégataire et le Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne, dans le but de mettre en place des lignes aériennes, de définir une stratégie et de savoir comment travailler tous ensemble sur le développement des lignes.

Le cabinet nous demandait aussi d'augmenter l'attractivité de l'aéroport pour les compagnies aériennes, c'est-à-dire d'adapter l'infrastructure à leurs besoins. Nous avons

demandé au délégataire de travailler sur les services proposés, puisque, en fonction des compagnies qui atterrissent sur l'aéroport, les demandes des compagnies low-cost et d'une compagnie nationale sont différentes.

Pour assurer une meilleure diffusion des offres de l'aéroport auprès des passagers, un dossier sur tous les vols vacances sera imprimé à plus de 200 000 exemplaires en 2011.

Le Conseil de Développement Aéroportuaire aura besoin de créer des outils d'observation. En fonction des sujets qui seront traités, différentes études seront menées pour suivre les résultats du transport aérien et les activités extra-aéronautiques. Des outils sur l'impact environnemental pourraient également être mis en place.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci Madame.

Y a-t-il des interventions ?

**M. BERGOUX.**- Nous nous réjouissons qu'ait pu être présenté à l'Assemblée régionale ce rapport très intéressant, fruit d'un travail sérieux que vous nous aviez présenté il y a quelques mois, avec les personnes qui l'ont réalisé, dans le cadre du Comité syndical. C'était la raison pour laquelle je vous avais demandé, lors d'une précédente Commission permanente, que ce genre de question qui concerne tous les élus auvergnats soit traité en Assemblée plénière. C'est le cas aujourd'hui, nous nous en félicitons.

Je ferai deux ou trois suggestions au nom de notre groupe, certaines d'entre elles étant déjà prises en compte dans vos propositions.

Je pense que la première ne suscite pas de divergence : préserver l'existant et maintenir l'intégralité des lignes à destination de Paris, de Roissy naturellement, mais aussi d'Orly. Si ces dernières années ont montré une baisse de la fréquentation de la liaison Clermont-Ferrand/Orly, je pense qu'elle est au plus bas et qu'elle ne pourra que s'améliorer.

Après de nombreuses questions entre vous et nous concernant la venue à Clermont-Ferrand d'une ou plusieurs compagnies low-cost, nous avons compris l'intérêt de s'orienter vers des sociétés qui nous amèneraient réellement un flux d'activités et d'affaires. Le rapport indique clairement l'intérêt du choix de Flybe, même si ce n'est pas officiel. Peut-être faudrait-il envisager les deux qui sont intéressantes, même si elles ont un spectre d'intervention plus large. L'une est plus positive en termes de retombées économiques, l'autre en termes d'affaires, mais les deux ne sont pas incompatibles.

Un point n'apparaît pas suffisamment dans le rapport à notre sens. Lorsque Regional Airlines est devenu une filiale d'Air France, ce dernier a décidé de ne plus utiliser Clermont-Ferrand comme hub mais a préféré Lyon. C'est une réalité avec laquelle il faut désormais composer. Nous proposons de mieux utiliser la proximité de Lyon et de mettre en place une étude ou une action pour savoir dans quelle mesure le coût du préacheminement de Clermont jusqu'à Lyon – ou l'inverse – pourrait être réduit pour les usagers de l'aéroport de Clermont *via* Regional. La palette de destinations qu'offre Lyon est très large et nous n'aurons probablement jamais la même à Clermont-Ferrand. En revanche, le coût d'utilisation pour le passager de Regional est très élevé. La compagnie

Regional permet de voyager sur les vols Clermont/Orly à des conditions tarifaires attractives quand on poursuit son voyage pour aller aux Antilles par exemple. Il pourrait être possible, me semble-t-il, de négocier un tarif plus avantageux des liaisons Clermont-Ferrand/Lyon par le biais de Regional.

Je voudrais féliciter Madame Barlet pour son très bon travail. Le Comité syndical apprécie la clarté de ses propos et la qualité de son travail lors de ses réunions.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Monsieur Dubourgnoix puis Monsieur Pommarel.

**M. DUBOURGNOUX.**- Je souhaite faire quelques remarques après la lecture du rapport et après avoir lu en partie le document du bureau BIPE. Je ne l'ai pas lu entièrement, car c'était un peu rébarbatif. On m'a apporté quelques compléments d'information hier en commission ; sur la « complétude », j'ai appris des choses. J'ai complété mes notes à l'écoute de l'exposé, mes propos seront peut-être un peu décousus, vous m'en excuserez.

Les deux premières orientations proposées sont le développement du flux touristique import et l'émergence d'une demande pour l'aviation d'affaires. À la différence de nos collègues, il ne faut pas se satisfaire, aujourd'hui, de la stratégie de Regional parce que Regional s'inscrit – certes de façon forcée – dans la course à la concurrence, ce qui provoque les dégâts que nous connaissons sur des territoires comme le nôtre. Nous en avons un exemple avec l'aéroport. Je n'accepte pas cette réalité comme un fait accompli. Quand on sait ce que représente l'aéroport pour l'économie régionale, on n'a pas le droit d'accepter cette réalité de façon définitive.

La troisième orientation porte sur le développement des compétences du pôle maintenance. On évoque la redéfinition de la nature des baux et de la redevance domaniale avec la mise en œuvre de compétences qui manquent – cette fameuse « complétude ».

On ne peut qu'être d'accord avec ces trois orientations et notamment la dernière. Cela dit, pour tout ce qui a trait à la formation, aux aides et à la politique foncière, il faut envisager une politique différenciée en fonction de la stratégie des groupes présents sur la plate-forme de maintenance, en tenant compte du souci de ces entreprises pour la qualité et la qualification de l'emploi. Nous devons être très exigeants pour ne pas « donner de la confiture aux cochons », d'autant plus que la plate-forme représente 80 % de l'activité économique de l'aéroport.

Je ferai une remarque sur le Conseil de Développement Aéroportuaire. Je suis interrogatif : il y a 2 500 salariés sur le site ; la moindre des choses serait que les représentants des salariés aient leur mot à dire. C'est une proposition que nous faisons.

Sur les actions qui seront développées, un point, page 187, attire mon attention : il est indiqué qu'il faut augmenter l'attractivité de l'aéroport pour les compagnies en adaptant l'offre en fonction des attentes des diverses typologies des compagnies. Certes, mais il faut que ce soit réciproque. On ne peut pas accepter n'importe quoi. Il ne faut pas réduire les notions de sécurité et il faut avoir le souci du respect des salariés – dont on ne parle pas suffisamment –, du Code du Travail et des conditions de travail de ces salariés au

sein de ces sociétés low-cost. Je pense particulièrement à l'une d'entre elles qui a fait l'actualité parce qu'elle ne fait pas preuve d'une fibre sociale très aiguisée !

Je m'interrogeais hier en commission sur la nécessité de prendre pour l'aéroport des mesures qui s'inscrivent dans la durée, dans l'idée d'une complémentarité plutôt que d'une compétitivité avec le rail, puisque l'on sait que la grande vitesse va arriver. Il faut traiter la situation de l'aéroport en ayant le souci de l'avenir, mais en conservant l'idée d'une situation transitoire, puisque la situation du ferroviaire va évoluer. Je lisais, il y a peu, un article de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs qui a été modifié avec le Grenelle 1. J'interpelle à ce titre le Gouvernement. Il y était mentionné la nécessité « *de développer l'effort multimodal intégré de transport aujourd'hui* ». Il faut anticiper ce souci et avoir cela à l'esprit pour traiter les dossiers de l'aéroport aujourd'hui.

De grandes entreprises sont installées sur notre territoire et ce sont les principales utilisatrices de trafic aérien. Leurs activités s'inscrivent au cœur des métiers de l'aéronautique et se situent à la pointe de la technologie. Si un effort de formation est à fournir, la moindre des choses serait d'étudier avec elles comment ces entreprises, qui disposent de moyens et de situations financières florissantes, peuvent apporter leur contribution au développement de la plate-forme, notamment dans le secteur de la formation des salariés.

Ce sont les remarques que je souhaitais faire pour le groupe Front de Gauche.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Monsieur Pommarel.

**M. POMMAREL.**- Ce rapport a surtout pour but de nous informer de la situation de l'aéroport – il ne donnera pas lieu à un vote –, mais aussi d'améliorer notre culture aéroportuaire.

Certains éléments sont intéressants, nous devons les garder en tête pour éviter de fantasmer sur l'avenir de cette plate-forme. Le fait qu'elle soit essentiellement dépendante du trafic d'affaires a pu être un atout en son temps, mais représente surtout un handicap à l'heure actuelle. L'évolution du trafic sur Orly est inquiétante : le trafic a fondu de moitié depuis 2000. Je pense que cette tendance est durable parce que l'offre aérienne n'est pas d'une qualité et d'une fiabilité suffisantes. On l'a souvent dénoncée. Vous l'avez fait vous-même, Monsieur le Président, au sein du Syndicat mixte, pour constater que la régularité était mauvaise, que le client était souvent mal traité. Face à cela, l'offre ferroviaire est plus rapide, plus fiable, les temps de parcours sont de 3 heures 20 avec la capitale et l'on arrive en centre-ville. L'avenir de la liaison Clermont-Ferrand/Orly est derrière nous, même si la grande vitesse est encore lointaine. Je ne partage pas l'optimisme entendu tout à l'heure ; la grande vitesse ferroviaire, ce n'est pas pour demain.

Le trafic en préacheminement se développe avec la plate-forme Charles de Gaulle. C'est un élément positif, mais il faut garder à l'esprit que le trafic à grande distance a une potentialité de développement moindre que celle du trafic domestique. Les Auvergnats ne partent pas très souvent à l'autre bout de la planète. Le gisement de clientèle pour notre aéroport n'est pas si important.

Nous avons vu ce qu'il est advenu des relations domestiques autres que Nice, Nantes et Lyon. Nous avons anticipé le fait qu'elles n'étaient pas promises à perdurer.

Nous nous retrouvons aujourd'hui avec le socle minimum qu'il va falloir essayer, autant que possible, de conserver, mais désormais en dehors de toute intervention publique.

Concernant le trafic à visée touristique, assuré par les compagnies low-cost, nous ne sommes pas favorables à une intervention publique pour subventionner ce type de trafic. Le trafic aérien est une activité dont les conséquences environnementales sont importantes ; il est coûteux en énergie, en émissions de gaz à effet de serre. Il ne nous paraît pas légitime de prime abord d'injecter de l'argent public pour le développer. Pour nous, le trafic aérien doit se développer s'il assume ses coûts et s'il est capable d'exister avec les recettes qui lui sont procurées par les passagers.

Par ailleurs, dans l'offre à bas coût qui nous est proposée, l'offre Ryanair est relativement importante, mais elle nécessite d'attirer la clientèle anglo-saxonne. Il n'est pas juste, selon moi, de nous comparer à Limoges parce que l'attractivité historique nous fait défaut par rapport à la région Limousin. Les Anglais ont pris l'habitude de se rendre dans le Sud-Ouest, la Guyenne était anglaise il y a quelques siècles, ce qui n'était pas le cas de l'Auvergne. Nous avons résisté victorieusement aux Anglais au prix de nombreuses et sanglantes batailles, et ce n'est pas demain que les Anglais déferleront en horde sur l'Auvergne, nous pouvons en être certains. L'offre Ryanair est très coûteuse, c'est une compagnie qui fait pratiquement un hold-up auprès des Régions quand ils demandent des sommes qui dépassent le million d'euros. C'est inacceptable.

Les autres compagnies, notamment Flybe citée en exemple, annoncent des sommes plus acceptables – autour de 150 000 € – mais ce qui nous est proposé en face est bien peu attractif. Quel est l'intérêt d'avoir une liaison avec Southampton qui se situe à 150 kilomètres au sud-ouest de Londres ? On peut penser que personne ne se bousculera pour aller prendre l'avion à Southampton et débarquer en Auvergne. Sur cet aspect des compagnies low-cost, il ne faut pas fantasmer. C'est la position du groupe Europe Écologie Les Verts.

Selon nous, ce n'est pas ce qui procurera un trafic substantiel à la plate-forme aéroportuaire, de même que le trafic d'affaires qui représente aujourd'hui 1,5 % du trafic de la plate-forme. Même s'il se développait de façon considérable, s'il doublait ou triplait, ce serait peu. Ce n'est pas ce qui confortera durablement le trafic de notre aéroport.

Ceci étant dit, en tant que gestionnaires avec Clermont Communauté et avec le Département de cette plate-forme aéroportuaire, il faut que nous en assurions la gestion avec responsabilité, « en bon père de famille », de façon à pérenniser les liaisons existantes et à permettre la poursuite des activités de maintenance qui représentent un poids économique considérable avec 2 500 emplois.

Nous n'en sommes pas à prendre des décisions qui engagent nos budgets. Aujourd'hui, l'information est intéressante et assez complète ; elle nous éclaire. Elle doit surtout nous amener à la raison, à la modération, et à ne pas s'imaginer que l'on fera de cette plate-forme clermontoise quelque chose qu'elle ne sera plus jamais. Ce qui s'est passé au début des années 2000 ne se reproduira plus. Nous avons bénéficié de ce hub éphémère qui a fait rêver, mais qui, évidemment, ne pouvait pas durer, compte tenu de la faiblesse de notre territoire du point de vue population. Nous savions que cela ne durerait pas éternellement.

Aujourd'hui, nous devons prendre acte de ces données, sincères, raisonnables, et des propositions faites qui n'engagent pas notre collectivité. Elles seront l'affaire de la société délégataire qui a pour mission de développer, tant que faire se peut, l'activité de la plate-forme. Nous aurons l'occasion de débattre ultérieurement des décisions qui pourraient engager notre collectivité sur le plan budgétaire.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je vous remercie. Un mot bref, Monsieur Bergougnoux, parce que vous êtes déjà intervenu.

**M. BERGOUGNOUX.**- C'est exact, mais j'étais allé à l'essentiel, vous aviez souhaité que l'on donne notre point de vue.

Certains propos méritent quelques réflexions de notre part.

D'abord, je pense qu'au-delà de l'activité aéronautique et des vols commerciaux de l'aéroport, il y a un enjeu : l'Auvergne possède, dans le domaine de la technologie, un vrai savoir-faire. Vous l'avez vous-même dit plusieurs fois en Comité syndical, Monsieur le Président. Vous souhaitez que le site de Clermont-Ferrand-Aulnat devienne le lieu de formation des techniciens, voire peut-être à terme des ingénieurs. Au-delà de l'antériorité historique, nous avons un atout de circonstance : nous avons de l'espace. Même s'il y a quelques problèmes, nous sommes l'une des seules zones en France où l'on peut y installer des activités aéronautiques. Derrière cela se profile un enjeu technologique très important.

Pour contester un peu les propos de Monsieur Pommarel, l'aviation d'affaires représente peut-être peu en termes de vols, mais cela concerne des personnes actives et des activités à très forte valeur ajoutée. On ne peut pas passer cet aspect par perte et profit. Si notre offre de service aéronautique n'est pas convenable, ces activités ne resteront pas chez nous.

Pour réagir à certains propos de notre collègue Dubourgnoux qui évoquait Regional, le hub est parti à Lyon quand Regional est devenue la filiale d'Air France. Air France qui était autrefois nationalisé a été privatisé à une époque où le Ministre des Transports était communiste. Le langage d'aujourd'hui est différent de l'attitude d'hier. Je ne sais pas comment la Région pourrait forcer Regional à venir s'installer à Clermont-Ferrand. C'est beaucoup plus compliqué.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur Bergougnoux, dorénavant je m'en tiendrai à une intervention par groupe, car Monsieur Dubourgnoux demande à nouveau la parole.

**M. BERGOUGNOUX.**- C'est contraire au règlement qui prévoit que l'on peut intervenir trois fois.

**M. DUBOURGNOUX.**- Quand les gouvernements en place prennent la décision de modifier la législation et le statut de certaines entreprises publiques, ils le font en application de grandes orientations prises notamment au niveau européen. En l'occurrence, la privatisation d'Air France est la conséquence directe du Traité de Maastricht et de l'article 129 B qui a été adopté en 1992. Voilà pour le rappel.

**M. LE PRÉSIDENT.**- « C'est la faute à personne, c'est la faute à tout le monde », c'est le système qui veut cela.

Le débat a été positif, je vous en remercie. Vous avez souhaité avoir une information, nous vous la transmettons. Je répondrai à quelques interrogations et suggestions.

Je suis d'accord avec Monsieur Pommarel quand il dit qu'il faut savoir raison garder. L'aéroport de Clermont-Ferrand, qui possède beaucoup d'atouts, ne redeviendra pas ce qu'il était à l'époque du hub. Il faut rappeler qu'il n'y a jamais eu un million de passagers, comme on le lit régulièrement, mais 559 000 ; et quand il y avait le hub, les passagers étaient comptés deux fois. Il faut comparer 559 000 passagers aux 380 000 que nous avons aujourd'hui. C'est la réalité.

Des lignes ont disparu parce que Regional estimait – et a démontré – qu'elles n'étaient pas rentables. Nous avons essayé d'en sauver quatre. Nous étions en bonne voie, quand le Préfet n'a rien trouvé de mieux que de nous traduire au Tribunal administratif, lequel tranchera prochainement. Nous verrons qui a raison, mais quoi qu'il en soit, nous ne reviendrons pas sur cette question. Nous avons des lignes en OSP (Obligation de Service Public), le financement de la DGAC (Délégation Générale de l'Aviation Civile) était obtenu, et le Préfet a anéanti tout cela ! Le jour où il partira, nous pourrons le remercier pour les dégâts qu'il aura causés à l'Auvergne – parce que ce n'est pas le seul. C'est la terrible réalité.

Concernant le souhait légitime de Monsieur Bergougnoux de maintenir les lignes existantes, nous le partageons mais nous n'y pouvons rien. Quand l'exploitant annonce le montant de ses pertes, il n'y a pas de solutions, si ce n'est la solution OSP que nous avons envisagée et qui n'est plus possible. Si d'autres lignes ferment, la collectivité ne peut pas intervenir autrement que par son pouvoir d'influence, si tant est qu'elle en ait un. C'est la raison pour laquelle je dois prochainement rencontrer le PDG d'Air France qui a répondu favorablement à ma demande de rendez-vous. Lors de notre rencontre, je plaiderai bien sûr pour le maintien de ces lignes mais il est juste de dire, comme l'a fait Monsieur Pommarel, que l'avenir d'Orly est derrière lui, en raison de la concurrence du train qui permet d'atteindre Paris en trois heures et du manque de régularité des vols qui sont souvent annulés à Orly. J'ajoute que le filtre de la sécurité est épouvantable à Orly, comme je n'en ai jamais rencontré dans d'autres aéroports. Il paraît qu'ils appliquent le règlement mais je me demande pourquoi le règlement n'est pas appliqué partout de la même façon ! C'est ainsi que le train devient de plus en plus compétitif par rapport à l'aéroport d'Orly.

Il n'en reste pas moins que nos autres lignes progressent, que ce soit sur Charles de Gaulle, sur Amsterdam et sur Lyon qui sont des hub. Nous ferons ce que nous pourrons mais aucun miracle n'est possible.

Nous sommes d'accord, Monsieur Bergougnoux, pour utiliser la proximité de Lyon, mais diminuer le coût du préacheminement retombe sur le problème des équilibres de marché. Nous pouvons toujours demander à Regional de diminuer ses coûts sur Lyon, leur réponse sera négative en raison de l'équilibre des prix, etc. Si vous parvenez à obtenir un tarif préférentiel, c'est bien, mais les collectivités ne peuvent pas intervenir, c'est interdit par la concurrence.

Monsieur Dubourgnoix a plaidé pour une complémentarité avec le fer demain. Dans le Contrat de Projets État-Région, une halte ferroviaire est prévue à Aulnat et sera réalisée au plus tard en 2012. C'est imminent. Nous verrons comment cela fonctionne.

Quand vous nous demandez de ne pas accepter les fermetures de lignes, Monsieur Dubourgnoix, je ne peux que vous répéter ce que j'ai déjà dit : nous n'avons pas le droit d'intervenir sur une ligne qui n'est pas en OSP. Si l'exploitant nous annonce qu'il perd de l'argent, il ferme la ligne sans que vous ne puissiez agir, car c'est la règle de la concurrence. Si elles n'étaient pas régies par la règle de la concurrence, nous pourrions subventionner les lignes, mais si je vous proposais de le faire, vous me répondriez opportunément que ce n'est pas le rôle de la Région de subventionner les passagers, ce qui est précisément le cas des compagnies low-cost. C'est la raison pour laquelle j'ai toujours refusé de passer sous les fourches caudines de Ryanair. Je l'ai refusé, car cela coûte une fortune à la collectivité, parce que l'on ne choisit pas les destinations et qu'ils sont intéressés uniquement par la liaison avec Porto qui ne présente pour nous qu'un intérêt relatif, car l'intérêt de l'Auvergne est d'avoir des flux d'entrées et non de sorties. Il est sympathique de permettre aux Portugais de passer leurs vacances au Portugal mais ce n'est pas vital pour l'économie régionale. Au contraire, quand ils sont là-bas, les Portugais ne dépensent pas leur argent ici. Nous avons besoin de faire rentrer des flux en Auvergne. Le travail entrepris est en train d'aboutir ; vous aurez une bonne surprise la semaine prochaine. Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui.

Concernant l'aviation d'affaires, le travail est en cours comme cela vous a été démontré. Il y a du grain à moudre, même si cela ne représente pas des milliers de passagers. L'intérêt est qu'avec quatre passagers, on occupe le personnel de l'aéroport, donc l'emploi. C'est essentiel pour éviter des licenciements.

Sur la partie industrielle et aéronautique, Monsieur Dubourgnoix nous suggère des politiques différenciées en fonction de l'emploi, mais cette proposition se heurte au Code de la Concurrence. Il est interdit à la collectivité de vendre ou de louer un terrain à un prix différent à Pierre ou à Paul. Cela étant, on peut être optimiste par rapport aux installations entreprises sur l'aéroport, car l'installation de l'atelier de Regional est un signal fort qui devrait entraîner d'autres entreprises. Nous allons entreprendre une démarche afin de trouver un investisseur pour la cabine de peinture qui est un élément essentiel pour compléter le dispositif de maintenance.

Concernant la représentation des salariés dans le Comité que nous allons mettre en place, vous avez raison, Monsieur Dubourgnoix. Nous ajouterons, sous réserve que nos deux autres partenaires soient d'accord, une délégation de salariés. Nous réfléchirons à sa composition et nous lui permettrons d'être présente, c'est la moindre des choses.

Je pense avoir répondu à Monsieur Pommarel pour le rassurer sur le fait que nous ne ferons pas n'importe quoi en matière de low-cost. Nous avons besoin fondamentalement de développer des lignes avec l'étranger pour les raisons déjà évoquées et par rapport au développement touristique de l'Auvergne. Je vous rappelle que la fréquentation touristique de l'Auvergne est très faible en clientèle étrangère. Il est juste que nous n'allons pas drainer des gros porteurs de l'Angleterre sur l'Auvergne parce qu'il n'y a pas eu la Guerre de Cent Ans ni la Guyenne, mais il y a de quoi faire sur des petits et moyens porteurs avec l'Europe du Nord, comme cela vous sera proposé la semaine prochaine.

Un handicap de taille est évoqué dans le rapport sous forme de souhait : il serait intéressant d'avoir une taxe de séjour communautaire à Clermont-Ferrand. Je partage ce point de vue, mais c'est impossible à réaliser. S'il y a parmi vous des membres de la Communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand, ils œuvreront utilement en prêchant pour une taxe de séjour communautaire, alors qu'elle n'est strictement que pour la Ville de Clermont et qu'il n'y a pas de taxe de séjour dans la périphérie de Clermont, là où sont situés les hôtels. C'est un manque car nous n'avons pas les moyens de faire de la promotion et du marketing en l'absence de cette taxe de séjour communautaire dont une partie pourrait être destinée à l'aéroport. Cela relève d'un problème de compétences de l'agglomération clermontoise. Je suis intervenu plusieurs fois auprès de Monsieur Godard sur ce dossier, mais il m'a répondu récemment par la négative. Je respecte ce qu'il dit mais je constate que cela nous pénalise dans notre capacité à faire de la prospection vis-à-vis de l'extérieur. Il faut que ceux qui le peuvent essaient de faire évoluer ce type de situation.

Monsieur Malhuret sur un point du règlement.

**M. MALHURET.** Je voulais citer l'article 34 du règlement intérieur en page 22 : « *Un Conseiller régional ne peut intervenir plus de trois fois sur le rapport soumis au débat. Le rapporteur du dossier débattu peut intervenir autant de fois qu'il le juge nécessaire au cours du débat* ».

Nous ne souhaitons pas réintervenir sur le fond. Le débat est terminé, vous avez répondu et Monsieur Bergougnoux ne demande pas la parole, mais je voulais souligner qu'il avait raison sur le règlement. J'espère que nous pourrions bénéficier de ce point de règlement lors des prochains débats.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien entendu. Si j'ai tort, je le reconnais, et donc nous appliquerons cette règle.

Il est aussi mentionné, dans l'article 34, Monsieur Malhuret, que si dans une discussion, après avoir été deux fois rappelé au sujet traité, un orateur s'en écarte à nouveau, le Président peut lui retirer la parole.

**M. BERGOUGNOUX.-** Je ne me suis pas écarté du sujet !

RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION  
présidée par Madame Pascale SEMET

ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES  
ET POLITIQUES CONTRACTUELLES RÉGIONALES

MODIFICATION DES RÈGLES  
DES CONTRATS « AUVERGNE + » 2<sup>ème</sup> GÉNÉRATION

*Rapport n°11, page 106, présenté par Monsieur Jean-Michel Guerre*

**M. GUERRE.**- Le rapport n°11 concerne une légère modification des règles de nos politiques territoriales relatives aux Contrats « Auvergne + » 2<sup>ème</sup> génération.

Ce matin, le Président vous a exposé les difficultés que nous rencontrons dans le cadre des orientations budgétaires. Ces difficultés sont la conséquence d'un certain nombre de politiques de l'État – je pense au gel des contributions de l'État aux Régions pendant les trois prochaines années – en fonction desquelles nous serons amenés à réduire aux marges certaines interventions sur l'aménagement du territoire et peut-être sur d'autres politiques. Ce rapport de régulation budgétaire s'inscrit dans ce champ d'actions.

La rédaction du dossier est un peu technique mais cela est nécessaire. Je vais tenter d'être précis. Nous changeons deux choses.

D'abord, vous savez que les contrats de territoire ne durent que trois ans, et qu'une réunion a lieu dans l'année N+1 pour négocier des avenants. Jusqu'alors, il était possible de reformater des crédits à l'intérieur de chaque Communauté de communes ou Communauté d'agglomération et de rebattre les cartes du financement. Ce ne sera plus possible, ce qui signifie que ce qui fera partie du contrat initial demeurera jusqu'au bout du contrat.

Ensuite, il était possible dans l'année N+1 d'utiliser des reliquats de FRAT et de cumuler des FRAT potentiels pour abonder un projet porté par le Pays. Cette possibilité sera supprimée en avenant n°1 exclusivement.

Nous vous faisons deux propositions de régulations budgétaires, après avoir beaucoup réfléchi sur d'autres. Elles ont l'avantage de pouvoir se faire de manière égale sur l'ensemble des territoires, puisque nous sommes à la période où nous commençons les négociations des avenants n°1 sur tous les territoires d'Auvergne, sur les 16 Pays. Seize avenants seront passés. Les décisions doivent être appliquées de la même manière pour ne pas engendrer de déséquilibres territoriaux.

Nous avons aussi essayé de prendre cette décision d'une manière « pédagogiquement utile » à la politique des contrats et à leur esprit. Sur un contrat qui

durera cinq ou sept ans, tout bloquer depuis le début serait problématique, mais sur un contrat court qui dure trois ans, nous pensons que nos collègues Maires et Présidents d'EPCI doivent savoir, au moment où le contrat initial est négocié, ce qui est prévu pour les trois années qui suivent. S'ils ne le savent pas, nous pouvons être amenés à douter de la solidité de telle ou telle politique locale ou intercommunale.

Il me semble que cette mesure va dans le sens souhaité d'une légère régulation budgétaire mais aussi d'un meilleur fonctionnement et d'une meilleure orientation de nos contrats de territoire.

Ce rapport n'a pas été adopté à l'unanimité en commission hier, il y a eu deux abstentions.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Le débat est ouvert. Qui souhaite intervenir ?

Madame Petit.

**Mme PETIT.**- Monsieur le Président, nous avons vu, il y a quelques minutes, le rapport n° 15 et la souplesse avec laquelle il était possible d'intervenir dans un avenant en permettant d'aller jusqu'à un plafonnement de la subvention. Nous nous trouvons quelques instants plus tard dans un rapport qui nous propose l'inverse. Nous l'avons entendu, vous vous réfugiez derrière vos explications de réforme fiscale, de gel des contributions, etc. mais ne soyons pas dupes, restons réalistes et voyons les choses telles que vous nous les avez dites à l'instant comme Monsieur Guerre : vous voulez épargner de l'argent et ralentir certains programmes.

Pour ce, vous nous avez proposé plusieurs scénarios concernant l'aménagement du territoire, dont l'un est retenu aujourd'hui.

J'aimerais faire quelques observations par rapport aux propos du Président Guerre. Il nous a dit souhaiter faire en sorte que l'ensemble des territoires soient traités de la même façon ; or, Monsieur le Président, cette nouvelle règle arrive au milieu du gué. Des Contrats « Auvergne + » 2<sup>ème</sup> génération sont déjà partis. Si les avenants ne sont pas encore étudiés, il n'empêche que l'information que divulgue le Président Guerre depuis un mois – il nous l'a dit – n'a pas été portée à ces contrats, notamment sur le fait qu'aucun projet ne sera programmé lors de l'avenant. Cela signifie concrètement que les élus ont intérêt à écrire dans le contrat initial l'ensemble de leurs projets. Si le projet n'est pas retenu, il pourra être étudié dans l'avenant, mais je ne suis pas certaine que ceux qui sont passés lors d'une Commission permanente de mars ou d'avril 2010 aient eu l'information.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il n'y a pas de problème Madame.

**Mme PETIT.**- Nous ne voudrions pas qu'il y ait une Auvergne à deux vitesses.

Nous avons également entendu que demain, vous nous ferez d'autres propositions qui remettront sur les fonts baptismaux les fondements de l'éligibilité du FRADDT, à savoir la définition d'un projet structurant. Depuis des années, avec un SRADT et avec de nombreux outils que vous nous avez proposés, nous pensions que vous aviez en tête ce qu'est un projet structurant. Je suis sûre que vous allez nous le dire immédiatement.

Voilà pourquoi, à travers ces quelques propos, nous nous abstenons sur ce rapport n°11.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur Guerre.

**M. GUERRE.**- Juste quelques mots de réponse. Madame Petit sait pertinemment que depuis un mois environ, dans les trois Comités de concertation que j'ai été amené à tenir sur les territoires avec ma collègue Madame Semet, j'ai déjà expliqué ces mesures. J'ai déjà essayé de les appliquer, justement pour ne pas créer de disparités à Pierrefort, à Riom-ès-Montagnes et à Montluçon. J'ai expliqué dans les trois cas ce que je viens de dire : aucun élu présent, aucun collègue, pas plus que les représentants de l'État, n'ont émis la moindre observation, puisque tous les élus savent fort bien pourquoi les collectivités territoriales intermédiaires – notamment les Conseils régionaux et les Conseils généraux – en sont là. Il y a quelque malignité, Madame Petit, à faire en sorte que des décisions de caractère national qui sont prises par vos amis à Paris – avec votre assentiment j'imagine – ne recueillent pas votre accord, quand il s'agit de les appliquer au plan régional. Vous constaterez cette contradiction dans les prochains mois, sur un certain nombre de points de la politique régionale. Il faudra assumer ces décisions qui ne sont que la conséquence mécanique de décisions de politique nationale.

J'ai effectivement annoncé hier en réunion de commission que nous travaillions à essayer de mieux définir ce que l'on appelle un projet structurant. C'est important, me semble-t-il. Sur ce plan, vous vous souvenez que dans l'excellente délibération de 2005 qui fonde notre politique territoriale, il est indiqué précisément : « des secteurs d'activité sur lesquels le FRADDT n'ira jamais ». Je cite, par exemple, l'action sociale, les travaux de voirie, etc. Une liste est rédigée, nous proposons de l'allonger, non pas pour réduire les interventions du FRADDT, mais pour prendre en compte une sorte de jurisprudence qui s'est mise en place depuis trois ou quatre ans sur l'ensemble des politiques de contrats. Le fait d'écrire cette jurisprudence dans nos textes est, selon moi, une précision utile. Ils seront débattus quand ce sera prêt, dans quelques semaines. Nous voulons aussi donner des informations préalables à nos collègues quand ils sont en négociation de contrat.

Madame Petit, vous mélangez les avenants et les contrats initiaux. Trois contrats initiaux concerneront bientôt les trois Pays en voie de constitution et pour lesquels des négociations vont débuter. Ces territoires sont plutôt avantagés par rapport aux autres puisqu'ils connaissent la nouvelle règle qui ne s'appliquera à eux que dans un an. Il ne tient qu'à eux de bien monter leur contrat de territoire. Cela ne me gêne pas car ces territoires arrivent tardivement, ils ont mis du temps à se mettre en place – je pense à Thiers-Ambert, à Moulins, au Sancy. Le fait qu'ils tirent un petit bonus de cette affaire, en ayant bénéficié d'une information leur permettant de mieux monter leur contrat par rapport à la négociation de l'avenant qui interviendra dans un an, ne me dérange pas.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. J'apporterai deux petites précisions.

Madame, dans votre intervention, vous avez évoqué les avenants passés en mai et en avril, je précise qu'il n'y a pas d'effet rétroactif. La mesure s'applique à partir du 16 novembre. Pour ce qui a été accepté en mars, avril, mai ou juin, il n'y a aucun problème. Cela va de soi.

Par ailleurs, les contraintes financières nous obligent à tenir le programme dans des limites que nous nous fixons au budget primitif. Pour la troisième année consécutive, nous sommes amenés en Décision Modificative n°2 – donc aujourd’hui – à rajouter grosso modo 10 M€ de crédits sur ce secteur. Cela fonctionne très bien, nous nous en réjouissons, mais il faut se limiter de façon à tenir le budget. Il n’y a pas de raison de le cacher.

Monsieur Guerre a eu raison d’indiquer combien il était souhaitable de revenir aux fondamentaux du programme de 2005. Nous ne sommes pas dans le guichet, nous sommes dans le soutien à des projets qui concernent les priorités régionales de développement. Cela est parfois perdu de vue mais ne le sera plus à l’avenir, c’est le sens de ce que nous indique Monsieur Guerre et dont nous avons débattu à plusieurs reprises.

**Mme PETIT.**- Puis-je m’exprimer à nouveau Monsieur le Président ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Vous avez le droit, mais c’est le Président qui administre le droit.

**Mme PETIT.**- Merci. Vous venez de confirmer mes craintes, Monsieur le Président, en disant que ce ne serait pas rétroactif et que cela prenait effet à partir du 16 novembre. Pour les contrats initiaux passés avant cette date – je pense aux secteurs d’Aurillac pour lesquels nous avons passé quelques dossiers dans le cadre de ce Contrat « Auvergne + », aux Commissions permanentes d’avril-mai –, ils ne savent pas que quand ils arriveront dans un an, avec leur avenant...

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous allons les en informer.

**Mme PETIT.**- Nous aurons donc bien une Auvergne à deux vitesses, selon les territoires.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous avons une Auvergne à trois vitesses en fonction de la politique nationale qui ignore les zones à faible densité de population. La Région s’efforce de corriger cela à travers son programme et il ne faudrait pas caricaturer à travers des propos qui déforment la réalité.

L’explication que vous souhaitez a été donnée. Je mets le rapport aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ?

*Le rapport n°11 est adopté : abstention du groupe Union Pour l’Auvergne.*

## RECONNAISSANCE DE L’ASSOCIATION DU PAYS DU GRAND SANCY EN TANT QUE PAYS

*Rapport n°12, page 108, présenté par Monsieur Jean -Michel Guerre*

**M. GUERRE.**- Il s’agit du dernier territoire que nous avons à reconnaître. Depuis quelques années, tous sont passés devant notre Assemblée. L’environnement naturel et le développement touristique sont fondamentaux sur le grand secteur autour du Sancy,

puisque'il y a 39 communes, dont 31 sont intégrées dans le Parc Naturel Régional des Volcans.

Le Président de l'association loi de 1901 du Pays du Grand Sancy, Monsieur Dubourg, nous a sollicités. Je suppose que vous avez lu la charte. Je vous propose d'adopter cette charte et d'autoriser le Conseil régional à engager les négociations avec ce territoire pour le futur Contrat « Auvergne + ».

Ce rapport a reçu l'unanimité de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je mets le rapport aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ?

*Le rapport n°12 est adopté à l'unanimité.*

## POLITIQUE DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

### REQUALIFICATION URBAINE PROMOTION DE LA MIXITÉ SOCIALE LOGEMENT DES JEUNES A.R.A.U.S.H. CRÉATION D'HABITAT EN MILIEU RURAL

*Rapport n°13, page 161, présenté par Madame Pascal e Semet*

**Mme SEMET.**- Il s'agit d'inscrire 100 000 € en crédits supplémentaires pour répondre aux demandes de financements de ce programme de mixité sociale et d'abonder de 50 000 € le programme Création d'habitat en milieu rural.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité de la Commission n°3.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je mets le rapport aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ?

*Le rapport n°13 est adopté à l'unanimité.*

## INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

### AUVERDATA TERRITOIRES : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET RÉGIONAL 2010

*Rapport n°16, page 169, présenté par Monsieur René Souchon*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous avons obtenu 1 M€ du FEADER au mois de juin, au titre du Plan de relance européen, ce qui nous permet de réaliser un certain nombre de nœuds

de raccordements supplémentaires, dits NRA-Zones d'ombre. Un avenant au contrat de partenariat public-privé porte sur l'intégration de cette somme supplémentaire.

Avez-vous des observations ? Madame Petit.

**Mme PETIT.**- Nous avons quelques observations à faire sur ce rapport n°16 qui comporte trois paragraphes très importants.

Le premier paragraphe porte sur le contrat de partenariat public-privé sur l'Auvergne Haut Débit. Nous nous en félicitons, mais nous savions déjà que la Région Auvergne avait pu bénéficier d'une subvention de 1 M€ du FEADER.

Vous disiez ce matin que la Région faisait souvent l'avance des fonds européens. Aussi pourquoi faut-il attendre que ce million d'euros du FEADER soit versé pour démarrer les actions ? Il est précisé dans le document que les travaux doivent être repoussés à 2011 – de janvier à septembre 2011 d'après ce qui nous a été annoncé en commission – et cela concerne des petites communes rurales qui n'ont ni le Haut Débit ni le Bas Débit. Elles attendent urgemment que ces travaux se mettent en route.

Madame Lachaize fera les observations suivantes.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Ce n'est pas un problème de crédits, mais un problème technique. Pour faire un nœud de raccordement aux normes, il faut que l'opérateur soit prêt, etc. Cela répond uniquement à un problème technique. Ce n'était pas prévu, nous le faisons, c'est un « plus », mais il faut un certain temps pour que cela se mette en route, pour des raisons juridico-administratives et purement techniques.

Madame Lachaize.

**Mme LACHAIZE.**- Je souhaitais parler du séminaire de sensibilisation des élus. Je ne sais pas qui est à l'origine de la décentralisation de ces séminaires : est-ce l'État ou la Région ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- On le fait en commun, c'est un partenariat à égalité, Préfet de Région et moi-même. Le Préfet de Région a délégué ses Préfets par département. Je serai vendredi dans le Cantal avec le Préfet de département.

**Mme LACHAIZE.**- C'était une question, mais je n'attendais pas la réponse tout de suite.

Nous ne pouvons que nous en féliciter. Travailler dans les départements pour la Région, c'est le début de la mise en place de la réforme territoriale, c'est à la fois intelligent, porteur, et surtout économique, moins 85 000 € ! Continuez, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Madame, nous essayons dans notre fonction de faire preuve d'une grande objectivité. Chaque fois que l'intérêt de l'Auvergne est en jeu et que le Préfet de Région et la Région se mettent d'accord, il n'y a aucune difficulté. Le problème, c'est que dans 80 % des cas, nous nous disputons, parce que nous n'avons pas la même vision des choses.

**Mme LACHAIZE.**- Vous comprenez pourquoi je voulais savoir qui en était à l'origine, et nous en sommes ravis.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous en sommes conjointement à l'origine et comme je vous l'ai dit ce matin, c'est moi qui ai proposé au Préfet de Région de coprésider le Comité de pilotage.

**Mme LACHAIZE.**- C'est bien ce que j'avais entendu, nous nous en souviendrons.

**M. LE PRÉSIDENT.**- J'espère que nous aurons plus de succès dans le Cantal que nous en avons eu dans l'Allier, même si le Président du Conseil général du Cantal n'était pas très enthousiaste à l'idée que nous puissions faire cette réunion. Comme vous êtes proche de lui, il faudrait le lui rappeler.

**Mme LACHAIZE.**- Je n'y manquerai pas, je serai présente, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je le souhaite, parce que nous avons là un enjeu majeur et relativement peu d'élus y sont sensibilisés. De là à obtenir une fusion comme vous la souhaitez entre Départements et Région, il y a un pas que la majorité de cette Assemblée ne franchira pas, et probablement qu'il en est de même sur les bancs de la minorité.

**Mme LACHAIZE.**- Mais vous êtes sur la bonne voie.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Vous n'aviez pas d'autres observations ?

**Mme LACHAIZE.**- Non.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je mets le rapport aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ?

*Le rapport n°16 est adopté à l'unanimité.*

**APPEL À PROJETS-PILOTES**  
**« DÉPLOIEMENT À TITRE EXPÉRIMENTAL DE RÉSEAUX DE DESSERTE**  
**À TRÈS HAUT DÉBIT HORS ZONES TRÈS DENSES »**  
**LANCÉ PAR LE COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'INVESTISSEMENT :**  
**PROJET D'AVENANT N°3 AU PPP « AUVERGNE HAUT DÉBIT »**  
**ET PROJET DE « CONVENTION D'EXPÉRIMENTATION TRÈS HAUT DÉBIT »**  
**SUR LA COMMUNE D'ISSOIRE**

*Rapport complémentaire n°31 présenté par Monsieur René Souchon*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Ce rapport est d'une grande importance. Il fait référence à ce que j'ai présenté ce matin dans mon introduction : le déploiement, à titre expérimental, de réseaux de dessertes à Très Haut Débit hors zones denses. Je sais, officieusement, que nous sommes retenus pour notre projet. Nous devrions faire presque 1 M€ d'investissements et être financés à hauteur de 50 % par le programme Investissement de la ville. Nous le faisons avec quatre partenaires privés qui décideront en février, quand ils

auront vu comment se présente le modèle économique, s'ils poursuivent cette expérimentation. Pour l'instant, cela ne leur coûte pas cher, ils n'ont pas voulu dépenser plus. Cela leur coûte 20 000 € chacun, ce qui montre la réticence des opérateurs privés à aller sur un secteur d'investissement où il n'y a pas d'argent à gagner.

Nous sommes dans des cas de figure européen et national qui posent d'énormes problèmes car les opérateurs consacrent leurs moyens financiers à investir des réseaux concurrents en zones denses, ce qui les valorise en bourse. Ils n'ont pas envie de tirer des réseaux en zone à faible densité de population. Sans partenariat public-privé avec un fort investissement de l'État – j'espère qu'il viendra – et des collectivités, il n'y a pas de salut pour ces zones. C'est problématique, mais je l'ai expliqué ce matin, je ne veux pas m'appesantir davantage.

**Mme PETIT.**- Vous vous félicitez quand vous prenez l'initiative. Nous pouvons nous féliciter collectivement que l'État ait pris l'initiative de mettre en place un plan numérique digne de ce nom, de lancer un appel à projets pour lequel la Région Auvergne a brillamment répondu et a été retenue. Nous pouvons nous en féliciter, d'autant plus que cette expérimentation qui sera mise en place sur un secteur privilégié de la commune d'Issoire – et non sur la totalité de la ville – nous servira à alimenter ce que le Conseil régional a déjà mis en place dans le cadre du Schéma d'étude du Haut Débit. Je remercie à ce titre Madame Rognon de nous avoir indiqué en commission toute l'ingénierie technique à mettre en place pour ce type de projet. Les deux travaux pourraient sembler parallèles mais sont en fait très complémentaires. Je souligne l'intervention de l'État à hauteur de 50 % dans le cadre de cette expérimentation.

**M. LE PRÉSIDENT.**- S'il s'agit de se féliciter que l'Europe et l'État français aient un discours et une vision sur le développement numérique, nous pouvons être d'accord mais afficher des objectifs sans moyens pose problème. C'est vrai pour l'Europe, je l'ai fait remarquer il y a peu à la Commissaire européenne. En 2020, « toute l'Europe en Très Haut Débit », mais avec quels moyens ? Il n'y a pas de réponse si ce n'est des réponses expérimentales que l'on essaie de mettre en œuvre. Pour la France, c'est 2025, pour l'Europe, c'est 2020. Dans les deux cas, les échéanciers sont voisins et dans les deux cas, il n'y a pas de financements.

Sur l'investissement d'avenir, 4 Md€ sont annoncés en 2009. Il ne faut pas croire que cette somme ira au désenclavement numérique des territoires comme les nôtres. La somme affectée à ces territoires est faible – elle est de 760 M€. Elle abondera le Fonds d'aménagement numérique. L'abondement pérenne du Fonds d'aménagement numérique reste à venir, avec l'instauration d'une taxe qui n'est toujours pas décidée à l'heure actuelle.

Les actions expérimentales existent. Nous en avons une que nous avons largement contribué à suggérer à l'ARCEP – avec qui nous dialoguons bien, même si cela est parfois difficile, car l'ARCEP a une vision plus urbaine que rurale. L'ARCEP nous a suivis, a lancé cet appel à projets et nous avons obtenu cette subvention au titre de l'investissement d'avenir.

Le problème futur n'est pas réglé. J'espère que nous contribuerons à montrer ce qu'il faut faire et que ce sera ensuite suivi de la volonté politique nécessaire. Je cite toujours l'exemple de la petite Finlande qui a inscrit dans la loi le service universel du Très Haut

Débit. En 2016, tous les Finlandais devront être desservis en Très Haut Débit, c'est dans la loi. Nous n'en sommes pas là en France. Je vous ai indiqué ce matin combien le risque de fracture numérique et de fracture territoriale était important. Nous nous battons pour qu'il n'en soit pas ainsi mais ce n'est pas gagné. Nous venons de découvrir qu'à Clermont-Ferrand, qui pensait être à l'abri avec ses réseaux fibre optique de propriété communale ou communautaire, des quartiers entiers réclament le Très Haut Débit. Effectivement, le câble passe mais il n'y a pas le Très Haut Débit. C'est une chose de faire de la collecte mais c'est différent de faire de la fibre optique au domicile. Clermont est dans ce partenariat avec nous, avec des réticences. Nous espérons que Monsieur Miguet contribuera à les faire lever, il s'y emploie, mais ne sera pas seul. Il est indispensable que la métropole suive ce que nous faisons entre la Région, les quatre Départements et les autres agglomérations de l'Auvergne.

Je mets le rapport aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ?

*Le rapport n°31 est adopté à l'unanimité.*

|  |
|--|
| <p>RAPPORTS DE LA QUATRIÈME COMMISSION<br/>présidée par Monsieur Pierre POMMAREL</p> |
|--|

ENVIRONNEMENT

POLITIQUE DE L'ÉNERGIE  
ACTIONS TRANSVERSALES  
POLITIQUE DU PATRIMOINE NATUREL  
CPER 2007-2013

*Rapport n°17, page 175, présenté par Monsieur Christian Bouchardy*

**M. BOUCHARDY.**- Ce rapport comporte deux parties dont l'une porte sur de simples ajustements de crédits de paiement sur les actions transversales et le patrimoine naturel. Il faut retenir, dans la première partie, l'inscription de nouvelles autorisations de programme à hauteur de 230 000 € pour les bâtiments basse consommation, comme nous nous y étions engagés.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je mets le rapport aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ?

*Le rapport n°17 est adopté à l'unanimité.*

## MOBILITÉ ET TRANSPORTS

### TRANSPORTS COLLECTIFS D'INTERET RÉGIONAL (TER)

*Rapport n°18, page 179, présenté par Monsieur Luc Bourduge*

**M. BOURDUGE.**- Dans le rapport n° 18, il est proposé d'abonder la ligne budgétaire pour l'exploitation TER à hauteur de 700 000 €, puisque le devis 2010 fourni par la SNCF est supérieur au budget primitif.

Pour votre information, cela est essentiellement dû à l'augmentation des péages et à une renégociation des tarifs dans le cadre du renouvellement des marchés. Concernant les péages, la facture en 2009 s'élevait à 14,2 M€ ; depuis 2010, elle avoisine les 16 M€.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des observations ?

Je mets le rapport aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ?

*Le rapport n°18 est adopté à l'unanimité.*

|   |
|---|
| <p>RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION<br/>présidée par Monsieur Alain BUSSIÈRE</p> |
|---|

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

### FONDS RÉGIONAL INNOVATION TRANSFERT DE TECHNOLOGIES S.A.T.T.

*Rapport n°20, page 189, présenté par Monsieur Alain Bussière*

**M. BUSSIÈRE.**- Mes chers collègues, le rapport n° 20 est un rapport important. Il s'agit de mobiliser 2 M€ sur un nouveau dispositif dédié à l'innovation. Je ne développerai pas sur l'importance de l'innovation. Nous savons qu'elle permet de contribuer à créer les activités de demain et donc les emplois futurs.

Notre Région se situe dans le premier quart des Régions d'Europe en termes d'efforts de recherche et développement par habitant. C'est un atout majeur dû au travail des grandes entreprises de la place – les décisions à venir renforceront sans doute cette position –, ainsi qu'à l'importance de la recherche publique en Auvergne.

Notre travail – surtout pour nous Région – est de contribuer à développer l'innovation et l'effort de mise en relation de la recherche et de l'économie au niveau des PME-PMI. Sans doute en raison des difficultés économiques actuelles, nous constatons un léger tassement des projets en termes d'innovation portés par les PME-PMI auvergnates, ce qui nous a amenés à lancer un nouveau dispositif cette année : la labellisation des clusters régionaux ayant pour objectif d'aider les PME auvergnates à produire des projets collaboratifs portés par au moins deux entreprises.

Il vous est proposé aujourd'hui de nous doter, à travers un nouveau Fonds Régional Innovation, d'un outil pour financer les projets qui sortiront de ces clusters que nous venons de lancer et que nous contribuons indirectement à animer. Notre choix politique est de ne pas déstructurer l'écosystème partenarial mis en place au niveau régional. Un autre atout local est reconnu au niveau national ; la Bretagne et l'Auvergne sont les Régions qui sont allées le plus loin en termes de mise en synergie de l'ensemble des structures accompagnant ce travail d'innovation. C'est pourquoi nous vous proposons d'utiliser les outils existants, notamment le Comité Innovergne, comité partenarial où tout le monde est autour de la table pour entendre les porteurs de projets et leur répondre avec les outils adaptés. Nous avons également décidé de continuer à travailler de manière partenariale avec OSÉO. C'est pour cela qu'il vous est proposé de constituer un Fonds Régional Innovation dédié aux clusters, construit avec OSÉO.

La proposition est de financer ce fonds à hauteur de 2 M€ par redéploiement interne sur les fonds dédiés à l'innovation. Un regret : nous avons délibéré cette année de manière hâtive par rapport au dispositif Grand Emprunt, qui s'appelle maintenant Investissement d'avenir. Nous travaillons avec l'ensemble des acteurs régionaux – y compris avec l'État en région sur ce dossier. Nous avons essayé de construire un modèle d'écosystème local, de maison de l'entreprise et de l'innovation intégrant la Société d'Accélération de Transfert de Technologies. Nous étions sur le point d'aboutir – nous avons même décidé d'affecter 1 M€ –, mais malheureusement, il a été indiqué dans l'appel à projets que les Régions n'étaient pas les bienvenues dans le financement de l'innovation et du portage de la propriété intellectuelle. C'est un peu surprenant ; cela en dit long quant à la philosophie de l'État en matière d'écosystème. Nous ne sommes pas dans une optique où l'on prend en considération les territoires en matière d'innovation. Sans débat partisan, cette conception de l'innovation me paraît erronée. Pour parler d'innovation à l'avenir, il faudra croiser les dimensions entreprises/recherche mais aussi les dimensions territoriales. C'est ce que nous nous efforçons de faire au quotidien. Concrètement, nous redéployons le million d'euros que nous avons prévu de mobiliser pour la SATT vers ce nouveau dispositif dédié aux clusters.

Ce projet a fait l'objet d'une approbation unanime en commission.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Y a-t-il des observations ?

Je mets le rapport aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ?

*Le rapport n°20 est adopté à l'unanimité.*

## FONDS EUROPÉENS

### PROGRAMME OPÉRATIONNEL COMPÉTITIVITÉ RÉGIONALE ET EMPLOI

*Rapport n°21, page 195, présenté par Monsieur Alain Bussière*

**M. BUSSIÈRE.-** Le rapport n° 21 vous propose d'adapter le rythme de nos inscriptions en crédits de paiement par rapport aux engagements des programmes européens et de retirer 2,6 M€ en crédits de paiement. Je dois préciser que nous faisons partie des meilleures Régions françaises en termes de taux de programmation des fonds européens.

Ce projet a fait l'objet d'une approbation unanime en commission.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il des observations ?

Je mets le rapport aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ?

*Le rapport n°21 est adopté à l'unanimité.*

## FINANCES

### DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2011

*Rapport n°22, page 197, présenté par Monsieur Alain Bussière*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Le débat a eu lieu, mais quelqu'un souhaite peut-être s'exprimer.

**M. MERCIER.-** Je souhaiterais intervenir sur le dossier agricole. D'après votre projet au niveau des orientations agricoles, vos interventions se limitent aujourd'hui aux circuits courts et à l'agriculture biologique.

Cette vision de l'agriculture – et de l'agriculture auvergnate – est restrictive. Vous n'êtes pas sans savoir que l'agriculture en Auvergne représente 80 000 emplois. Il faudrait prendre cela en considération. Il est pour nous urgent de positionner cette agriculture auvergnate qui est un important bassin de production, un bassin de transformation exemplaire qui peut créer de l'emploi et de la valeur ajoutée pour notre région.

L'orientation à privilégier pour la Région consisterait, me semble-t-il, à prendre en compte trois axes :

- la modernisation des outils de production, notamment dans le cadre des bâtiments d'élevage, au niveau des interventions sur les CUMA et des entreprises agroalimentaires,

- l'organisation des filières de l'amont jusqu'à l'aval, en prenant l'ensemble des signes officiels de qualité, notamment l'appellation Montagne qui peut constituer un élément important pour notre région,
- participer aux côtés de l'État à la politique d'installation et de transmission des exploitations agricoles au lieu de mener individuellement une étude sur la phase de l'idée au projet. Nous ne comprenons pas les tenants et les aboutissants de cette étude.

Nous sommes surpris des orientations que vous nous présentez dans le cadre du développement de l'agriculture auvergnate.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Vous n'étiez pas là ce matin : j'ai consacré une dizaine de minutes à l'agriculture, je n'ai pas l'intention de recommencer parce que je ne pourrai que me répéter, ce qui ne me paraît pas utile. Vous avez une présentation de ce que nous faisons.

Il est clair, Monsieur Mercier, que nous ne sommes pas d'accord sur le modèle agricole de l'Auvergne qu'il convient de développer. Nous pensons que nous sommes en train de préparer l'agriculture de demain, celle qui sauvera un maximum d'agriculteurs. Vous nous proposez de soutenir l'État. Votre dernière intervention sur le soutien à l'intervention est typique : nous ne devons pas avoir notre politique, nous devons rajouter à ce qu'entreprend l'État ; or parfois il le fait très bien, parfois moins.

J'ai discuté, au nom de l'ARF, la politique d'installation avec l'État lorsque Monsieur Barnier était au Gouvernement. Il y a eu un différend avec les jeunes agriculteurs, nous sommes partis sur un constat de désaccord. L'ensemble des Régions françaises mène une politique d'installation qui n'est pas conforme à celle de l'État, parce que nous n'avons pas la même vision des choses.

Madame Chassin, Vice-Présidente, souhaite apporter un complément d'information.

**Mme CHASSIN.**- Notre intention est de valoriser les circuits de proximité plutôt que les circuits courts. Il y a une différence : dans les circuits de proximité, il y a une notion de distance ; dans les circuits courts, il y a la notion d'intermédiaires. Nous voulons vraiment créer de la valeur ajoutée sur le territoire, contrairement à ce que vous venez de dire.

Je souhaitais intervenir par rapport à votre remarque d'hier en Première Commission concernant les aides type PMBE (Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage) en disant que c'était marginal par rapport aux aides des agriculteurs. Je précise que 2,5 M€ ont été consacrés à ce dispositif ; je ne pense pas que les personnes qui en ont été bénéficiaires considèrent cela comme marginal.

Nous avons une volonté de relocaliser la production, de créer de la valeur ajoutée à travers la commande publique que sont les lycées pour le Conseil régional et les collèges pour les Conseils généraux. Un travail partenarial s'installera au travers de l'étude sur la relocalisation. Je voulais insister sur ce travail réalisé notamment avec les collectivités.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Concernant le détail de la politique d'installation, je n'en dirai pas plus aujourd'hui, car ce serait trop long ; vous pourrez la consulter dans le rapport de Session. Nous ne modifions rien de ce qui existe en 2010. Le rapport sur

l'installation représente cinq ou six pages. Notre dispositif est conséquent et vise à permettre l'installation de tous les agriculteurs.

Nous répèterons aussi longtemps que nécessaire que nous ne ferons pas ici ce qui est souhaité par rapport à un modèle de développement agricole qui est « mort », comme nous le constatons tous les jours. Ce modèle est en train de condamner les productions animales en Auvergne en zone de montagne. Aucun producteur de lait, aucun producteur de viande, ne peut tenir le choc par rapport aux grandes structures de l'Allemagne ou du Danemark qui produit couramment 1,3 million de litres de lait, ou face au soja argentin.

Il n'y a pas « une » agriculture mais des multitudes. Nous devons essayer de sortir nos agriculteurs du marché mondial, en les amenant à valoriser au maximum leur très grand savoir-faire, leur environnement exceptionnel, et à travailler en priorité sur les marchés régionaux, même si cela ne suffit pas à tous les nourrir. Cela ne fonctionnera que quand l'Europe aura accepté de mettre en place une régulation qui semble très lointaine pour le moment. Si 80 % des propositions du Commissaire européen Ciolos sont bonnes, il manque l'essentiel qui est la régulation à l'échelle européenne. Tant qu'elle ne sera pas instaurée, il y aura des fluctuations de prix et tant qu'il y aura des fluctuations de prix, il n'y aura aucune garantie du revenu des agriculteurs. La LMA (Loi de Modernisation Agricole) qui met en œuvre la contractualisation et devait être la loi miracle, montre déjà ses limites puisqu'en fin de semaine dernière, les organisations agricoles ont montré leur désaccord sur le lait. Il faut que ce soit important pour que la Coordination Rurale se joigne à la Confédération Paysanne, au CNJA et à la FNSEA ! Ils ne nous ont pas habitués à avoir une même vision.

La contractualisation est un progrès certain, mais aucune contractualisation ne peut perdurer entre le producteur et le distributeur final lorsque le marché n'est pas là ou quand il y a des fluctuations erratiques sur le marché. Le problème, c'est la régulation. L'Europe ne veut pas de régulation parce que c'est contraire à sa philosophie. Elle veut des filets de sécurité mais pas de régulation, encore moins à l'échelle mondiale. Quand l'Organisation Mondiale du Commerce – qui inclut l'agriculture – sera faite, vous constaterez les dégâts. Les dégâts sur le porc se sont déjà produits mais ils ne feront qu'empirer, et la situation sera terrible pour l'élevage bovin, non pas par rapport à la viande d'Argentine qui s'exporte peu puisque les Argentins la consomment, mais par rapport à la viande brésilienne. Le Brésil est un pays agricole exceptionnellement puissant, sous-estimé, avec 180 millions d'habitants, des surfaces immenses, une grande technicité et des coûts de revient très faibles. Les productions végétales sont différentes, elles font partie d'une autre forme d'agriculture. Si nous amenons nos producteurs de productions animales sur des créneaux à très forte valeur ajoutée qui les mettent en dehors de ces contingences mondiales et européennes, ils ne pourront pas s'en sortir. C'est la raison pour laquelle j'ai indiqué ce matin que l'avenir du monde rural – donc l'agriculture – est crucial pour nous au niveau régional. Il faut que nous sauvions nos producteurs.

Voilà ce que je peux vous répondre Monsieur Mercier.

Nous ne votons pas sur le DOB.

**M. MERCIER.**- Je pense que vous m'avez mal compris.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Oh non !

**M. MERCIER.**- Sur la question de la régulation, nous sommes d'accord pour dire que l'Europe a un besoin important de régulation au niveau agricole. En revanche, nos orientations divergent sur la vision de l'agriculture car nous pensons qu'il ne faut pas limiter l'intervention de la Région à un certain modèle agricole.

Nous avons la possibilité aujourd'hui d'avoir plusieurs modèles au niveau de l'agriculture. Par rapport à ce qui se prépare au niveau européen, nous avons intérêt à préparer nos agriculteurs dans le cadre de la modernisation. Ma question est là et touche à l'orientation des crédits.

Les circuits courts sont mentionnés en page 65 du rapport. Quand je lis ce qui nous est proposé, je suis interpellé.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Soyez donc interpellé, avec tout le respect que nous avons pour cette vision dépassée de l'agriculture. On nous a rabâché pendant trente ans que l'agriculture productiviste allait nourrir le monde, or jamais autant de monde est mort de faim : 900 millions de personnes environ, dont 80 % sont des agriculteurs parce qu'avec les exportations de l'Europe du Nord et de l'Amérique du Nord, l'agriculture productiviste fait que plus un agriculteur ne peut vivre en Afrique ou ailleurs. Ils vont gonfler la population des bidonvilles, c'est une vraie catastrophe.

Non seulement ce modèle ne nourrit pas le monde mais il détruit la planète. Nous en avons la preuve tous les jours. Il faut arrêter cela. Si nous ne le disons pas, cela ne se fera pas. La Région Auvergne, dont l'intervention en matière agricole est cinquante fois inférieure à celle de l'Europe, doit concentrer ses moyens – limités – sur ce qui est vital pour le devenir de l'agriculture en Auvergne, y compris le financement des bâtiments que nous finançons abondamment, mais c'est un peu le tonneau des Danaïdes. Il existe un réel problème mais nous ne pouvons pas le résoudre seuls.

Je vous invite à étudier la politique de l'État en matière de modernisation agricole. Dans une approche polémique, vous avez parfois regretté que la Région baisse ses crédits à l'agriculture, en citant des années de référence qui n'étaient pas bonnes comme les années de sécheresse, mais vous restez curieusement silencieux sur les lignes directrices budgétaires de l'Europe qui prévoit de diminuer son budget de l'agriculture dès l'année prochaine. De même, vous restez curieusement silencieux sur les lignes directrices du budget français sur l'agriculture à partir de 2012. Je vous rappelle qu'il doit baisser, c'est écrit. Le budget du ministère de l'Agriculture doit baisser, comme celui de l'Europe.

La Région ne doit pas être affichée comme étant la responsable de problèmes très lourds, nous sommes au moins d'accord sur ce dernier point. Nous avons peu d'argent, consacrons-le à ce qui peut s'avérer très porteur pour l'avenir de notre région.

**M. DUBOURGNOUX.**- Le débat m'invite à intervenir, car nous avons toujours le même débat à partir d'exemples différents, qu'il s'agisse du lait ou de la production animale. La politique agricole est uniforme parce qu'elle s'inscrit dans un modèle économique dont on ne veut pas sortir. L'exemple de la Loi de Modernisation de l'Économie, comme celui de la Loi de Modernisation de l'Agriculture, démontre cet état d'esprit où, coûte que coûte, on cherche à s'enfermer dans la libéralisation des marchés.

C'est une réalité. Or, si l'on veut aujourd'hui avoir une agriculture adaptée à la particularité des territoires, pas seulement du territoire national mais du territoire planétaire, il faut adopter des politiques différenciées. Soit l'on fait le choix du marché, soit l'on fait celui des territoires et de leur diversité.

En Auvergne, nous avons une particularité : nos produits sont des produits de qualité, beaucoup sont labellisés, notre production laitière mène à la transformation avec des produits connus qu'il faut valoriser aujourd'hui. Or, on peut investir tous les crédits du budget du Conseil régional sur l'agriculture avec l'ambition de préserver ce caractère de l'agriculture auvergnate, si l'on continue à laisser agir le rouleau compresseur libéral, on se peigne dans son bonnet ! Il ne faut pas raconter d'histoires sinon on trompe les populations.

La grande question pour l'avenir de l'agriculture auvergnate est de savoir s'il faut rompre avec le modèle libéral et si l'on applique ces politiques différenciées qui tiennent compte des atouts du territoire auvergnat. Ce n'est pas le Conseil régional qui apportera seul les réponses parce que ce ne serait qu'à la marge.

**M. BERGOUGNOUX.**- Si ce n'était pas libéral, ce serait quoi ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci.

Il faut prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires, nous n'avons pas à le voter.

*Il est pris acte du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2011.*

#### SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

*Rapport n°23, page 198, présenté par Monsieur Alain Bussière*

**M. BUSSIÈRE.**- Le rapport n° 23 vous invitera également à prendre acte de l'état des autorisations de programme et de celui des autorisations d'engagement, dans un souci de transparence et d'information de notre Assemblée.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il y avait une demande de parole.

**Mme BALLAIS.**- Je me suis inscrite sur le débat précédent pendant l'intervention de Monsieur Mercier. Je n'ai pas réagi plus tôt parce que je ne pensais pas parler de l'agriculture mais je voudrais intervenir sur ce sujet.

Beaucoup a été dit ce matin, en particulier sur le contexte économique difficile dans lequel nous sommes en ce moment, cumulé au contexte politique, compte tenu de la réforme des collectivités territoriales qui pèse énormément. Je trouve que la gauche en général manque de pugnacité. Elle est au pouvoir dans 21 régions sur 22, dans 58 départements sur 102 et dans les trois-quarts des villes de plus de 100 000 habitants. Elle ne se sert pas suffisamment de ce poids pour construire un rapport de force et s'opposer à la politique libérale du Gouvernement. Les Régions se rabattent sur la TIPP,

les autres collectivités le font sur les taxes foncières et d'habitation. À un moment, cela finit par être injuste et à peser lourd sur le budget des ménages.

Par ailleurs, nous nous trouvons dans une situation telle que le fait de se rabattre sur ces moyens dont disposent les collectivités locales à la marge ne suffit pas à tenir les engagements que nous avons pris les uns et les autres pendant les campagnes. Je pense en particulier à la tarification sur les transports, que ce soit sur le 1 € ou sur le trajet domicile-travail, ou encore à la gratuité pour les moins de 25 ans proposée par le Front de Gauche. En matière de formation professionnelle, je pense aux services publics que sont l'AFPA et les GRETA qui sont lourdement fragilisés par le contexte. Je pense également au Pack Jeune et à la priorité que nous nous sommes fixée sur la jeunesse, en particulier sur la question de l'autonomie en matière de logement. Je me pose des questions sur la façon dont nous allons parvenir à faire tout cela dans le contexte dans lequel nous sommes. C'est la raison pour laquelle j'insiste sur le manque de pugnacité dont fait preuve la gauche aujourd'hui.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je suis d'accord avec le manque de pugnacité de l'ARF. La droite nous reproche de l'être trop ! Quant aux priorités de notre programme, elles seront mises en œuvre. Nos réserves, nos marges, seront affectées au Pack Jeune Nouveaux Emplois au mois d'avril. Nous en reparlerons d'ici là.

J'en reviens aux autorisations de programme sur lesquelles nous n'avons pas à voter.

*Il est pris acte du rapport n°23.*

#### TAXE INTÉRIEURE SUR LES PRODUITS PÉTROLIERS : MISE EN ŒUVRE DE LA MODULATION RÉGIONALE EN 2010

*Rapport n°24, page 246, présenté par Monsieur Alain Bussière*

**M. BUSSIÈRE.**- Le rapport n° 24 porte sur la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers et plus précisément sur la double modulation régionale. Dans un contexte de transfert des compétences en 2007, l'État nous a accordé la possibilité d'une recette supplémentaire qui était cette taxe additionnelle sur les carburants. Nous vous proposons, comme par le passé, de ne pas nous priver de cette recette puisque c'est la seule latitude dont nous disposons.

De même, suite au Grenelle 2, il est possible d'avoir une deuxième modulation de la TIPP avec une contrainte particulière. Nous devons être en situation de pouvoir justifier des dépenses en matière d'amélioration des transports ferrés. C'est la raison pour laquelle nous avons indiqué dans le rapport les sommes que nous engageons sur ce volet. Elles seront la justification de cette recette supplémentaire.

Nous vous proposons d'accepter de recevoir ces sommes supplémentaires, Monsieur le Président. Il y a eu une hésitation en commission. La position de chacun sera peut-être éclairée aujourd'hui.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des observations ? Monsieur Pommarel.

**M. POMMAREL.**- J'interviens pour soutenir cette démarche que nous estimons positive. L'ensemble des deux mesures – celle de 2007 et celle-ci si elle est acceptée – portera à 0,025 € l'augmentation du litre de carburant (super carburant ou gasoil). Il y aura pour une fois équité entre les deux, ce qui est juste, et nous permettra de substituer un emprunt par une recette, ce qui est très bien. Nous ne sommes pas des thuriféraires de l'emprunt et lorsque nous pouvons avoir une recette, nous en sommes ravis.

En revanche, une incertitude persiste. Nous savons que la Direction Générale des Collectivités Locales émet des réticences sur l'affectation qui pourrait être faite de cette ressource. Nous ne sommes pas pleinement rassurés sur la suite qui sera donnée à notre démarche. Il serait inquiétant que cette démarche ne soit pas menée à son terme ; l'enjeu est important puisque la ressource concernée atteint 15 M€ à 16 M€. Si l'interprétation faite était trop restrictive et devait se limiter au financement des lignes de TGV, ce serait une très grave erreur, car, aujourd'hui, les transports les plus impactants en terme environnemental et d'émissions de gaz à effet de serre ne sont pas les transports à grande distance qui représentent des volumes relativement marginaux par rapport aux transports de la vie quotidienne. Si l'on veut réellement impacter le domaine des transports dans un sens positif, c'est sur les transports de la vie quotidienne qu'il faut faire porter l'effort. C'est pourquoi nous interpellons ici le Ministre de l'Intérieur – qui est absent mais peut-être nous entendra –, pour que l'interprétation soit la plus logique possible et qu'elle intègre bien les travaux que nous finançons dans le cadre du Plan Rail, qui vont parfaitement dans le sens de développer les transports de la vie quotidienne et ceux qui impactent le plus l'environnement et les émissions de gaz à effet de serre.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, d'autant que notre intention est de faire un second Plan Rail, dans la mesure du possible, c'est-à-dire si nous avons la recette pour le financer.

Monsieur Bourdige.

**M. BOURDUGE.**- J'apporterai quelques réflexions de notre groupe sur ce sujet.

Contrairement à ce qui a été dit par Monsieur Pommarel, nous pensons que cette taxe est profondément injuste. D'abord par définition : chaque fois que l'on taxe les produits pétroliers, c'est dans l'objectif de réduire la consommation. La logique voudrait que les taxes diminuent. Ensuite, parce que ce sont à nouveau tous les foyers de tous les niveaux sociaux qui seront pénalisés. Ce sont en particulier des personnes qui n'ont pas accès aux transports urbains. C'est un véritable problème. Nous continuons donc à dire que cette taxe est injuste.

Cela étant, il faut en effet trouver les moyens pour financer un certain nombre de nos projets. La Région Auvergne est allée très loin dans l'élaboration du Plan Rail et dans les investissements afférents. Vous l'avez dit, il faudra réfléchir à un Plan Rail 2. Cette recette peut être une manne financière intéressante pour financer le Plan Rail 2.

À l'heure où nous devons négocier le Contrat de Projets État-Région à mi-mandat, nous pourrions intervenir sur le même périmètre que ce Contrat avec ces 15 M€ ou 16 M€. Lors de la dernière réunion à laquelle j'ai participé en mairie de Clermont-Ferrand sur le pôle intermodal de la gare de Clermont-Ferrand, l'orientation du représentant de l'État ne consistait pas à tirer vers le haut l'aide de l'État prévue dans le Contrat de Projets

État-Région et peut-être même pas à la maintenir au niveau prévu, mais à la diminuer. Nous pourrions être dans cette perspective. Cela signifie qu'il y a un besoin de trouver des ressources financières nouvelles pour notre Région.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Pas d'autres observations ? De nombreuses Régions viennent de voter cette taxe. Les dernières sont les Régions Centre et Midi-Pyrénées qui l'ont fait récemment.

Je mets le rapport aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ?

*Le rapport n°24 est adopté : abstention du groupe Union Pour l'Auvergne.*

## RÉGULARISATIONS COMPTABLES

*Rapport n°25, page 248, présenté par Monsieur Alain Bussière*

**M. BUSSIÈRE.**- Le rapport n° 25 a un caractère technique puisqu'il s'agit de régularisations comptables. Vous m'épargnez la liste des dossiers.

La commission s'est prononcée favorablement.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je mets le rapport aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ?

*Le rapport n°25 est adopté à l'unanimité.*

## RECETTES

*Rapport n°26, page 251, présenté par Monsieur Alain Bussière*

**M. BUSSIÈRE.**- Vous avez tous lu avec attention le projet de DM2. Il s'agit de voter un solde négatif de 20 307 736,44 € en recettes. Vous avez vu l'évolution des recettes.

En matière de fiscalité, il s'agit pour l'essentiel de corriger à la hausse nos rentrées. Nous avons élaboré notre budget dans un contexte économique incertain en novembre 2009. Nos anticipations avaient été légitimement prudentes en matière d'évolution du marché automobile qui a moins baissé que nous pouvions le craindre à ce moment de l'élaboration du budget.

Il s'agit également de régularisations en matière de fonds européens. Nous l'avons évoqué, notre système nous invite à avancer des fonds et à les recevoir *a posteriori*.

La décision la plus importante est de réduire notre emprunt de 30 M€ en 2010. C'est la traduction d'un choix politique clair mentionné ce matin par le Président. Nous avons assumé ce choix dès notre élection, compte tenu de l'anticipation des recettes et des réformes à venir, pour nous permettre de garder une petite marge de manœuvre et de mettre en œuvre nos nouveaux dispositifs, en particulier le Pack Jeune, à partir de 2011. Notre seule marge de manœuvre en termes de recettes est dorénavant l'emprunt, cette

marge de manœuvre étant limitée par notre capacité d'endettement. Les débats ont largement évoqué ces contraintes.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Qui souhaite intervenir sur ce rapport ?

Je mets le rapport aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ?

*Le rapport n°26 est adopté à l'unanimité.*

## HÔTEL DE RÉGION

*Rapport n°27, page 252, présenté par Monsieur Alain Bussière*

**M. BUSSIÈRE.**- Le rapport concerne indirectement l'Hôtel de Région puisqu'il s'agit de retirer 1 M€ en crédits de paiement, en intégrant le nouvel échéancier sur lequel nous sommes désormais fixés.

Cela a été évoqué ce matin. Nous sommes en cours d'étude pour reformater la salle de l'hémicycle qui doit être plus grande pour accueillir 146 Conseillers territoriaux. Cela a des conséquences en chaîne dans l'ensemble du bâtiment, car les salles de groupes doivent être plus vastes, ce qui nous amène à revoir une partie de l'organisation interne du projet. L'échéancier est indiqué dans le rapport. Les travaux débiteront à l'automne 2011 avec la perspective d'une livraison pour la fin de l'année 2013 si tout se déroule comme prévu.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Qui souhaite intervenir sur ce rapport ?

Je mets le rapport aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ?

*Le rapport n°27 est adopté à l'unanimité.*

## CONTENTIEUX DÔMES ETANCH MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD RÉGULARISATION BUDGÉTAIRE

*Rapport n°28, page 254, présenté par Monsieur Alain Bussière*

**M. BUSSIÈRE.**- Nous avons traité ce contentieux par une précédente délibération. Nous sommes dans un protocole d'accord avec un assureur qui nous a demandé de modifier une formulation dans le dispositif transactionnel. Nous vous proposons d'adopter cette modification, les montants en jeu étant inchangés. Une précision technique a été demandée hier en commission et a été envoyée aux membres de la commission.

Ce rapport a reçu une approbation unanime.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Qui souhaite intervenir sur ce rapport ?

Je mets le rapport aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ?

*Le rapport n°28 est adopté à l'unanimité.*

## ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2

*Rapport n°29, page 263, présenté par Monsieur René Souchon*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous avons vu toutes les dépenses et toutes les économies.

Je mets la Décision Modificative n° 2 aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ?

*La Décision Modificative n°2 est adoptée : 11 vote s contre du groupe Union Pour l'Auvergne.*

Vous devez signer la feuille d'émargement relative au vote de la Décision Modificative. Il nous reste à examiner les vœux et les motions.

## VŒUX

### VŒU N°1

concernant la lutte des éleveurs  
déposé par le groupe Front de Gauche

**M. LE PRÉSIDENT.**- Le vœu n°1 a été déposé par le groupe Front de Gauche et concerne la lutte des éleveurs. Il a été examiné par la Première Commission.

**M. DUBOURGNOUX.**- Nous allons être brefs et nous ne referons pas le débat que nous avons déjà eu. Des modifications ont été apportées en commission, elles sont mentionnées en rouge.

Il s'agit de soutenir la lutte des éleveurs et de demander au Gouvernement des mesures d'urgence, ainsi que le redressement des prix à la production. Je n'entre pas dans le détail.

Le vœu a été adopté à l'unanimité.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Avez-vous des observations ? Monsieur Mercier.

**M. MERCIER.**- Nous en avons longuement discuté en Première Commission. Le deuxième alinéa indique : « *Cela place l'ensemble de la filière dans d'énormes difficultés* ». Or, dans la filière, il y a la grande distribution ; je ne voudrais pas que l'on

comprene que la grande distribution est en difficulté. J'aurais préféré : « *Cela place l'ensemble des producteurs dans d'énormes difficultés* » plutôt que de parler de filières.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il faut inscrire soit « l'amont de la filière », soit « les producteurs », comme vous le souhaitez.

Nous pouvons l'amender avec l'accord de tout le monde. Le vœu avait reçu l'unanimité. Nous écrivons donc : « *Cela place l'ensemble des producteurs dans d'énormes difficultés économiques* ».

Je mets le vœu aux voix. Des avis contraires ? Des abstentions ?

*Le vœu n°1 est adopté à l'unanimité.*

## VŒU N°2

concernant les transports et l'intermodalité  
déposé par le groupe Front de Gauche

**M. LE PRÉSIDENT.**- Ce vœu concerne les transports et l'intermodalité. Il a été déposé par le groupe Front de Gauche et a été renvoyé en séance.

**M. BOURDUGE.**- Si nous voulons atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement en développant une offre de transport régional de qualité, il nous faut des ressources pérennes – nous en avons discuté avec la TIPP – pour dégager des moyens en investissements. Les charges de fonctionnement et d'exploitation ne cessent d'augmenter, passant de 61 M€ en 2004 à 89 M€ en 2009.

La réforme de la taxe professionnelle pourrait être bénéfique pour toutes les collectivités. Les incidences sur le transport régional seraient de l'ordre de 2,1 M€ supplémentaires de charges d'exploitation pour notre collectivité. Différents combats sont à mener mais nous avons surtout besoin de ressources supplémentaires pérennes. C'est le sens de ce vœu qui demande que l'État prenne la décision de généraliser ce dispositif de « versement transport » dont ne bénéficient pas les Régions, contrairement aux collectivités locales.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des observations ?

**M. BERGOUX.**- Après en avoir discuté dans notre groupe, nous nous abstenons, car nous considérons que l'extension de ce dispositif à l'ensemble des autorités organisatrices de transport revient à créer une taxe nouvelle à la charge des entreprises, or ce n'est pas le moment d'alourdir la facture. Des dispositifs de la loi SRU prévoient d'autres possibilités de financement, semble-t-il.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Non, nos Régions n'ont aucune ressource affectée pour le transport dont elles sont responsables. C'est la seule collectivité dans ce cas. C'est la raison pour laquelle l'Association des Régions de France – qui ne fait pas que du mauvais travail ! – demande au Gouvernement qu'un « versement transport » complémentaire permette aux Régions de financer les transports express régionaux. Il n'existe aucune

autre disposition. Nous devons prélever ces sommes de notre budget. Certes, il y a eu la dotation de décentralisation, mais elle est dépassée depuis longtemps. Nous devons investir deux fois plus que ce que l'État nous verse chaque année en la matière. J'ai compris que vous vous absteniez.

Monsieur Pommarel.

**M. POMMAREL.**- Je reviens sur un point technique qui n'a pas été retranscrit. La Quatrième Commission avait proposé de remplacer à l'avant-dernier alinéa : « ... permettra d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement » par « ... permettra de se rapprocher des objectifs du Grenelle de l'Environnement », car ce « versement transport » perçu sur les entreprises hors agglomérations ne sera pas d'un montant suffisant pour permettre de développer le niveau qui serait nécessaire pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Le rédacteur est-il d'accord avec la proposition de Monsieur Pommarel ?

**M. BOURDUGE.**- Oui, c'est une erreur de ma part, je vous prie de m'en excuser. En effet, cela a été ainsi adopté en commission.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Le texte est donc modifié en conséquence. Nous notons l'abstention du groupe UPA.

*Le vœu n°2 est adopté : abstention du groupe Union Pour l'Auvergne.*

### VŒU N°3

concernant la réforme des retraites  
déposé par le groupe Front de Gauche

**Mme BALLAIS.**- Il s'agit d'un vœu sur la question de la réforme des retraites puisque le Gouvernement a persisté et signé dans sa volonté de faire passer en force cette loi en violant le mode de fonctionnement de l'Assemblée nationale et du Sénat et en refusant depuis le début de discuter avec les organisations syndicales représentatives du pays, alors qu'il aurait été possible de construire une réforme des retraites en garantissant la pérennité du système par répartition ; le droit à la retraite à 60 ans à taux plein ; la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes, tout en validant les années d'études, de chômage et de précarité forcées, en prenant aussi en compte la pénibilité au travail ; l'avancement de l'âge de la retraite pour les travailleurs handicapés. Encore eût-il fallu que l'on accepte d'aller chercher l'argent là où il se trouve.

Le Gouvernement a refusé de travailler dans ce sens. Ceci dit, la population rejette largement majoritairement cette réforme. En conséquence, le Conseil régional d'Auvergne demande au Gouvernement de reprendre à zéro les concertations avec les organisations syndicales sur ce dossier.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Des observations ?

Je mets le vœu aux voix. Des avis contraires ? Le groupe UPA. Des abstentions ?

*Le vœu n°3 est adopté : vote contre du groupe Union Pour l'Auvergne.*

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. La prochaine réunion se tiendra le 6 décembre et la Session aura lieu les 16 et 17 décembre.

*La séance est levée à 16 heures 22.*

*Le Président du Conseil régional d'Auvergne*

*signé : René Souchon*

Ce document est disponible  
au Secrétariat de l'Assemblée  
Conseil régional d'Auvergne  
13/15, avenue de Fontmaure – BP 60  
63402 CHAMALIÈRES CEDEX